Service de l'Assemblée
Bureau du conseil municipal

Procès verbal
de la séance du conseil municipal du 06 octobre 2026

Sommaire

Page des présent-es

Dispositifs et résultats de vote des délibérations

Amendements présentés

Voeux

Questions orales / réponses orales

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

Signatures après adoption par le conseil municipal	
Mme la Maire **Laurence RUFFIN** Présidente de séance	**M. le conseiller municipal délégué** **Hassen BOUZEGHOUB** Secrétaire de séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le 06 octobre 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Madame la Maire, en date du 29 septembre 2026.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Mme Laurence RUFFIN, Maire, assure la présidence.
Monsieur Abdelwaheb KISMOUNE, premier adjoint, assure la présidence des délibérations n° 10, n° 11 et n° 40.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :
Mme Inès AJMI - M. Thierry ALDEGUER - M. Antoine BACK - Mme Margot BELAIR – M. Mohamed BELHADJ - M. Luis BELTRAN-LOPEZ – M. Franck BENHAMOU - Mme Delphine BENSE - M. Vincent BERLANDIS - M. Olivier BERTRAND - Mme Brigitte BOER - M. Khemisti BOUBEKER - M. Hassen BOUZEGHOUB - M. Allan BRUNON - Mme Kheira CAPDEPON - M. Pierre-Edouard CARDINAL - Mme Marion CARROZ - M. Bastien CASTILLO - M. Clément CHAPPET - Mme Michelle DARAN - Mme Céline DESLATTES - M. Abdelnour DJEBBOURI - Mme Amandine GERMAIN - M. Abdelwaheb KISMOUNE - Mme Sandra KRIEF - Mme Léonie MARCOUX - Mme Myriam MESSAOUDI - Mme Anouchka MICHARD - M. Alexis MONGE - M. Lény MOULIN - M. Gilles NAMUR - Mme Jasmine NEBILI - Mme Chloé PANTEL - Mme Isabelle PETERS - Mme Coline PISSARD-GIBOLLET - M. Jean-Noël PUSEL - Mme Laurette RIMET-MEILLE - Jean-Luc RIZZI - M. Robinson ROSSI - Mme Laurence RUFFIN - Mme Rdija Thérèse SAHIRI - M. Karim SELLAMI - Mme Michelle SY - M. Mehdi TADJINE - Mme Marlène TERRIER - Mme Angélique WABENE

Absent-es ayant donné pouvoir :
Mme Cécile CENATIEMPO donne pouvoir à M. Vincent BERLANDIS (délibérations n°1 à vœu n°3)
Mme Mme Meriem NAILI donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS (délibérations n°1 à vœu n°3)
Mme Mme Majda RAKI donne pouvoir à Mme Coline PISSARD-GIBOLLET (délibérations n°1 à vœu n°3)
M. Alan CONFESSON donne pouvoir à M. Antoine BACK (délibérations n°1 à vœu n°3)
M. Zakaria AMRAN donne pouvoir à Mme Jasmine NEBILI (délibérations n°1 à vœu n°3)
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à M. Pierre-Edouard CARDINAL (délibérations n°1 à vœu n°3)
M. Stéphane ROBIN donne pouvoir à M. Jean-Luc RIZZI (délibérations n°1 à vœu n° 3)
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Clément CHAPPET (délibérations n°1 à n°36)
M. Gaëtan MONOT donne pouvoir à M. Lény MOULIN (délibérations n°1 et 2, puis délibérations n°11 à n° 23, puis délibérations n°37 à n°47 et délibérations n°55 à n°58)
M. Khemisti BOUBEKER donne pouvoir à M. Robinson ROSSI (délibérations n°1 à n°36)
M. Allan BRUNON donne pouvoir à Mme Angélique WABENE (délibérations n°1 à n°36 puis de la délibération n°48 à n°50)
M. Nicolas KADA donne pouvoir à M. Mehdi TADJINE (délibérations n°1 à n°46)
Mme Kenza DOUKHI donne pouvoir à M. Bastien CASTILLO (délibérations n°1 à n°47)
M. Thibault MARTIN donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB (délibérations n°1 à n°47)
M. Gilles MOREAU donne pouvoir à M. Gilles NAMUR (délibérations n°1 à n°54)
M. Franck BENHAMOU donne pouvoir à M. Jean-Noël PUSEL (délibérations n°13 à n°89)
M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND (délibérations n°27 à n°47)
M. Thierry ALDEGUER donne pouvoir à Mme Anouchka MICHARD (délibérations n°48 à n°65)
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à Mme Léonie MARCOUX (délibérations n°48 à n°56)
Mme Angélique WABENE donne pouvoir à M. Allan BRUNON (délibérations n°90 à vœu n°3)
Mme Brigitte BOER donne pouvoir à Mme Delphine BENSE (délibérations n°35 à vœu n°3)
M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND (délibérations n°78 à vœu n°3)

Mme Amandine GERMAIN donne pouvoir à Mme Michelle DARAN (délibérations n°78 à vœu n°3)
M. Jean-Noël PUSEL donne pouvoir à M. Thierry ALDEGUER (délibérations n°90 à vœu n°1)
Marion CARROZ donne pouvoir à M. Alexis MONGE (délibérations n°48 à n°102)
Mme Inès AJMI donne pouvoir à Mme Léonie MARCOUX (délibérations n°102 à vœu n°3)
M. Gilles NAMUR donne pouvoir à M. Gilles MOREAU (vœux n° 2 et n°3)
M. Karim SELLAMI donne pouvoir à Mme Marlène TERRIER (vœux n° 2 et n°3)
M. Robinson ROSSI donne pouvoir à M. Allan BRUNON (vœux n° 2 et n°3)
M. Thierry ALDEGUER donne pouvoir à Mme Anouchka MICHARD (vœux n° 2 et n°3)
Mme Coline PISSARD-GIBOLLET donne pouvoir à Mme Kenza DOUKHI (vœux n° 2 et n°3)
Mme Margot BELAIR donne pouvoir à Mme Céline DESLATTES (vœux n° 2 et n°3)
M. Thibault MARTIN donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB (vœux n° 2 et n°3)

Absentes excusé-es :
Mme Laurence RUFFIN (délibération n°10, n°11 et n°40) - M. Franck BENHAMOU (délibérations n°90 à vœu n°3) - Mme Sandra KRIEF (délibérations n°100 à vœu n°3) - M. Mohamed BELHADJ (vœu n°1) - Mme Nathalie BERANGER (vœux n°2 et n°3) - M. Jean-Noël PUSEL (vœux n° 2 et n°3).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Hassen BOUZEGHOUB ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du mardi 06 octobre 2026

Ouverture de séance à 09h11.
M. BOUZEGHOUB est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance du conseil du 29 juin 2026 : Adopté à l'unanimité
Pour : 48
Abstention(s) : 11 La France Insoumise

Procès-verbal de la séance du conseil du 29 septembre 2026 : Adopté à l'unanimité
Pour : 48
Abstention(s) : 11 La France Insoumise

Modification de l'ordre du jour du conseil municipal du 06 octobre 2026 : Adopté
Pour : 47
Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Discours de Mme la Maire, présidente de séance.

Mme la Maire informe le conseil municipal de l'arrivée de Mme Claire LEMEUNIER à la direction générale des service de la Ville.

Mme la Maire procède à un rappel des dispositions du règlement intérieur du conseil municipal, notamment sur l'article 21 du chapitre 5 « Organisation des débats ».

Mme la Maire rappelle également le pouvoir de police dont elle est garante au sein du conseil municipal.

Mme la Maire remercie les agent-es de terrain pour leur professionnalisme permettant d'assurer une continuité du service public et ce, en toutes circonstances.

Madame la Maire informe qu'une organisation inter-lycéen-nnes interviendra ce jour, en conseil municipal, afin d'évoquer les revendications exprimées sur les conditions d'apprentissage, les moyens accordés aux établissements et l'accompagnement des élèves, fondements de la mobilisation des lycée-nnes.

DELIBERATION N° 1-(43843) - ENERGIE - Convention entre la Ville de Grenoble et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) pour mutualisation du poste de chaleur de l'école maternelle MARCEAU.

Intervention (s) : M. CHAPPET

Mme la Maire suspend la séance à 09h24, à la demande de M. CHAPPET.
Reprise de la séance à 09h35.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) pour mutualisation du poste de livraison de chaleur relatif à l'école maternelle MARCEAU (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Ne prennent pas part au vote : 6 Oui Grenoble (M. CONFESSON, M. KISMOUNE, Mme SY, Mme CENATIEMPO, M. SELLAMI, Mme NAILI)

DELIBERATION N° 2-(44137) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association le Grand Collectif au titre de l'urbanisme tactique des Volets verts - Subvention exceptionnelle.

Intervention (s) : M. ROSSI, M. CHAPPET, M. PUSEL, M. TADJINE, Mme SAHIRI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble à l'association Le Grand Collectif (annexe 1) ;

- d'approuver le versement de la subvention exceptionnelle de 20 000 € attribuée à l'association Le Grand Collectif ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée
Pour : 47
Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 3-(44119) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Organisation du relogement temporaire des activités de la Maison des Habitant-es (MDH) Capuche pendant la durée des travaux - conventions mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et le Centre communal d'action sociale, l'association le CUB et l'association les Coratins.

Intervention (s) : M. ROSSI, Mme DESLATTES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de relogement temporaire pour permettre la continuité des activités de la Maison des Habitant-es (MDH) Capuche ;

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition des locaux occupés temporairement (annexes);

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 4-(44242) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Bail civil entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour la relocalisation temporaire des services de la ville dans les bâtiments « Mancret ».

Intervention (s) : M. CHAPPET, Mme la Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du bail civil entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble (annexe 1) ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ce bail tel que soumis en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 5-(44162) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public pour les locaux situés 5 rue Colombine, entre la Ville de Grenoble et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA) (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 6-(44065) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant à la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Le Caméléon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux situés 13 rue Henri le Châtelier Grenoble, entre la Ville de Grenoble et l'association Le Caméléon du 17 novembre 2025 (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7-(43456) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative au fonctionnement du Centre de Santé Sexuelle (CSS) de la Ville de Grenoble - 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative au fonctionnement du Centre de Santé Sexuelle (CSS) de la Ville de Grenoble pour l'année 2026 ;

- d'autoriser Madame la Maire, ou son-sa représentant-e, à signer la convention ci-annexée (annexe 1) ;

- d'autoriser la Ville de Grenoble à percevoir le financement du Département de l'Isère d'un montant de 152 000 euros pour le fonctionnement du Centre de Santé Sexuelle.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(44161) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Conventions annuelles de participation financière et décision attributive entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes et la Ville de Grenoble pour des actions de prévention en santé bucco-dentaire, nutrition et développement et acquisition du langage auprès des enfants scolarisés dans les écoles grenobloises.

Intervention (s) : M. CHAPPET, Mme GERMAIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle 2026 relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes au financement des actions de prévention en santé bucco-dentaire et de nutrition (annexe 1) ;

- d'approuver les termes de la convention annuelle 2026 relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes au soutien au développement et à l'acquisition du langage des enfants de maternelle (annexe 2) ;

- d'autoriser Madame la Maire, ou son-sa représentant-e, à signer lesdites conventions ;

- d'autoriser la Ville de Grenoble à percevoir en 2026 les sommes de 48 700 euros et de 40 900 euros au titre des conventions annuelles précitées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9-(44241) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Comité Interprofessionnel de la Noix de Grenoble (CING) pour l'organisation d'un évènement de sensibilisation aux cancers masculins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Comité Interprofessionnel de la Noix de Grenoble (CING) et la Ville de Grenoble permettant la fourniture de 500 ballotins de noix pour l'évènement du 7 novembre 2026 (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Mme la Maire fait procéder à l'élection de la présidence de séance, elle propose M. KISMOUNE, 1er adjoint, qui est élu président de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10-(44211) - ALIMENTATION - Stratégie alimentaire - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Point d'Eau - Attribution de subventions dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt du « Fonds GRAINES » (Fonds Grenoblois pour une Alimentation Inclusive, Ethique et Solidaire) - Seconde vague.

Intervention (s) : M. CHAPPET, M. CASTILLO, Mme GERMAIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et l'association « Point d'eau » (annexe 2);

- d'autoriser le versement à l'association « Point d'Eau », au titre de la stratégie alimentaire de la Ville déclinée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Fonds GrAInES, d'une subvention de fonctionnement annuel complémentaire de 10 000 €;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant financier tel que soumis en annexe à la délibération;

- d'approuver une seconde vague de soutien par la Ville de Grenoble à 6 projets et/ou structures, tous figurant dans le tableau des subventions (annexe 1).

Délibération : Adoptée
Pour : 46
Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 11-(43466) - ALIMENTATION - Stratégie alimentaire – Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens avec la Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique - Attribution d'une subvention dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt du « Fonds GRAINES » (Fonds Grenoblois pour une Alimentation Inclusive, Ethique et Solidaire). Préfiguration d'un tiers-lieu alimentaire solidaire à la Villeneuve.

Intervention (s) : M. CHAPPET, Mme WABENE, M. CASTILLO, Mme GERMAIN, Mme MICHARD, M. KISMOUNE, M. ROSSI, Mme DESLATTES, Mme SAHIRI, M. RIZZI, Mme BENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et l'association « Régie de Quartier Villeneuve – Village Olympique » (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant financier tel que soumis en annexe à la délibération ;

- d'autoriser le versement d'une subvention de projet de 25 000 € à l'association « Régie de Quartier – Villeneuve Village Olympique », au titre de la stratégie alimentaire de la Ville déclinée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) Fonds GrAInES 2026 ;

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 46
Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Mme la Maire reprend la présidence de la séance à 10h42.

Mme SAHIRI demande à ce que soit consigné au procès-verbal les propos tenus par M. RIZZI. Elle a été qualifiée de blanche colombe.

DELIBERATION N° 12-(41170) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML - Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) - Autorisation à exercer son activité sur le territoire de Tullins-Fures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Société d'économie mixte Compagnie de chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) à exercer son activité sur le territoire de la Commune de Tullins-Fures.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (M. CONFESSON)

Mme la Maire rappel au conseil municipal la période de réserve électorale et la nécessité de ne pas afficher son soutien, au sein de cette enceinte, à des candidats durant cette période.

DELIBERATION N° 13-(44057) - DOMAINE PUBLIC - Délibération rectificative d'une erreur matérielle dans la délibération n° 40829 du Conseil municipal en date du 3 novembre 2025 dénommée "Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public et désaffichage de la ville de Grenoble".

Intervention (s) : M. CHAPPET, M. ROSSI, Mme CARROZ, M. NAMUR, M. RIZZI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– de prendre acte de l'erreur matérielle faite sur le plan annexé à la délibération n° 40829 du Conseil municipal du 3 novembre 2025 ;

– d'approuver le nouveau plan de zonage des tarifs applicable en 2026 (annexe).

Délibération : Adoptée
Pour : 36
Contre : 11 La France Insoumise
Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 14-(43821) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention attributive de subvention entre la ville de Grenoble et l'Agence Erasmus+ France - Éducation Formation pour le projet de mobilité européenne "Repenser les pratiques professionnelles au service des enfants".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'autoriser Madame la Maire, ou son-sa représentant-e, à signer avec l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation la convention de subvention relative au projet Erasmus+ SCO

« Repenser les pratiques professionnelles au service des enfants », ainsi que tout document y afférent ;

– d'accepter la subvention d'un montant de 35 999,00 € attribuée par l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation au titre du projet Erasmus+ SCO, selon les modalités de versement prévues par la convention, et d'autoriser son encaissement.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 48
Abstention(s) : 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 15-(44266) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Aide d'urgence de la ville de Grenoble - Revalorisation du montant annuel de soutien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'augmentation de l'enveloppe annuelle dédiée à l'aide d'urgence à hauteur de 30 000 €, octroyée par la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 47
Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 16-(44267) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Aide humanitaire d'urgence à la population vénézuélienne en 2026.

Intervention (s) : M. ROSSI, M. CHAPPET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 10 000 € au Fonds de solidarité internationale pour le Vénézuéla ;

- de demander à Cités Unies France de transmettre les bilans de l'utilisation de ces fonds.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(44295) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Soutien à la tournée de projections-débats du film Welcome to Europe - Versement d'une subvention à l'association Weavers.

Intervention (s) : M. CHAPPET, M. ROSSI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– de verser une subvention de 4 000 euros à l'association Weavers.

Délibération : Adoptée
Pour : 47
Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 18-(44522) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de prêt de racks à vélos avec le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) dans le cadre de l'évènement Festin du monde

Intervention (s) : M. ROSSI, Mme la Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de prêt de court terme de racks vélos par le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) à la ville de Grenoble pour l'organisation de l'évènement Festin du Monde, jointe en annexe ;

– d'autoriser Madame la Maire, ou son-sa représentant-e à signer la-dite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 48
Abstention(s) : 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 19-(43861) - SPORT - Convention et avenants aux conventions avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver la convention de partenariat ainsi que les avenants financiers aux conventions conclues avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de partenariat et les avenants correspondants, annexés à la présente délibération (annexes 2 et 3) ;

– de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(43923) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations Amicale Sportive Mistral Drac Judo (ASMD), Mono'gre, Association Sportive Italienne et Européenne de Grenoble (ASIEG) et avenant à la convention des Yeti's Grenoble Roller Hockey.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations ASMD judo (annexe 1), Mono'gre (annexe 2), l'ASIEG (annexe 3) et de l'avenant à la convention d'occupation en vigueur des Yeti's Grenoble Roller Hockey (annexe 4) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou sa-son représentant-e à signer lesdites conventions et l'avenant à la convention, annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(44217) - SPORT - Changement de dénomination du stade Vercors en stade "Roger GARCIN".

Intervention (s) : Mme BOER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le changement de dénomination du site du stade Vercors en « stade Roger GARCIN ».

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(44163) - EDUCATION - Subventions aux centres de loisirs associatifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les subventions de fonctionnement et projet proposées aux associations socioculturelles (annexe 1) ainsi que les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens ou financières avec les associations concernées (annexe 2) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants (annexe 2) ;

– de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(44097) - EDUCATION - Subventions au titre de l'appel à projets des écoles 2026 - 2027.

Intervention (s) : Mme NEBILI, Mme MARCOUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les subventions proposées aux projets des écoles (annexe 1) ainsi que les termes de l'avenant à la convention financière entre la ville de Grenoble et l'Office Centrale de la Coopération à l'École de l'Isère (OCCE 38) (annexe 2) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant (annexe 2) ;

– de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(44142) - EDUCATION - Convention cadre pour la mise en place du vote électronique via l'Espace Numérique de Travail (ENT) ONE entre la ville de Grenoble et l'Académie de Grenoble.

Intervention (s) : Mme WABENE, Mme MARCOUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la présente convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'Académie de Grenoble ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention et tout document subséquent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(44101) - EDUCATION - Subventions aux associations ressources de l'éducation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les subventions de projet proposées aux associations ressources de l'éducation (annexe 1) et les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens ou financières avec les associations concernées (annexe 2) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants (annexe 2) ;

– de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(44108) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions et contributions volontaires en nature – Avenants financiers relatifs à l'exercice budgétaire 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les contributions volontaires en nature attribuées par la ville de Grenoble à l'association Festival de la Cour du Vieux Temple pour un montant de 5 951,27 € (annexe 1) ;

– d'approuver les termes des conventions et avenants liant la ville de Grenoble et les opérateur-trices structurant-es qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € joints en annexes (annexes 2 à 9) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ces documents.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(44110) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien au lancement du projet de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) La Belle Électrique au sein de la Face B – Locaux de l'ancien bowling.

Intervention (s) M. ROSSI, M. RIZZI, M. CHAPPET, M. MONGE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'attribuer à la SCIC La Belle Électrique une subvention de projet d'un montant de 16 000 € au titre de l'année 2026 pour le lancement des activités dans les locaux de la Face B – ancien bowling ;

– d'attribuer à la SCIC La Belle Électrique une subvention exceptionnelle d'un montant de 24 000 € destinée à accompagner le lancement et le déploiement progressif des activités au sein du nouvel équipement ;

– d'approuver les termes de l'avenant liant la ville de Grenoble et l'opérateur structurant qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23 000 € joint en annexe ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(44139) - AFFAIRES CULTURELLES - Comité d'avis - Désignation des habitant-e-s volontaires et des personnalités qualifié.e.s.

Intervention(s) : Mme PISSARD-GIBOLLET, M. BERLANDIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la liste des habitant-e-s, volontaires désigné-e-s par tirage au sort (annexe 1) pour siéger comme membres du comité d'avis ;

- d'approuver la liste des personnalités qualifiées (annexe 2), sur proposition des services culturels et des élu-e-s municipaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 36
Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 29-(44320) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire Nina Simone de Grenoble – Remise gracieuse de dettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la remise gracieuse pour des droits d'inscription 2025-2026 dus par Madame [redacted] pour un montant de facture finale de 114,99 € au lieu de 322,60 €, soit une remise de 207,61 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(43357) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée - Convention de co-organisation entre la ville de Grenoble et Nantes Métropole pour l'exposition "La Bella maniera. Peindre la grâce à la Renaissance" - Convention de groupement de commandes pour l'édition du catalogue de l'exposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes de la convention de co-organisation entre la ville de Grenoble et Nantes Métropole (annexe 1), la note d'intention (annexe 2), la liste d'œuvre (annexe 2) et la convention de groupement (annexe 3) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(44317) - EVENEMENTIEL - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la société GC Productions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la société GC Productions ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(44081) - MONTAGNE - 28èmes Rencontres Ciné Montagne - Avenant aux conventions de partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les conventions de partenariat entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole, ainsi que la société Whympr (annexe 2) ;

– d'approuver les conventions de partenariat non financier entre la ville de Grenoble et la Belle Électrique – Face B ainsi que la société SPL M TAG (annexe 3) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions de partenariat.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(44058) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition de locaux et convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association d'Insertion sociale et socio-judiciaire AJHIRALP - Année 2026 - Attribution de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition précaire de locaux sis 17 Quai de la GRAILLE entre la Ville de Grenoble et l'association d'Insertion sociale et socio-judiciaire AJHIRALP, annexée à la présente délibération (annexe 1) ;

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et AJHIRALP annexée à la présente délibération (annexe 3) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions ;

- d'autoriser le versement à AJHIRALP d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour l'année 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(43228) - ACTION SOCIALE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association les Restaurants et Relais du Cœur – Convention d'objectifs de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Issue de Secours – Année 2026 - Attribution de subvention.

Intervention(s) : M. ROSSI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Les Restaurants et Relais du Cœur annexé à la présente délibération (annexe 2) ;

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Issue de Secours annexée à la présente délibération (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant et ladite convention ;

- d'autoriser le versement aux Restaurants et Relais du Cœur d'une subvention de fonctionnement de 7 000 € au titre des actions complémentaires l'année 2026 ;

- d'autoriser le versement à Issue de Secours d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 3 000 € pour l'année 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(43628) - SOLIDARITE - Avenants financiers aux conventions entre la Ville de Grenoble et les acteurs locaux du développement social et territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations locales du développement social et territorial (annexes 1 à 3) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(44200) - PREVENTION SECURITE - Avenant à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Grenoble et la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD) pour l'installation et l'exploitation d'une sonde de mesure de la radioactivité sur la toiture de l'école Diderot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Grenoble et la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD) pour l'installation et l'exploitation d'une sonde de mesure de la radioactivité sur la toiture de l'école Diderot (annexe 1) ;

-d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 9000 euros à l'association pour l'année 2026 ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(44042) - PREVENTION SECURITE - Convention de financement "Projet Liaison" entre la Ville de Grenoble et le Comité Dauphinois d'Action Socio-Éducative (CODASE).

Intervention(s) : Mme NEBILI, M. CHAPPET, M. MONOT, Mme MARCOUX, Mme PISSARD-GIBOLLET, Mme MICHARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et le Comité Dauphinois d'Action Socio-Éducative (CODASE) pour une durée d'un an (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;

- de soutenir l'action du CODASE par le versement d'une subvention de 8000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Mme PISSARD-GIBOLLET demande à ce que soient consignés au procès-verbal, les propos suivants, tenus par M. CHAPPET :

« Je ne trouve pas ça normal que l'adjoint en charge de la sécurité qui a sous sa responsabilité la police municipale envoie du chèr-es collègues, mes chèr-es collègues de La France Insoumise, à des élu-es qui ont agressé ses propres agent-es et leur déroule complètement le tapis rouge. »

DELIBERATION N° 38-(41047) - PERSONNEL MUNICIPAL - Régime indemnitaire des emplois fonctionnels administratifs de direction.

Instruction(s) : Mme PISSARD-GIBOLLET, M. KISMOUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier les dispositions de la délibération du 12 décembre 2022 modifiée le 29 juin 2026 portant sur le Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) concernant les emplois fonctionnels administratifs de direction selon les modalités précisées ci-dessus. Les autres dispositions restent inchangées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 47
Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 39-(44285) - PERSONNEL MUNICIPAL - Avenant 3 : Prorogation de la convention d'accès au restaurant municipal entre la ville de Grenoble et le Centre communal d'action sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Grenoble pour prolonger la durée de la convention du 26 juin 2023, et de l'avenant 2 du 30 septembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2026 (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Mme la Maire fait procéder à l'élection de la présidence de séance, elle propose M. KISMOUNE, 1er adjoint, qui est élu président de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40-(44205) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants et bénéficiaires figurent en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 46
Abstention(s) : 11 La France Insoumise
Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (Mme NAILI)

Mme la Maire reprend la présidence de la séance à 11h47.

DELIBERATION N° 41-(44055) - DESIGNATIONS - Modification de la délibération n°41-38634 en date du 28 avril 2026, relative à la désignation des représentant-es au sein des commissions municipales permanentes de la ville de Grenoble.

Instruction(s) : M. CHAPPET, M. BRUNON, Mme la Maire

M. BRUNON demande à Mme la Maire d'adresser un rappel à l'ordre à M. CHAPPET concernant les interpellations directes entre élu-es.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en place des 5 commissions municipales permanentes suivantes qui seront chargées de l'examen des dossiers devant figurer ultérieurement à l'ordre du jour des réunions du Conseil Municipal :

- **Commission Finances,**
- **Commission Solidarité**
- **Commission Ressource,**
- **Commission Résiliences,**
- **Commission Émancipation.**

Elles seront composées chacune de 26 membres.
Ont été élu-es :

Commission Finances :

- **Antoine BACK**
- **Olivier BERTRAND**
- **Isabelle PETERS**
- **Michelle SY**

- **Luis BELTRAN-LOPEZ**
- **Cécile CENATIEMPO**
- **Kheira CAPDEPON**
- **Alan CONFESSON**
- **Nicolas KADA**
- **Abdelwaheb KISMOUNE**
- **Thibault MARTIN**
- **Myriam MESSAOUDI**
- **Gaëtan MONOT**
- **Gilles MOREAU**
- **Chloé PANTEL**
- **Marlène TERRIER**
- **Zakaria AMRAN**
- **Khemisti BOUBEKER**
- **Allan BRUNON**
- **Bastien CASTILLO**
- **Robinson ROSSI**
- **Franck BENHAMOU**
- **Pierre-Edouard CARDINAL**
- **Clément CHAPPET**
- **Jean-Noël PUSEL**
- **Stéphane ROBIN**

<u>Commission Solidarité :</u>

- **Antoine BACK**
- **Margot BELAIR**
- **Luis BELTRAN-LOPEZ**
- **Kheira CAPDEPON**
- **Cécile CENATIEMPO**
- **Céline DESLATTES**
- **Amandine GERMAIN**
- **Léonie MARCOUX**
- **Lény MOULIN**
- **Meriem NAILI**
- **Gilles NAMUR**
- **Chloé PANTEL**
- **Laurette RIMET-MEILLLE**
- **Karim SELLAMI**
- **Michelle SY**
- **Marlène TERRIER**
- **Khemisti BOUBEKER**
- **Kenza DOUKHI**
- **Abdelnour DJEBBOURI**
- **Majda RAKI**
- **Angélique WABENE**
- **Thierry ALDEGUER**
- **Nathalie BERANGER**
- **Brigitte BOER**
- **Emilie CHALAS**
- **Anouchka MICHARD**

<u>Commission Ressource :</u>

- **Inès AJMI**
- **Antoine BACK**
- **Luis BELTRAN-LOPEZ**
- **Cécile CENATIEMPO**
- **Kheira CAPDEPON**
- **Alan CONFESSON**
- **Nicolas KADA**
- **Abdelwaheb KISMOUNE**
- **Thibault MARTIN**
- **Myriam MESSAOUDI**
- **Alexis MONGE**
- **Gaëtan MONOT**
- **Gilles MOREAU**
- **Chloé PANTEL**
- **Isabelle PETERS**
- **Michelle SY**
- **Coline PISSARD-GIBOLLET**
- **Thierry ALDEGUER**
- **Franck BENHAMOU**
- **Pierre-Edouard CARDINAL**
- **Jean-Noël PUSEL**
- **Jean-Luc RIZZI**

<u>Commission Résiliences :</u>

- **Antoine BACK**
- **Luis BELTRAN-LOPEZ**
- **Myriam MESSAOUDI**
- **Laurette RIMET-MEILLE**

- **Vincent BERLANDIS**
- **Olivier BERTRAND**
- **Hassen BOUZEGHOUB**
- **Kheira CAPDEPON**
- **Marion CARROZ**
- **Michelle DARAN**
- **Amandine GERMAIN**
- **Sandra KRIEF**
- **Gilles MOREAU**
- **Gilles NAMUR**
- **Thibault MARTIN**
- **Mehdi TADJINE**
- **Khemisti BOUBEKER**
- **Bastien CASTILLO**
- **Kenza DOUKHI**
- **Jasmine NEBILI**
- **Robinson ROSSI**
- **Thierry ALDEGUER**
- **Delphine BENSE**
- **Emilie CHALAS**
- **Anouchka MICHARD**
- **Jean-Noël PUSEL**

Commission Émancipation :

- **Inès AJMI**
- **Vincent BERLANDIS**
- **Hassen BOUZEGHOUB**
- **Michelle DARAN**
- **Céline DESLATTES**
- **Léonie MARCOUX**
- **Alexis MONGE**
- **Gaëtan MONOT**
- **Lény MOULIN**
- **Meriem NAILI**
- **Gilles NAMUR**
- **Isabelle PETERS**
- **Laurette RIMET-MEILLE**
- **Marlène TERRIER**
- **Karim SELLAMI**
- **Michelle SY**
- **Abdelnour DJEBBOURI**
- **Jasmine NEBILI**
- **Coline PISSARD-GIBOLLET**
- **Majda RAKI**
- **Angélique WABENE**
- **Delphine BENSE**
- **Nathalie BERANGER**
- **Brigitte BOER**
- **Jean-Luc RIZZI**
- **Stéphane ROBIN**

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 47
Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 42-(44153) - CONSEIL MUNICIPAL - Attribution de moyens auprès des groupes d'élu-es de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'attribuer aux groupes d'élu-es du Conseil municipal des moyens en termes de locaux et de matériel de bureau, ainsi que la prise en charge des frais de documentation, courrier et télécommunication, pour un montant annuel tel que prévu au Budget Primitif de l'année, selon une répartition proportionnelle au nombre d'élu-es de chaque groupe, détaillée en annexe de cette délibération ;

– de répartir, pour le recrutement de collaborateur-rices de groupes, l'enveloppe générale annuelle attribuée aux groupes d'élu-es du Conseil municipal, calculée sur la base des 30 % du montant total des indemnités versées aux élu-es (hors charges) selon une répartition

proportionnelle au nombre d'élu-es de chaque groupe, détaillée en annexe de cette délibération ;

– de dire que la date d'application de cette délibération est fixée au 7 octobre 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(42512) - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonction à la Maire, aux adjoint-es à la Maire et aux conseillères municipales et conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le taux des indemnités mensuelles de fonction en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique :

- **de la Maire à 109,11 %**
- **des adjoint-es au à la Maire à 40, 28 %**
- **des conseillères municipales et conseillers municipaux délégué-es à 22,77 %**
- **des conseillères municipales et conseillers municipaux à 6%**

- d'appliquer une majoration de ces indemnités comme indiqué dans le tableau en annexe à savoir :

- **50 % pour les adjoint-es et conseillères municipales et conseillers municipaux délégué-es**
- **33,33% pour les conseillères municipales et conseillers municipaux**

- de mettre à jour le nouveau tableau nominatif annexé à la délibération intégrant les nouveaux élu-es du conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 47
Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 44-(44138) - RENDU ACTE - Compte rendu de Madame la Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 27 mars 2026.

Il est rendu acte des décisions prises par Mme la Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 45-(43838) - ACCESSIBILITE - Participation de la Ville de Grenoble au Fonds de Soutien de la Section Locale de l'Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées (AFIPH).

Intervention (s) : M. CHAPPET ; M. TADJINE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées (AFIPH) ;

- d'accompagner les actions de la section locale de l'agglomération grenobloise de l'Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées (AFIPH) à hauteur de 1500 euros pour les actions listées ci-dessus ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant-e à signer la convention venant détailler les actions accompagnées (annexe 1).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(43974) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Avenant à la convention financière NPNRU Villeneuve de Grenoble - Secteur Arlequin Parc Jean Verlhac - Aménagement des espaces publics - Phase études.

Intervention (s) : M. CHAPPET, M. TADJINE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention financière subséquente entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole (annexe 1);

- d'autoriser la Ville à percevoir le trop-perçu de 54 182 euros HT ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 48
Abstention(s) : 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 47-(44028) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Avenant à la convention financière subséquente entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble dans le cadre du PRU des Villeneuves - Opération de réaménagement des espaces publics du secteur 1a : Place des Géants et abords.

Intervention (s) : Mme NEBILI, M. CHAPPET, Mme SAHIRI, M. BRUNON, Mme MICHARD, M. RIZZI, Mme PANTEL, Mme PETERS, Mme DESLATTES, M. BOUZEGHOUB, Mme la Maire

M. CHAPPET demande à ce que soit consigné au procès-verbal les propos suivants de M. BRUNON : « celui qui a fichu la pagaille dans les quartiers populaire c'est M. CARIGNON dès 1983. Il a bénéficié d'un réseau mafieux et d'ailleurs aucune preuve nous dit que ça c'est arrêté avec vous M. CHAPPET, vu comment vous avez mené une campagne extrêmement agressive. » .

Mme PETERS demande à ce que soit consigné au procès-verbal les propos qui selon, elle, auraient été tenus par M. CHAPPET envers Mme PANTEL, à savoir qu'« elle a le cerveau atrophié. ».

Mme CHAPPET demande à ce que soit consigné au procès-verbal les propos qui selon, lui, auraient été tenus par Mme PANTEL. Il indique qu'elle sous entend qu'il serait un « immonde misogyne. ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention financière subséquente entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole (annexe 1) ;

- d'approuver le montant à engager pour la Ville de Grenoble à hauteur de 118 930 euros ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 36
Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

Mme la Maire suspend la séance pour la pause repas à 12h28.
Reprise de la séance à 13h54.

DELIBERATION N° 48-(44261) - ENVIRONNEMENT - Adhésion de la Ville de Grenoble au Réseau compost citoyen Auvergne-Rhône Alpes (RCC AURA) dans le cadre de l'accompagnement "Gestion des Déchets Verts" dispensé par la FREDON Auvergne Rhône-Alpes (2026-2027).

Intervention (s) : M. CHAPPET, Mme la Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de s'engager à respecter la charte, le code de déontologie et les statuts du Réseau Compost Citoyen national (annexe 1) ;

- d'approuver l'adhésion au Réseau Compost Citoyen, pour 2026-2027 ;

- d'autoriser le versement de la cotisation relative à l'adhésion dont le montant est fixé à 200 € par an pour les structures publiques sans compétence déchet, soit 400 € pour 2026-2027 ;

- de désigner un-e agent-e ainsi qu'un-e élu-e chargé-es de suivre l'accompagnement "Gestion des Déchets Verts" dispensé par la FREDON AURA, de septembre 2026 à octobre 2027 ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à effectuer toutes les démarches et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(44102) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Prorogation du bail emphytéotique entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte pour le domaine de Massacan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver l'avenant au bail emphytéotique à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte, actant de la prorogation du contrat jusqu'au 31 décembre 2029 (annexe 1) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer cet avenant ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout autre document afférent à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(44103) - EDUCATION - Prorogation de la Convention Territoriale Globale entre la Caisse d'allocations familiales de l'Isère et la ville de Grenoble du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 - Prorogation de l'ensemble des prestations de service et bonus territoire prévus dans la convention actuelle (1er janvier 2023 au 31 décembre 2026).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes de l'avenant à la Convention Territoriale Globale entre la ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales (annexe 1) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant et tous les documents subséquents.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(43384) - AFFAIRES CULTURELLES - Action en faveur de l'accueil des étudiants – Organisation d'un jeu concours de rentrée universitaire et attribution de lots culturels et patrimoniaux

Intervention (s) : Mme NEBILI, M. DJEBBOURI, M. ROSSI, Mme DARAN, Mme BELAIR,Mme PANTEL, M. BRUNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de l'organisation d'un jeu-concours gratuit à destination des étudiants à l'occasion de la rentrée universitaire

- d'affecter à la dotation de ce jeu-concours : 100 places pour la visite de la Tour Perret, 50 places pour des spectacles du Théâtre municipal, 100 places pour des spectacles et événements au Palais des Sports, 50 billets allers-retours pour l'accès au site de la Bastille

- d'approuver le règlement du jeu-concours, annexé à la présente délibération, fixant notamment ses modalités de participation, de tirage au sort et de retrait des lots.

- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 46
Abstention(s) : 11 La France Insoumise
Ne prennent pas part au vote : 1 Oui Grenoble (M. KADA) + 1 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble (Mme BENSE)

DELIBERATION N° 52-(44091) - MONTAGNE - Modification de la délibération encadrant la gestion et la tarification des locations de l'amphithéâtre et de la salle Taillefer du centre-ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération N°41811 du 02 février 2026 ;

- d'approuver la grille tarifaire de location de l'Amphithéâtre et de la salle Taillefer du centre-ville en annexe 1 ;

- d'approuver la convention de mise à disposition des locaux en annexe 2 ;

- de dire que les tarifs sont applicables à compter du 1er octobre 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 53-(44282) - PERSONNEL MUNICIPAL - Délibération cadre de remboursement des frais occasionnés par les déplacements en Métropole et en Outre-mer, à l'étranger pour mission ou formation des agent-es de la Ville de Grenoble, les frais de missions des élu-es et les intervenant-es extérieur-es ou occasionnel-les.

Intervention (s) : M. CHAPPET, M. CARDINAL, M. BRUNON, Mme PETERS, M. KISMOUNE, Mme BENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le taux forfaitaire dérogatoire de remboursement des frais d'hébergement, petit déjeuner inclus,

- **à 90 € dans les communes de base,**
- **à 120 € dans les grandes villes de plus de 100 000 habitant-es et communes de la Métropole du grand Paris,**
- **à 140 € dans les grandes villes de plus de 200 000 habitant-es, Paris, communes de la Métropole du grand Paris et autres villes dès lors que des circonstances particulières le justifient (festivals, congrès...),**
- **à 150 € à Paris, en cas de non disponibilité au forfait à 140 € à proximité du lieu de mission ou formation (1 km),**
- **à 150 €, quel que soit le lieu de la mission, pour les agents-e et élu-es reconnu-es en qualité de travailleur-ses handicapé-es et en situation de mobilité réduite.**

Ces dérogations ne pourront conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ;

- de fixer le barème des taux forfaitaires de remboursement de frais d'hébergement lors des déplacements en outre-mer, petit déjeuner inclus :

- **à 120 € en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin**
- **à 120 € ou 14 320 F CFP pour la Nouvelle-Calédonie, les îles Wallis et Futuna, la Polynésie française ;**

- de rembourser aux frais réellement engagés et dans la limite de l'indemnité de mission prévue par arrêtés les frais engagés pour les déplacements à l'étranger ;

- de rembourser les frais de vaccins obligatoires et recommandés, les frais de visa liés au déplacement, ainsi que les cartes annuelles d'abonnement de transport ferroviaire pour les voyageur-ses régulier-es ;

- de déroger au mode de remboursement forfaitaire des frais de repas et de décider du remboursement aux frais réels, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire, sur production des justificatifs de paiement auprès du seul ordonnateur, dans la limite du taux de 20 € pour la métropole et l'outre-mer hormis la Nouvelle-Calédonie, les îles Wallis et Futuna, la Polynésie française pour lesquels la limite est de 24€ ou 2 864 F CFP ;

- de prendre acte que les principes ci-dessus énoncés et reprenant les dispositions des articles du CGFP et des décrets en vigueur s'appliqueront aux élu-es dans le cadre des missions courantes et des mandats spéciaux ;

- de prendre acte qu'un arrêté de la Maire autorisera ces mandats spéciaux ;

- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs et selon les modalités susvisées, les frais relatifs aux déplacements des intervenant-es extérieur-es ou occasionnel-les ;

- de rembourser aux frais réellement engagés les frais d'hébergement liés à un stage lorsque l'agent-e a la possibilité d'être hébergé-e dans une structure dépendant de l'administration moyennant participation, dans la limite des plafonds fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 47
Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 54-(42648) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remises gracieuses de dettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise de dette à :
- Madame [redacted] pour un montant net de 1 463,33 euros ;
- Madame [redacted] pour un montant net de 380 euros ;
- Madame [redacted] ne, pour un montant de 284,11 euros ;
- Madame [redacted] pour un montant net de 267,29 euros ;
- Madame [redacted] pour un montant net de 1 243,57 euros ;
- Madame [redacted] pour un montant net de 549,56 euros ;
- Madame [redacted] pour un montant net de 1 038,64 euros ;
- Madame [redacted] pour un montant net de 715,23 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(44060) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations de postes et précisions sur certains emplois.

Intervention (s) : M. CHAPPET, Mme PISSARD-GIBOLLET, M. KISMOUNE, Mme PETERS, M. CASTILLO, M. BRUNON

Mme PISSARD-GIBOLLET demande à ce que soit consigné au procès-verbal les propos suivants, tenus par M. CHAPPET :

« Ce que je ne comprendrai jamais, c'est comment Allan BRUNON et ses amis LFI qui agressent les agents de la police municipale, viennent ensuite nous donner des leçons sur ce qu 'il faudrait

faire pour rendre cette police municipale attractive, pendant que Madame la Maire dodine de la tête et le laisse aller au bout de ses propos qui étaient hors sujet. C'est comme d'habitude, on connaît la complaisance. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé soumises à l'avis du Comité Social Territorial du 22 septembre 2026 ;

- d'autoriser l'ouverture de 9 postes permanents aux agent-es contractuel-les appartenant aux cadres d'emplois suivants :

- Attaché (4)

- Assistant d'enseignement artistique (5)

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 36
Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 56-(44061) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de mise à disposition partielle d'une agente de la Ville de Grenoble auprès de l'Association du Centre Social Chorier-Berriat (ACSCB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux de Madame [redacted] auprès de l'Association du Centre Social Chorier-Berriat (ACSCB) à hauteur de 10% de son temps de travail, à compter du 1er octobre 2026, pour une durée de trois ans.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(44082) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel entre la Ville de Grenoble et la Société ROUX FRERES dans le cadre des travaux de construction de l'école Anne Sylvestre dans la ZAC Flaubert.

Intervention (s) : M. CHAPPET, M. SELLAMI, Mme MARCOUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du protocole transactionnel entre la Ville de Grenoble et la société ROUX FRERES (annexe 1) ;

- de verser à la société ROUX FRERES, la somme globale et forfaitaire de 36 991,89 € ;

- d'autoriser Madame La Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit protocole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(44047) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant n°6 au procès-verbal d'affectation des biens immobiliers au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Intervention (s) : M. ROSSI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes de l'avenant n°6 au procès-verbal d'affectation des biens immobiliers au Centre Communal d'Action Social (CCAS), (annexe 1) ;
– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(44104) - REAMENAGEMENT URBAIN - Avenant n°2 à la convention de financement entre la Ville de Grenoble et le syndicat des copropriétaires du 100 galerie de l'Arlequin.

Intervention (s) : M. CHAPPET, Mme BENSE, Mme SAHIRI, M. TADJINE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant 2 de la convention de financement entre la Ville de Grenoble et le syndicat des copropriétaires du 100 Galerie de l'Arlequin (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(44299) - URBANISME AMENAGEMENT - Désaffectation, déclassement et cession à ACTIS de la parcelle cadastrée EL 253, 16 et 18 rue Eugène Sue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée EL 253 d'une superficie de 314 m² environ, située 16-18 rue Eugène Sue à Grenoble, telle que figurant au plan de division annexé ;

- de prononcer le déclassement du domaine public communal préalablement désaffecté de la parcelle cadastrée EL 253 destinée à recevoir le projet ACTIS, matérialisée au plan de division ci-annexé, pour une incorporation au domaine privé de la commune ;

- d'autoriser la constitution d'une servitude de passage de réseau au profit de la CCIAG ;

- d'autoriser la cession de la parcelle EL 253 à ACTIS pour la somme de 6 300 € conformément à l'évaluation domaniale ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à effectuer toutes formalités et signer tous documents afférents à la désaffectation, au déclassement et à la cession de ladite parcelle à ACTIS.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 35
Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise
Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (Mme DARAN)

DELIBERATION N° 61-(44297) - URBANISME AMENAGEMENT - Avenant à la convention cadre du 11 juin 2015 entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région de Grenoble (A.U.R.G.).

Intervention (s) : M. CHAPPET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant 2026 N°2 à la convention cadre entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (A.U.R.G.), (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant 2026 N°2 à la convention cadre ;

- d'autoriser la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise par le versement d'une participation de 6 840 € sur crédits existants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 46
Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble
Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (M. TADJINE)

DELIBERATION N° 62-(44105) - AGRICULTURE URBAINE - Adhésion de la Ville de Grenoble à la Société Française d'Arboriculture.

Intervention (s) : Mme BENSE, Mme la Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Grenoble à la Société Française d'Arboriculture (SFA) pour un montant annuel de 200,00 € euros.

Délibération : Adoptée
Pour : 47
Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 63-(44321) - ENVIRONNEMENT - Tarifs des prestations de la Direction Nature en Ville 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les nouveaux tarifs des prestations de la Direction Nature en Ville pour l'année 2027 figurant en annexe de la présente délibération ;

- de fixer l'entrée en vigueur de ces tarifs au 1er janvier 2027 ;

- d'approuver les conditions applicables à la mise à disposition de végétaux et d'éléments de décoration ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 47
Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 64-(43783) - CITOYENNETÉ - Convention cadre - Prêt de salles - Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes de la nouvelle convention-cadre, ci annexée ;

– d'autoriser Madame la Maire et son-sa représentant-e à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(44187) - JEUNESSE - Attribution de bourses dans le cadre du financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) pour les jeunes grenoblois et du Fonds d'initiative jeunesse (FIJ).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de douze bourses BAFA d'un montant de 2 550 € aux lauréat-es mentionné-es en annexe 1 ;

- d'approuver l'attribution de deux bourses FIJ d'un montant de 1 150 € aux lauréat-es mentionné-es en annexe 1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 53
Ne prennent pas part au vote : 6 La France Insoumise (M. BRUNON, M. CASTILLO, M. DJEBBOURI, Mme DOUKHI, M. AMRAN, Mme PISSARD-GIBOLLET)

DELIBERATION N° 66-(44164) - EDUCATION - Renouvellement de la convention entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère pour la mise à disposition du gymnase du Collège Olympique pour héberger des activités périscolaires sur l'année scolaire 2026-2027.

Intervention (s) : M. CHAPPET, M. BOUBEKER, M. CARDINAL, Mme BENSE, Mme MARCOUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère concernant la mise à disposition à titre onéreux du Gymnase du Collège Olympique pour des activités périscolaires (annexe 1) ;

- d'autoriser le paiement de cette mise à disposition selon le tarif convenu (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention et tout document subséquent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(44294) - EDUCATION - Renouvellement du partenariat avec l'UNICEF - Adhésion au réseau Territoires d'enfance.

Intervention (s) : Mme NEBILI, Mme PANTEL, M. ROSSI, Mme la Maire, M. BRUNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble au réseau Territoires d'enfance d'UNICEF France ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer la Charte Territoires d'enfance au nom de la ville de Grenoble et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre ;

– d'autoriser le versement de la cotisation annuelle prévue dans le cadre de l'adhésion au réseau Territoires d'enfance et l'inscription des crédits correspondants aux budgets concernés.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 48
Abstention(s) : 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 68-(43935) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Musée Stendhal – Renouvellement du label « Maison des illustres » 2026-2030.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter le renouvellement du label « Maison des illustres » pour le Musée Stendhal auprès du Ministère de la Culture pour une nouvelle période de 5 ans, 2026-2030 ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer la demande de reconduction ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(43936) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention de cession de droits pour l'exposition des 50 ans de l'artothèque de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les contrats de cession de droits pour l'exposition des 50 ans de l'artothèque de Grenoble, joints en annexes de la présente délibération ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits contrats, ci-annexés.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(44109) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Intervention (s) : M. CHAPPET, Mme PISSARD-GIBOLLET, M. MONGE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice de l'association Si la Danse (annexe 1) ainsi que les conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice des associations Compagnie Les Mutins (annexe 2) et Enfanzine (annexe 3) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ces conventions et avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(44131) - AFFAIRES CULTURELLES - Dotations du Grand prix de la ville de Grenoble du 49e Festival du film court en plein air décerné par la Cinémathèque de Grenoble et du 54e prix de l'Alpe 2026 décerné par l'association Société des écrivains dauphinois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'autoriser Madame la Maire à doter le Grand prix de la ville de Grenoble du festival du film court en plein air de Grenoble 2026 d'un montant de 2 300 €, décerné par la Cinémathèque de Grenoble à [redacted] ;

– d'autoriser Madame la Maire à doter le 54e prix de l'Alpe 2026 d'un montant de 1 500 €, décerné par la Société des écrivains dauphinois à [redacted]

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(44132) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition gracieuse à titre exceptionnel de la Salle Olivier Messiaen au Centre de Création de Recherche et des Cultures (CREARC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes de la convention de mise à disposition exceptionnelle et gracieuse de la salle Messiaen au CREARC du 28 juin au 3 juillet 2026 présentée en annexe ;

– d'autoriser Madame la Maire ou sa-son représentant-e à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73-(44319) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire Nina Simone de Grenoble – Renouvellement de la convention de partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère (DSDEN) - Organisation des classes à horaires aménagés pour les élèves musicien-nes de l'école primaire Léon Jouhaux pour les années scolaires 2026-2027 à 2028-2029.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'École primaire Léon Jouhaux - Organisation des classes à horaires aménagés pour les élèves musicien-nes de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation de l'Isère (DSDEN 38) pour les années scolaires années scolaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 en annexe ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(43928) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'exposition itinérante « Fascinants Félins » auprès du Muséum de la ville d'Auxerre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de l'exposition itinérante « Fascinants Félins », en annexe ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 75-(43929) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la Fédération Nationale de l'Environnement (FNE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et France Nature Environnement Isère pour une période de 3 ans, jointe en annexe ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 76-(44182) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée - Conventions de partenariat entre la ville de Grenoble, la société Compagnie des Médias et Publications Rhône-Alpes (CPMRA), la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille dans le cadre de l'exposition « Anne Truitt. Libérer les couleurs » et l'association Label Ville pour la saison 2026-2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes des conventions de partenariat avec Compagnie des Médias et Publications Rhône-Alpes (annexe n°1), la Régie du Téléphérique de Grenoble Bastille (annexe n°2) et l'association Label Ville (annexe n°3) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 54
Ne prennent pas part au vote : 5 Oui Grenoble (Mme CARROZ, M.BOUZEGHOUB, Mme CAPDEPON, Mme DARAN, M. BACK)

DELIBERATION N° 77-(44184) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Renouvellement des conventions de partenariat avec le lycée polyvalent Emmanuel Mounier et l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD) pour l'année 2026.

Intervention(s) : Mme DOUKHI, Mme BERANGER, M. ROSSI, Mme BENSE, M. CHAPPET

Suspension de séance à 15h43 demandé par Mme PETERS
Reprise de la séance à 15h54.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes des conventions de partenariat à intervenir avec le lycée polyvalent Emmanuel Mounier (annexe n°1) et avec l'ESAD (annexe n°2) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions ci-annexées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(44296) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble, la Kulturstiftung Sachsen-Anhalt, la Stiftung Kunstmuseum Ahrenshoop et le Osthaus Museum de Hagen, pour la co-organisation de l'exposition Edmund Kesting.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de co-organisation de l'exposition Edmund Kesting entre la ville de Grenoble et la Kulturstiftung Sachsen-Anhalt, la Stiftung Kunstmuseum Ahrenshoop et le Osthaus Museum de Hagen (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(44298) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Convention de dépôt d'oeuvres d'art entre la ville de Grenoble et la ville de Nogent-sur-Seine, pour le Musée Camille-Claudel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de dépôt d'œuvres à intervenir entre la ville de Grenoble et la ville de Nogent-sur-Seine ;

- d'autoriser Madame le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(44302) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de mécénat entre la ville de Grenoble et la Fondation Almayuda pour le financement d'une part de la réalisation du catalogue de l'exposition sur Bernard Plossu au Musée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la nouvelle convention de mécénat entre la ville de Grenoble et la Fondation Almayuda en annexe ;

- d'autoriser Madame le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(44418) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Convention de mise à disposition gracieuse des espaces entre la Ville de Grenoble et le Musée à l'Institut de Maîtrise des Risques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la gratuité de la mise à disposition des espaces du Musée à l'Institut de Maîtrise des Risques ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son.sa représentant.e à signer la convention de mise à disposition gracieuse jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(44426) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition gracieuse de la Tour Perret entre la Ville de Grenoble et l'association Shaolin Shadow.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver la mise à disposition gracieuse de la Tour Perret au bénéfice de l'association Shaolin Shadow ;
– d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public liant la ville de Grenoble et l'association Shaolin Shadow ;

– d'autoriser Madame la Maire, ou son-sa représentant-e, à signer ce document.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83-(44093) - MONTAGNE - Convention de mise à disposition de locaux de la Maison du Tourisme entre la ville de Grenoble et la Fédération des Alpages de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la gratuité de la mise à disposition de locaux de la Maison du Tourisme entre la ville de Grenoble et la Fédération des Alpages de l'Isère ;
– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention de mise à disposition gracieuse (Annexe 1).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 84-(44046) - ACTION SOCIALE - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre Ulisse-Grenoble Solidarité et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et Ulisse Grenoble Solidarité annexée à la présente délibération (annexe 1) ;

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et Ulisse Grenoble Solidarité annexée à la présente délibération (annexe 2) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 85-(43864) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local au Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) "L'Hirondelle" entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Social (CCAS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite du local Relais Petite Enfance Prémol, situé au 7 rue Henri Duhamel, 38 100 Grenoble, à titre gratuit, entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble et la Ville de Grenoble (annexe 1) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 86-(41799) - ACTION SOCIALE - Conventions de mise à disposition de personnel entre le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Grenoble et la Ville de Grenoble au sein du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) "A petit pas"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes des conventions relatives à la mise à disposition d'agent-es du Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble au profit de la Ville de Grenoble (annexe 1 et 2) ;

– d'autoriser Madame La Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 87-(43883) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Isère pour le Lieu d'accueil Enfants Parents "A petit pas" - Avenant de prolongation à la convention entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Isère relatif au soutien des prestations de service pour les Lieux d'accueil Enfants Parents la Cabane de Chorier et de l'Hirondelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, et de l'avenant, pour l'année 2026 (annexes 1 et 2) ;

- d'autoriser Madame le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenant et convention ;

- de percevoir de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, les sommes correspondantes à la subvention CAF LAEP pour l'année 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 88-(43326) - ACCES AUX DROITS - Convention d'attribution de financement 2026 dans le cadre du programme "intégration et accès à la nationalité française" pour les actions sociolinguistiques entre la Ville de Grenoble et l'Etat.

Intervention (s) : M. ROSSI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes de la convention d'attribution de subvention entre la Ville de Grenoble et la Direction Départementale de la Cohésion Territoriale de l'Isère relative aux actions sociolinguistiques (annexe 1) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;

– d'autoriser Madame la Maire à percevoir la recette correspondante de 54 000 € pour l'année 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 89-(43973) - SOLIDARITE - Conventions d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère aux Maisons des Habitant-es implantées dans les Quartiers Politique de la Ville pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère (annexes 1 et 2) pour l'année 2026 ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions ;

- d'autoriser Madame la Maire à percevoir les recettes correspondantes aux bonifications financières accordées par la CAF de l'Isère d'un montant total prévisionnel de 74 000 € pour l'année 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 90-(44048) - SOLIDARITE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Association Collectif Voisin.

Intervention (s) : M. CHAPPET, M. BOUBEKER, Mme SY, M. ROSSI, M. TADJINE

Mme la Maire suspend la séance à 16h14 pour donner la parole à la délégation inter lycéenne afin de présenter leurs revendications.
Reprise de la séance à 16h28.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs partagés et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Association Le Collectif Voisin (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée
Pour : 47
Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 91-(43321) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association l'Age d'Or 2026-2029.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association l' « Âge d'or » située au 53 rue Abbé Grégoire à Grenoble (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 92-(43627) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local entre la Ville de Grenoble et l'association Villeneuve 3ème Age.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit du local du 60 place des Géants entre la Ville de Grenoble et l'association Villeneuve Troisième Âge (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 93-(44278) - TRANSITION NUMERIQUE - Dispositif de don de matériel informatique réformé aux associations - Évolution du comité d'attribution et désignation des co-président-es.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du bilan des deux premières éditions de l'appel à manifestation d'intérêt pour le don de matériel numérique aux associations ;

- d'approuver la modification du fonctionnement du comité d'attribution du don de matériel numérique aux associations, à savoir :

la fixation d'un seuil minimal de 2 membres pour la composition du comité, en complément du plafond de 10 associations déjà en vigueur ;

l'inscription, parmi les critères de sélection des associations éligibles au don de matériel numérique, de l'appréciation de l'impact du don sur les Grenoblois-es, du caractère d'intérêt collectif des actions envisagées et de l'implantation territoriale de l'action ;

d'approuver le renouvellement des membres du comité par un nouvel appel à volontaires auprès des associations, dans le respect de la règle de mandat de deux ans fixée par la délibération du 25 mars 2024 ;

- de désigner Monsieur Gilles MOREAU et Madame Céline DESLATTES en qualité de co-président-es du comité d'attribution.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 94-(44045) - PREVENTION SECURITE - Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Observatoire International des Prisons (OIP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Observatoire International des Prisons (OIP) (annexe 1) ;

- d'autoriser la mise à disposition à titre gratuit, à l'Observatoire International des Prisons Groupe local d'observation de la Maison d'arrêt de Varces des locaux, ainsi qu'un jardin privatif, sis 2, Allée du lys Rouge ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 95-(43072) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Contrat de Coopération Publique entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble portant sur la réalisation de deux chantiers ouverts au public au sein des établissements du CCAS de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes du contrat de coopération publique entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble en matière de mise en place de chantiers ouverts au public concernant la Crèche Eaux Claire et L'Étincelle (annexe 1) ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit contrat de coopération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 96-(43756) - PERSONNEL MUNICIPAL - Débat portant sur les garanties accordées aux agent-es en matière de protection sociale complémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agent-es en matière de protection sociale complémentaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 97-(44286) - FINANCES - Avenant financier n°3 au contrat de coopération publique entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 Contrat de Coopération Publique entre la Ville de Grenoble et le Centre communal d'Action Sociale en annexe ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant n°3.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 98-(44210) - FINANCES - Créances éteintes 2026 - Budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'admettre en créances éteintes la liste de créances annexée à la présente délibération pour un montant total de 54 278,40 € ;

– de charger, Madame la Maire de notifier cette décision au service de gestion comptable de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 36
Abstention(s) : 11 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 99-(44209) - FINANCES - Créances éteintes 2026 - Budget annexe Activités économiques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'admettre en créances éteintes la liste de créances annexée à la présente délibération pour un montant total de 1 865,45 € ;

- De charger, Madame la Maire de notifier cette décision au service de gestion comptable de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 36
Abstention(s) : 11 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 100-(44194) - FINANCES - Admissions en non-valeur 2026 budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'autoriser l'admission en non-valeur des produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale pour un montant de 119 088,01 € sur le Budget Principal ;

– de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 35
Abstention(s) : 11 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 101-(44054) - DESIGNATIONS - Modification de la délibération n°120 -43697 en date du 29 juin 2026, relative à la désignation des representant-es de la Ville de Grenoble au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande Tremplin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de designer Monsieur Antoine BACK en qualité de représentant suppléant de la ville de Grenoble au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande Tremplin en remplacement de Monsieur Olivier BERTRAND ;

- de dire que les représentant-es de la Ville de Grenoble au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande Tremplin sont :

- **Madame Cécile CENATIEMPO titulaire**
- **Monsieur Antoine BACK suppléant**

- d'autoriser ces membres à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 35
Abstention(s) : 11 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 102-(44215) - CONSEIL MUNICIPAL - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal.

Intervention (s) : Mme PISSARD-GIBOLLET, M. CHAPPET, Mme SAHIRI, Mme NEBILI, M. SELLAMI, M. CASTILLO, Mme BENSE, M. ROSSI, M. BRUNON, M. PUSEL, Mme DOUKHI, M. ALDEGUER, Mme MICHARD

Un premier amendement est déposé par Mme PISSARD-GIBOLLET, pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :
Pour : 23
Contre : 33 Oui Grenoble + 1 non inscrit (M. BELHADJ)

Mme NEBILI demande à ce que soit consigné au procès-verbal les propos suivants, tenus par M. CHAPPET :
« On a dans ce conseil des élu-es qui peuvent aller s 'en prendre à des agents municipaux sans qu'aucune plainte, aucune commission ne soit retirée de votre part, Mme la Maire. »

Un second amendement est déposé par Mme PISSARD -GIBOLLET, pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :
Pour : 23
Contre : 33 Oui Grenoble + 1 non inscrit (M. BELHADJ)

Un troisième amendement est déposé par Mme SAHIRI, conseillère municipale non inscrite, et sous amendé oralement par M. SELLAMI, pour le groupe Oui Grenoble, en retirant de la proposition d'amendement l'ajout de la mention « Chaque conseiller municipal non inscrit dispose d'une voix au sein de cette commission »,celui-ci est adopté
Pour : 46
Contre : 11 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal tel que joint en annexe.

Délibération : Adoptée
Pour : 35
Contre : 11 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

Mme la Maire informe le Conseil municipal de la demande de protection fonctionnelle a de M. MONGABURU.

DELIBERATION N° 103-(44772) - Voeu relatif à une suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël.

Intervention (s) : Mme CAPDEPON, M. DJEBBOURI, M. CHAPPET, M. BOUBEKER, Mme BENSE, M. BRUNON, Mme DOUKHI, Mme PETERS, M. CASTILLO

M DJEBBOURI demande à ce que soit consigné au procès-verbal les propos suivants, tenus par M. CHAPPET :
« Importer ce conflit dans notre conseil municipal, ce n'est pas anodin. On a vu ce que cela donne depuis 6 mois, quand on importe ce genre de sujets internationaux créateurs de tensions. On a eu cet été le spectacle interrompu de Barbara BUTCH au cabaret frappé par la violence des militants de la France Insoumise. A chaque fois que vous faites de ce conseil, une tribune pour un conflit à 4000km de nous, vous dressez un peu plus les gens les uns contre les autres au lieu de les rassembler sur des sujets grenoblois qui nous concernent tous. »

Mme BENSE demande à ce que soit consigné au procès-verbal le propos, tenu par M. BRUNON, car selon elle, « dans une assemblée laïque, on ne dit pas Inshallah , la République française est laïque. ».

Attendu ce qui précède, le conseil municipal réuni ce 06 octobre 2026 demande :

aux parlementaires européen-nes français-es de soutenir auprès de la Commission européenne, du Conseil de l'Union européenne et de l'ensemble de ses partenaires européens, la demande de l'initiative citoyenne européenne de suspendre l'accord d'association UE-Israël ;

- à la Commission européenne d'agir activement pour que soit portée auprès du Conseil de l'Union européenne l'initiative citoyenne européenne demandant la suspension de l'accord d'association UE-Israël ;

- au Gouvernement français de se joindre à l'Irlande, à l'Espagne et à la Slovénie dans leur demande active de suspension de l'accord d'association UE-Israël et à étudier la faisabilité d'une action unilatérale.

Voeu: Adopté à l'unanimité
Abstention(s) : 11 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

V O E U – Voeu relatif au collectif des mamans de la place des Géants

Intervention (s) : Mme MICHARD, Mme PANTEL, Mme NEBILI, M. BRUNON, M. BENSE, M. CASTILLO, M. CHAPPET, Mme DOUKHI

Voeu : Rejeté
Pour : 9
Contre : 32 Oui Grenoble + 11 La France Insoumise
Abstention(s) : 1 Non inscrite (Mme SAHIRI)
Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (Mme DARAN)

V O E U – Voeu pour renforcer les moyens permettant l'égalité des conditions de vie dans chaque quartier.

Intervention (s) : Mme DOUKHI, M. RIZZI, M. CHAPPET, Mme DESLATTES, M. CASTILLO

Voeu : Rejeté
Pour : 12
Contre : 33 Oui Grenoble
Abstention(s) 9 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

<u>Questions orales :</u>

Question orale de M. RIZZI pour le Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble portant sur le « Grand splash » dans l'Isère.

Réponse de Mme la Maire.

Question orale de M. BRUNON pour le Groupe de la France Insoumise portant sur le jumelage entre les villes de Grenoble et Rehovot.

Intervention (s) : Mme la Maire

Réponse de Mme la Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h51

Rejeté

Conseil municipal du 06 octobre 2026
La France Insoumise
Coline Pissard-Gibollet

Délibération 102-44215 CONSEIL MUNICIPAL : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Amendement du règlement intérieur, Chapitre VI

Après “CHAPITRE VI : Des vœux et des questions orales”, à la ligne, ajouter la phrase : “Les vœux et questions orales seront examinés au début du conseil municipal, avant l’examen des délibérations.”.

Conseil municipal du 06 octobre 2026 **Rejeté**
La France Insoumise
Coline Pissard-Gibollet

Délibération 102-44215 CONSEIL MUNICIPAL : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Amendement du règlement intérieur, Titre IV, Chapitre VII, Article 25

Remplacer la phrase “Cette proposition doit être rédigée (partie délibérative, note explicative de synthèse intégrant les éléments d’information sur l’équilibre financier du projet, ainsi que le/les éventuelles annexe/s) signée par au moins 5% des membres du conseil municipal (soit 3 élu-es).”, par la phrase : “**Cette proposition doit être rédigée (partie délibérative, note explicative de synthèse intégrant les éléments d’information sur l’équilibre financier du projet, ainsi que le/les éventuelles annexe/s) signée par au moins 3% des membres du conseil municipal (soit 2 élu-es)**.”

Adopté

Conseilmunicipal du 06 octobre 2026

Amendement de l'article 39 "commission ad hoc de modification du RI" par Mme SAHIRI, Conseillère Municipale Non Inscrite et sous-amendé par M. SELLAMI pour le Groupe Oui Grenoble

Délibération n°102-44215 - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Ajouter après la première phrase « En cas de révision du présent règlement intérieur, la commission ad hoc est composée des président-es des groupes politiques ou de leurs représentant-es ainsi que des conseillers municipaux non inscrits ».

Rejeté

Groupe d'Opposition – Réconcilier Grenoble

Conseil municipal du 29 septembre 2026

Anouchka Michard

Voeu : Collectif des mamans de la Place des Géants

Madame la Maire, Chers collègues.

Aujourd'hui je présente ce vœu pour le collectif des mamans de la Place des Géants.
Il a été rédigé par les mamans. Je me fais le porte parole ici au conseil.

Depuis plusieurs années, les habitantes de la Place des Géants alertent sur la dégradation de leurs conditions de vie.

Le collectif des mamans de la Place des Géants s'est constitué pour faire remonter une situation devenue particulièrement difficile à vivre.

Je connais ce quartier pour y avoir grandi, dans le secteur du Zénith. Je suis chaques jour aux côtés des mamans du collectif et des habitants, je soutiens le collectif des mamans, oriente de nombreuses familles dans les dispositifs.

Notre groupe Réconcilier Grenoble, Monsieur Clément Chappet, Monsieur Thierry Aldeguer, se sont rendus à plusieurs reprises soutenir les habitants.

Les habitantes font état de l'occupation illicite d'un nombre important de logements, notamment aux 10, 40 et 50 place des Géants et dans d'autres immeubles du secteur. Elles estiment qu'une centaine de personnes sont aujourd'hui concernées.

Ce qui les préoccupe avant tout, ce sont les conséquences sur leur quotidien : musique, cris, disputes, pleurs et rassemblements jusque tard dans la nuit, parfois jusqu'à 2, 3 ou 4 heures du matin. Dans certains immeubles, elles rapportent également des bagarres impliquant des groupes importants, des logements saccagés, du mobilier cassé et des parties communes dégradées, vol d'électricité chez les voisins.

Les familles vivent ainsi avec des nuits régulièrement perturbées. Des enfants sont réveillés et vont à l'école fatigués. Des parents travaillent après des nuits très courtes. Des personnes âgées disent limiter leurs sorties.

À cela s'ajoutent des problèmes d'insalubrité : déchets, détritus jetés par les fenêtres, poubelles qui s'accumulent, rats, feux et barbecues au pied des immeubles.

Autour de l'ancien Lidl, les habitantes signalent également des véhicules vandalisés, incendiés ou dépouillés, ainsi que plusieurs logements donnant sur les rez-de-jardin qui seraient occupés. Elles décrivent un espace fortement dégradé, où la végétation a pratiquement disparu et où des passages se font parfois directement par les balcons.

Cette situation produit de la fatigue, du stress et de l'inquiétude. Elle donne surtout aux habitants le sentiment de ne plus pouvoir vivre normalement dans leur propre quartier.

Les mamans de la Place des Géants demandent qu'on leur rende leur dignité. Pouvoir vivre dans un cadre entretenu, dormir sans subir des nuisances répétées, pouvoir inviter sa

famille ou ses amis chez soi sans avoir honte de l'état des parties communes : ce sont des attentes élémentaires.

Ces habitantes paient un loyer et des charges. Elles sont en droit d'attendre de leur bailleur le service pour lequel elles paient : un cadre de vie entretenu et des conditions d'habitation dignes.

Aussi, le Conseil Municipal demande à ACTIS :

- d'identifier les logements de son patrimoine concernés par ces occupations illicites et d'engager les démarches nécessaires pour y mettre fin ;
- d'intervenir sur les nuisances et les dégradations des logements et des parties communes qui en découlent ;
- de renforcer le suivi et la présence de ses équipes dans les immeubles concernés ;
- de mettre en place un interlocuteur identifié pour le collectif des mamans et d'assurer le suivi des signalements qui lui sont transmis ;
- de présenter aux habitantes les actions engagées et leur calendrier.

ACTIS étant présidé par une adjointe de la municipalité, le bailleur pourra par ailleurs se mettre rapidement en lien avec les équipes de la Ville de Grenoble et de Grenoble-Alpes Métropole afin d'intervenir sur les problèmes de nettoyage, de déchets, de rats, de salubrité et de dégradation des espaces communs.

Cette démarche doit permettre de déboucher sur des interventions coordonnées et un calendrier précis, afin que les habitantes puissent constater des changements concrets sur le terrain.

Les mamans ont fait le choix de se mobiliser pour leur quartier. Elles ont appelé, écrit et demandé de l'aide.

Aujourd'hui, elles demandent que leurs appels soient suivies d'effets et qu'elles puissent à nouveau vivre normalement chez elles.

Merci Madame la Maire, chers collègues.

Adopté

Vœu du groupe des élu-es Oui Grenoble

Pour une suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël

Conseil municipal de la Ville de Grenoble
Séance du 29 septembre 2026

Le 22 septembre 2025, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, la France officialisait sa reconnaissance de l'État de Palestine, affirmant son soutien à une solution à deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité, dans une région engagée dans la guerre et la destruction depuis des décennies, et qui s'est enfoncée encore plus dans l'horreur après les attentats du Hamas du 7 octobre 2023. Il y a presque un an jour pour jour, lors de son allocution devant l'ONU, le Président de la République française déclarait[1] : « *Rien, rien ne justifie plus la poursuite de la guerre à Gaza. Rien. Tout commande au contraire d'y mettre un terme définitif maintenant, à défaut de l'avoir fait plus tôt* ».

Depuis, le nombre de mort-es, de déplacé-es, de victimes de la famine et de la privation de soins ne cesse de s'alourdir, et le conflit de s'étaler. La Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU conclut quant à elle que les autorités israéliennes et les forces de sécurité israéliennes ont commis quatre des cinq actes génocidaires définis par la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide[2]. Le Premier ministre israélien dirige toujours un pays divisé par la guerre, alors qu'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale le suspecte « *d'être responsable des crimes de guerre consistant à affamer délibérément des civil-es comme méthode de guerre et à diriger intentionnellement une attaque contre la population civile ; et des crimes contre l'humanité de meurtres, de persécutions et d'autres actes inhumains, du 8 octobre 2023 au moins jusqu'au 20 mai 2024 au moins* »[3].

Cette situation revêt une dimension particulière pour Grenoble, engagée depuis plusieurs décennies dans une relation de coopération et d'amitié avec Bethléem. Le jumelage entre nos deux villes fait de la situation vécue par les populations palestiniennes un sujet qui concerne directement notre collectivité et nos concitoyennes et concitoyens. À travers ses coopérations, ses échanges associatifs, culturels et institutionnels avec Bethléem, Grenoble entretient des liens concrets avec les habitantes et habitants de cette ville. La défense du droit international et des conditions nécessaires à une paix durable s'inscrit ainsi dans la continuité de cette relation entre nos deux collectivités.

Le 8 septembre 2026, 12 pays (dont la France et 7 pays européens) ont affiché leur volonté de franchir un nouveau cap en réponse à l'expansion de la colonisation israélienne en Cisjordanie, à la flambée des violences commises par les colons extrémistes à l'encontre des Palestinien-nes, et aux actes de terreur dénoncés par les autorités israéliennes elles-mêmes. Par la voix de son ministre de l'Europe et

1 https://uk.diplomatie.gouv.fr/fr/la-france-reconnait-letat-de-palestine
2 https://www.un.org/unispal/document/israel-has-committed-genocide-in-the-gaza-strip-un-commission-finds-16sep25/?
3 https://www.icc-cpi.int/fr/defendant/netanyahu

des Affaires étrangères[4], la France s'engage à « *mettre fin au commerce avec les colonies israéliennes situées dans les Territoires palestiniens occupés*. (…) *la France ne saurait, par son commerce, soutenir une situation qui menace la sécurité des Israéliens comme des Palestiniens ainsi que la paix et la stabilité dans la région. L'Europe doit se tenir à la même exigence* ».

« *L'Europe doit se tenir à la même exigence* », c'est là tout le sens de l'initiative citoyenne européenne[5] lancée le 25 novembre 2025[6], et demandant la suspension de l'accord d'association UE-Israël. Cette initiative, soutenue par l'Alliance de la Gauche Européenne, a reçu plus d'un million de signatures de la part de citoyennes et citoyens européen-nes, dont plus de 450 000 en France. Ces signatures, actuellement en cours de vérification, devraient enclencher dans les mois à venir l'ouverture d'un processus pouvant aboutir à un acte législatif européen.

Ce n'est pas la première fois que des voix s'élèvent pour réexaminer cet accord d'association politique et économique. En octobre 2024, une coalition de 169 organisations et syndicats (dont la FIDH, Human Rights Watch, Oxfam, la FSU, l'Union Juive pour la Paix ou encore la LDH)[7] a lancé une campagne demandant sa suspension au regard de la violation de son article 2 stipulant que les relations entre l'Union européenne et Israël reposent sur « l*e respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques* ». 250 parlementaires issu-es de 17 pays européens ont signé une tribune[8] appuyant cette demande. En France, elle a été soutenue par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères qui, le 20 mai 2025, appelait la Commission européenne « *à instruire cette demande, et à déterminer si Israël respecte ou non cet article et ses obligations en matière de droits de l'homme*[9] », ajoutant que « *la violence aveugle et le blocus de l'aide humanitaire imposé par le gouvernement israélien ont fait de Gaza un mouroir, pour ne pas dire en cimetière* ».

Pour autant, l'accord d'association entre l'UE et Israël reste toujours en vigueur faute d'un consensus trouvé entre États membres lors du Conseil des Affaires étrangères du 13 juillet 2026. C'est pourquoi Amnesty International, se fondant toujours sur la violation de l'article 2 de cet accord, et face à cette situation de blocage, appelle aujourd'hui les États membres à agir de manière unilatérale[10].

Grenoble, terre de résistance, est profondément engagée dans la défense du droit international et des droits humains. Ces piliers de notre délibération cadre votée en 2023[11] conditionnent notre politique européenne et internationale de coopération. C'est en ce sens que notre Ville se joint à l'appel à suspendre l'accord d'association UE-Israël porté par des citoyen-nes européen-nes, des organisations non gouvernementales et des syndicats ; c'est en ce sens que notre Ville appuie l'expression du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères demandant l'instruction de ce dossier à l'échelle européenne ; c'est en ce sens que, dans l'attente d'une mise en œuvre rapide et concrète, notre Ville se félicite des décisions prises quant à la fin du commerce national des produits issus des colonies

4 https://x.com/jnbarrot/status/2097301681847341153
5 Voir annexe
6 https://citizens-initiative.europa.eu/initiatives/details/2025/000005_fr
7 https://www.hrw.org/news/2025/02/04/ban-eu-trade-and-business-israels-illegal-settlements-occupied-palestinian
8 https://www.cidse.org/fr/2025/01/23/eu-parliamentarians-call-for-a-suspension-of-the-eu-association-agreement-with-israel/
9 https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien-du-mardi-20-mai-2025-5791602
10 https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2026/07/eu-israel-blocs-consistent-failure-to-suspend-association-agreement-should-spur-member-states-to-take-unilateral-action/
11 https://www.grenoble.fr/142-politique-internationale-et-europeenne.htm#par377

israéliennes dans les Territoires palestiniens occupés dont 22 sont implantées sur le territoire de notre ville jumelle de Bethléem.

Grenoble, dans le respect du droit international, réaffirme son attachement à la défense des droits humains, à une solution à deux États, ainsi que sa solidarité envers les populations civiles de Gaza et de Cisjordanie.

Attendu ce qui précède, le conseil municipal réuni ce 29 septembre 2026 demande :

- **aux parlementaires européen-nes français-es de soutenir auprès de la Commission européenne, du Conseil de l'Union européenne et de l'ensemble de ses partenaires européens, la demande de l'initiative citoyenne européenne de suspendre l'accord d'association UE-Israël ;**
- **à la Commission européenne d'agir activement pour que soit portée auprès du Conseil de l'Union européenne l'initiative citoyenne européenne demandant la suspension de l'accord d'association UE-Israël ;**
- **au Gouvernement français de se joindre à l'Irlande, à l'Espagne et à la Slovénie dans leur demande active de suspension de l'accord d'association UE-Israël et à étudier la faisabilité d'une action unilatérale.**

Annexe

Initiative citoyenne européenne ECI(2025)000005
Violations des droits de l'homme par Israël: exigeons la suspension totale de l'accord d'association UE-Israël

Selon la Commission européenne, l'État d'Israël est responsable d'un nombre sans précédent de morts et de blessés parmi les civils, de déplacements à grande échelle de la population et de la destruction systématique des hôpitaux et des installations médicales à Gaza. [1] Israël a également mis en place un blocus de l'aide humanitaire, qui pourrait s'apparenter à un recours à la famine comme méthode de guerre. Israël enfreint de multiples règles et obligations prévues par le droit international, et ne prévient pas le crime de génocide, contrairement à ce qui a été ordonné par la Cour internationale de justice. [2]

Pourtant, l'Union européenne n'a toujours pas suspendu son accord d'association avec Israël, lequel constitue la pierre angulaire de la coopération bilatérale entre l'UE et Israël en matière de commerce, d'économie et de politique.

Les citoyens de l'Union européenne ne sauraient tolérer que celle-ci maintienne un accord qui contribue à légitimer et à financer un État commettant des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

Par conséquent, nous appelons la Commission à présenter au Conseil une proposition de suspension totale de l'accord d'association UE-Israël.

[1] Service européen pour l'action extérieure, note du bureau du représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, 20 juin 2025, https://euobserver.com/eu-and-the-world/ar0246a0da

[2] Cour internationale de justice, ordonnance du 26 janvier 2024, https://www.icj-cij.org/fr/node/203447

Groupe La France Insoumise **Rejeté**

Conseil municipal du 29 septembre 2026

Voeu du conseil municipal de Grenoble pour renforcer les moyens permettant l'égalité des conditions de vie dans chaque quartier

À destination du président de Grenoble-Alpes Métropole, de la présidente d'Actis, du président de l'ANRU et de la Préfète de l'Isère

La Villeneuve, quartier populaire historique de Grenoble, souffre depuis longtemps. Pour autant, ses 11.000 habitant-es organisent une solidarité concrète exemplaire et portent des projets qui permettraient d'améliorer directement les conditions de vie et le vivre ensemble. Ce vœu entend porter leur parole, non s'y substituer.

Si les pouvoirs publics interpellés par ce voeu contribuent au plan de rénovation urbaine (NPNRU), totalisant 380 millions d'euros, le Conseil Municipal de Grenoble souligne que de plus grandes ambitions seraient nécessaires pour répondre aux problématiques encore existantes : des commerces qui ferment les uns après les autres, des immeubles qui se dégradent sans intervention rapide, et des dispositifs de médiation fragilisés.

La fermeture d'une très grande majorité des commerces du quotidien (boulangerie, épicerie, pharmacie) nous alarme. Ces services essentiels ne devraient pas subir les logiques de concurrence marchande. Si des moyens du NPNRU sont dédiés à la redynamisation de quelques commerces, il est évident qu'ils pourraient être plus conséquents et pérennes. En outre, les locaux métropolitains vacants devraient être plus facilement mis à disposition des initiatives habitantes, nombreuses et ambitieuses.

Le conseil municipal de Grenoble constate une augmentation des signalements de situation d'insalubrité dans les logements de la Villeneuve : gardes corps cassés, dégradations avancées, invasions permanentes de rats et cafards… Il constate en outre le désespoir des habitant-es qui n'obtiennent que trop peu de réponses à leurs sollicitations et encore moins d'interventions, en particulier de la part d'Actis. Ces situations sont pourtant alarmantes : la dignité autant que la sécurité des habitant-es sont bafouées. En outre, le fort taux de pauvreté du quartier et la faible qualité énergétique des logements appellent à investir davantage pour rénover en intégralité. L'instauration prochaine du 3ème programme national de renouvellement urbain devrait bénéficier au quartier, à condition qu'elle ne soit conditionnée à aucune démolition.

Ce délaissement matériel s'ajoute à un affaiblissement des dispositifs de tranquillité publique et de médiation. La Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique, association d'insertion historiquement financée par la Ville, la Métropole et l'État, ainsi que les médiateur-rices

de rue, jouent un rôle essentiel de lien social et de prévention des tensions. Réduire leur présence ou leurs moyens revient à priver le quartier d'un des rares outils qui fonctionne réellement sur le terrain, au moment même où les besoins de dialogue social et de prévention n'ont jamais été aussi élevés.

Alors que la pauvreté croît et que la tranquillité publique s'en voit fragilisée, les dispositifs de sûreté ne devraient subir les coupes budgétaires. Considérant l'ancrage du dispositif de correspondants de nuit de la Régie de quartier Villeneuve-VO, considérant que les nouveaux dispositifs envisagés ne sont pas encore clarifiés, le Conseil Municipal appelle la Métropole et la Préfecture à ré-engager le dialogue pour préserver le dispositif de correspondants de nuit et en pérenniser les moyens.

Cette situation ne peut être dissociée du contexte budgétaire actuel, en particulier métropolitain. Les coupes budgétaires de cette année 2026 ne doivent en aucun cas cibler les quartiers populaires (que ce soit pour les commerces, le logement, la tranquillité publique ou la vie associative). L'Etat devrait refinancer les collectivités locales à hauteur des compétences qu'il leur a transmises et à hauteur des besoins en service public.

Ainsi, par ce vœu, le Conseil municipal de Grenoble demande :

- À l'ensemble des parties interpellées de renforcer leurs coopérations en vue de la conception d'un nouveau plan visant à résoudre les urgences du quartier, en lien permanent avec les associations et collectifs habitants du quartier, et d'en fixer le calendrier précis,
- D'ouvrir un chantier de redynamisation commerciale de la place des Géants, en s'appuyant sur les projets déjà portés par les associations et collectifs du quartier, incluant l'étude d'un dispositif de commerces municipaux là où les acteurs bancaires classiques se montrent réticents à financer du commerce de proximité ;
- D'associer formellement Actis à ce plan d'urgence, et d'obtenir un calendrier précis de ses interventions sur les immeubles dégradés et le programme de rénovation thermique, à commencer par la place des Géants ;
- Que Grenoble Alpes Métropole s'engage à ne pas réduire les budgets directement ou indirectement dédiés à la Villeneuve dans la délibération modificative de 2026 ;
- D'auditionner la Préfète de l'Isère pour clarifier les engagements de l'État sur la Villeneuve ;
- D'établir un état précis et partagé des financements consacrés au quartier ces dernières années, de leurs évolutions à la hausse comme à la baisse, et de fixer et des moyens supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'urgence.

Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Jean-Luc Rizzi
Conseil municipal du 06 octobre 2026
Question orale

Madame la Maire,

Au-delà des discours, il y a les faits.

Ceux que les Grenoblois ont vécus cet été.

Le 5 juillet, une importante opération de police est menée contre le point de deal de l'Arlequin, à la Villeneuve : huit interpellations et près d'une centaine de policiers mobilisés.

Dans la nuit du 6 au 7 juillet, une crèche municipale de la rue Ninon-Vallin est cambriolée. Deux climatiseurs sont dérobés en pleine période de fortes chaleurs.

Le 7 juillet, quartier des Alliés, rue Leconte-de-Lisle, une rixe éclate avec des barres de fer. Un coup de feu est signalé. Un homme est blessé à la tête et les CRS interviennent.

Dans la nuit du 7 au 8 juillet, place André-Malraux, plusieurs riverains alertent la police après avoir entendu des coups de feu. Une enquête est ouverte.

Le 15 juillet, cours Jean-Jaurès, un adolescent de 15 ans est violemment frappé au visage après avoir refusé de donner de l'argent à un homme. Il est transporté au CHU.

Le 16 juillet, rue Casimir-Brenier, des coups de feu sont tirés depuis un immeuble. Le quartier est bouclé. Les CRS puis le RAID interviennent et un homme retranché est finalement interpellé.

Le 30 juillet, cours Jean-Jaurès, un conducteur de trottinette refuse un contrôle de police et blesse un fonctionnaire. Il est contrôlé positif aux stupéfiants et sa trottinette est débridée.

Le 3 août, rue de Turenne, un homme de 42 ans est grièvement blessé à la tête lors d'une agression impliquant, selon les premiers éléments rapportés, une arme blanche ou une bouteille en verre.

Le 25 août, rue Ernest-Hareux, un père de famille ouvre sa porte et se retrouve face à deux hommes encagoulés, dont l'un est armé d'un fusil. Son chien se jette sur eux. Il est abattu.

Le 27 août, au Mont Jalla, un homme d'une quarantaine d'années chute de plusieurs dizaines de mètres. Retrouvé par les secours, il affirme avoir été agressé et poussé dans le ravin par un inconnu.

Le 27 août encore, deux poubelles sont volontairement poussées contre la façade du Vieux Manoir avant d'être incendiées.

Le 30 août, à quelques heures de la rentrée, l'école maternelle Berriat est cambriolée.

Et cette liste n'est pas exhaustive.

Lorsqu'on quitte les faits divers pour regarder le quotidien des Grenoblois, le constat n'est guère plus rassurant.

À Mistral, trois ans après la fermeture du Plateau, les acteurs locaux constatent toujours l'absence d'une structure équivalente pour accompagner les jeunes.

Cours Berriat, commerçants et habitants ont dû manifester, pétitionner et même bloquer le tram pour se faire entendre face aux conséquences des travaux sur leur activité et leur quotidien.

Dans le centre-ville, Decitre a fermé cet été après plus de trente ans de présence à Grenoble. Le Vieux Manoir vient à son tour de fermer après 55 ans d'activité.

Sur le front de la précarité, la rentrée a de nouveau vu ressurgir la situation des familles sans solution durable d'hébergement et la question des écoles occupées.

Et puis il y a la Villeneuve, quartier de plus de 12 000 habitants, où se concentrent nombre de ces difficultés.

Les commerces et services de proximité ferment les uns après les autres : pharmacie, boulangerie, tabac, librairie, bar, salon de coiffure, taxiphone…

Place des Géants, les habitants disent dans la presse : « On se sent abandonnés. »

Nuisances nocturnes, véhicules dans le parc, déchets, rats, problèmes de tranquillité, coups de feu au pied des immeubles, logements dégradés…

Et surtout, la Villeneuve vit au rythme des chantiers depuis seize ans.

Seize ans de travaux, de palissades, de démolition et de réaménagements.

Seize ans de bruit, de poussière, de cheminements coupés et d'un quartier perpétuellement en chantier.

Le constat est devenu tel que La France insoumise elle-même, qui a contribué à votre élection il y a quelques mois, réclame désormais un « plan d'urgence » pour la Villeneuve et dénonce un « abandon généralisé depuis plusieurs mandats ».

Rappelons tout de même qu'Élisa Martin, aujourd'hui députée LFI, a été première adjointe d'Éric Piolle chargée des quartiers populaires. Il est assez singulier de découvrir aujourd'hui l'urgence d'une situation que l'on a soi-même contribué à administrer.

Et lorsqu'un quartier de 12 000 habitants cumule narcotrafic, problèmes de tranquillité, disparition des commerces, affaiblissement de la prévention et de l'animation, logements

dégradés et seize années de travaux, un « plan d'urgence » qui ressemble davantage à un programme de cour de récréation n'est tout simplement pas à la hauteur.

Car ce que nous disent les événements de cet été est finalement très simple. Les Grenoblois ont besoin de sécurité et de tranquillité, de commerces, de prévention et d'animation, de présence humaine, de propreté, de logements décents.

Ils ont besoin que les travaux soient organisés et finissent. Ils ont besoin que leur quotidien s'améliore.

Votre grand projet de l'été :

le « Grand Splash » dans l'Isère.

Car il faut se souvenir de la manière dont vous nous l'avez présenté. Ce ne devait pas être une simple baignade. C'était séduisant.

Et finalement, pas un seul Grenoblois n'aura pu se baigner dans l'Isère dans le cadre de votre dispositif durant tout l'été.

Deux dates annoncées. Deux opérations préparées. Deux reports. Zéro baignade.

Madame la Maire, combien ce "Grand Splash" qui n'a jamais eu lieu a-t-il coûté aux Grenoblois ?

Pouvez-vous communiquer au Conseil municipal le coût total supporté par la Ville pour les opérations des 30 août et 12 septembre : préparation et organisation, masse salariale des agents mobilisés, prestations de sécurité et de secours, maîtres-nageurs et sauveteurs, associations financées ou indemnisées, communication, équipements, analyses et suivi de la qualité de l'eau durant tout l'été ?

Au-delà de ces deux journées, quel est le coût total engagé par la Ville depuis le lancement du projet de baignade dans l'Isère ?

Et après deux reports successifs, comptez-vous poursuivre ce projet et, si oui, avec quel budget ?

Parce qu'au bout du compte, Madame la Maire, la question n'est pas de savoir qui maîtrise le mieux le récit.

Réponse de Mme la Maire à la question orale
du groupe d'opposition La France Insoumise
Conseil municipal du 6 octobre 2026

Monsieur le Conseiller,

Le jumelage de la Ville de Grenoble avec la Ville de Rehovot est suspendu depuis 2014. Autrement dit, il ne donne plus lieu à aucun lien, aucun projet entre nos villes. Et les conditions ne sont évidemment pas réunies pour rétablir ces liens à brève échéance.

Dès lors, faut-il conclure, comme vous le suggérez, que ce jumelage est obsolète et qu'il faut y mettre fin, ou alors faut-il conserver le *statu quo* ?

Le message ne serait pas le même : dans le premier cas, il s'agirait d'acter que l'horreur en cours en Palestine rend nos relations avec Rehovot définitivement impossibles ; dans le second cas, il s'agirait de ne pas insulter l'avenir, de s'autoriser à espérer qu'un jour, les conditions seront à nouveau réunies pour une coopération concrète entre nos communes, entre les peuples.

Ce débat a une valeur symbolique importante. Puisque vous avez préparé une délibération sur ce sujet, dont la régularité est en train d'être vérifiée, je vous propose que nous ayons le débat à cette occasion, autrement dit avant la fin de l'année.

Par ailleurs, je veux vous partager une conviction : les Grenobloises et les Grenoblois attendent de nous plus que des symboles face à la tragédie en cours au Proche-Orient. C'est tout le sens de l'action engagée par notre majorité en solidarité avec le peuple palestinien. Notre engagement se manifeste avant tout par une solidarité concrète, en actes, avec notre Ville jumelle de Bethléem, dont avons reçu il y a quelques jours une délégation officielle. En soutenant un projet de bibliothèque destinée aux jeunes à Bethléem, comme en soutenant aussi le sport féminin dans le camp d'Aïda, c'est un message de vie et d'espoir que nous voulons envoyer à ces jeunes qui ont le sentiment que leur avenir est confisqué. C'est aussi ce message de solidarité des Grenobloises et des Grenoblois que je compte porter en me rendant à Bethléem dans l'année qui vient, si les conditions le permettent.

Notre engagement passe aussi aussi par le témoignage : les nombreuses expositions à la Maison internationale de Grenoble, la banderole que nous y avons récemment suspendue, les nombreux échanges culturels avec notre ville jumelle, les concerts avec la chorale d'Amwaj venue de Palestine en juin sont autant d'occasions pour une expression publique, pour une sensibilisation des citoyennes et des citoyens de Grenoble.

Notre engagement passe encore par l'interpellation : le vœu que nous venons d'adopter en est un parfait exemple, car l'Union européenne, premier partenaire économique d'Israël, dispose de véritables moyens de pression pour faire cesser les politiques criminelles menées par le gouvernement au pouvoir.

Peut-être pouvons-nous faire plus encore, et nous sommes résolus à explorer de nouvelles pistes. Reste que, face à la tragédie qui se déroule sous nous yeux, je voudrais nous inviter, collectivement, à conjuguer une forme d'humilité quant à l'impact que peut avoir l'action de notre ville, et la détermination qui doit rester la nôtre à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire cesser l'inacceptable.

Je vous remercie

Groupe La France Insoumise
Conseil municipal du 06 octobre 2026

Question orale concernant le jumelage entre les villes de Grenoble et Rehovot

Madame la Maire,

Depuis 1984, la Ville de Grenoble est liée à la ville israélienne de Rehovot par un protocole d'amitié, conclu dans un contexte international et local qui n'est plus celui d'aujourd'hui.

Quarante ans plus tard, force est de constater que ce jumelage ne donne lieu à aucune coopération structurée ni à des échanges réguliers entre nos deux collectivités. Déclaré « en sommeil » depuis 2009, il est de fait suspendu sine die depuis 2014, sans qu'aucune action concrète, aucun échange institutionnel, éducatif ou culturel n'ait été mené depuis lors. Monsieur Piolle, alors maire de Grenoble, avait confirmé cette suspension sine die lors du conseil municipal du 23 juin 2025.

Or, les jumelages entre collectivités territoriales ont pour vocation de favoriser les échanges entre populations et la coopération culturelle, éducative et institutionnelle. Lorsqu'un partenariat n'est plus porteur d'aucune activité concrète depuis plus de dix ans, il ne remplit plus les objectifs pour lesquels il avait été institué et ne présente plus d'intérêt réel pour notre collectivité.

Il appartient à notre Ville de réinterroger régulièrement la pertinence de ses partenariats internationaux, au regard de leur réalité concrète et de leur utilité pour les Grenoblois.

Dans ces conditions, Madame la Maire, quelle est votre position sur le maintien de ce jumelage caduc, contesté par plus de 3500 grenoblois-es ? Envisagez-vous de proposer au Conseil municipal d'y mettre fin définitivement, plutôt que de le laisser perdurer à l'état de simple fiction institutionnelle ?

Réponse de Mme la Maire à la question orale
du groupe Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026

Monsieur le Conseiller municipal,

Conseil après conseil, votre groupe recoure à la même méthode, qui sous couvert de questionnement repose sur des procédés pour le moins retors.

Pour construire votre question orale, vous rassemblez les faits divers des trois derniers mois, vous y mêlez les sujets de sécurité, de logement, de travaux, de propreté ou encore de quartiers populaires, vous ajoutez quelques fermetures de commerces, quelques coups de feu, une intervention du RAID. Puis l'ensemble est présenté comme une question orale.

J'observe également une constante dans les interventions du groupe de droite : il s'agit souvent de nous interpeller sur des difficultés réelles que nous ne contestons pas, mais dont certaines trouvent aussi leur origine dans des politiques publiques nationales de droite menées depuis de nombreuses années et qui ont contribué à fragiliser les collectivités et les services publics de proximité.

Les politiques d'austérité successives, le désengagement de l'État de certains services publics et les difficultés persistantes en matière de logement et de régularisation ont eu des conséquences bien concrètes : fragilisation économique et sociale de certains quartiers, difficultés d'accès aux services et manque de perspectives pour une partie de leurs habitants.

Vous avez raison sur un point essentiel : les Grenobloises et les Grenoblois attendent de leur ville qu'elle agisse. C'est précisément ce que nous faisons.

Je vais, moi aussi, citer quelques chiffres et quelques dates, car ils permettent de replacer notre action dans son contexte :

- le 21 mai commence une vague de chaleur particulièrement précoce ;
- le 10 juin, le gouvernement annonce un gel de 20 % des crédits affectés au Fonds vert ;
- le 17 juin commence une nouvelle vague de chaleur exceptionnelle ;
- le 22 juillet, Santé publique France estime à environ 6 000 le nombre de décès supplémentaires liés aux canicules de mai et juin ;
- du 28 juillet au 19 août, une troisième vague de chaleur ;
- au 1er septembre, à la fin de l'été météorologique, l'Isère compte 77 jours sur 92 au-dessus de 30 °C. Les 40 °C ont été atteints ou dépassés pendant 7 jours.

Voilà la réalité climatique et sociale à laquelle nous devons répondre.

Face à cette situation, l'adaptation de notre ville au changement climatique et l'accès à la fraîcheur sont devenus des enjeux de premier ordre. Les étés changent, les vagues de chaleur se multiplient et un quart des Grenobloises et des Grenoblois ne partent pas en vacances. L'accès à des espaces de fraîcheur et de respiration est donc aussi une question sociale.

Parallèlement à l'ouverture trois saisons sur quatre de la piscine Jean-Bron, nous réfléchissons à la manière de mieux rapprocher les habitantes et les habitants de leur rivière, afin de leur permettre, notamment pendant les fortes chaleurs, de bénéficier d'espaces publics agréables, accessibles et ouverts à toutes et tous.

C'est dans cet esprit que nous avons souhaité expérimenter une baignade dans l'Isère.

La Ville a préparé plusieurs dates, suivi la qualité de l'eau avec un laboratoire indépendant et, conformément au principe de précaution, reporté la baignade lorsque les conditions sanitaires n'étaient pas réunies.

J'y vois une collectivité qui porte une ambition claire, tout en agissant avec responsabilité et en sachant adapter une expérimentation lorsque les conditions ne sont pas réunies.

Et cela pour un coût maîtrisé : non pas 2 millions d'euros comme vous vous voulez le faire croire, mais 20 000 euros pour organiser l'ensemble de l'événement.

Et sur ces 20 000 euros, nous n'en avons engagé que 11 994 euros pour effectuer les analyses d'eau et les passages d'un scaphandrier pour observer les fonds de notre rivière, ainsi que pour de l'acquisition de matériel de sécurité qui sera utilisé par la direction des sports

Nous sommes donc très très loin des montants que vous évoquez. On parle de 12 000 € que votre groupe évoque. L'argent dépensé jusqu'alors nous a permis de mesurer le risque, d'apprendre à connaître plus précisément notre rivière et de préparer l'avenir. Cela me paraît relever d'une démarche d'expérimentation raisonnable en matière de dépenses publiques.

L'histoire politique grenobloise montre que les collectivités ont parfois consacré des montants bien plus importants à des projets liés à l'eau, avec des résultats portés par votre tête de liste, Alain Carignon, qui a été définitivement condamné en 1996 à quatre ans de prison ferme dans ce dossier de la gestion de l'eau à Grenoble : on parle alors d'une amende de 60 980 euros — soit de quoi financer quatre journées de baignade dans l'Isère avec une sécurisation maximale — et à des avantages matériels reçus évalués à 2,9 millions d'euros, soit bien plus que l'équivalent du réaménagement des abords de l'Isère et de sa guinguette.

Nous allons maintenant poursuivre ce travail d'information, avec l'objectif de construire une véritable « météo de l'Isère », permettant de croiser la qualité de l'eau, sa température, le débit, le courant et les conditions météorologiques.

Et rapprocher les Grenobloises et les Grenoblois de leur rivière ne signifie évidemment pas uniquement se baigner.

Cela signifie aussi pouvoir s'asseoir au bord de l'eau, se tremper les pieds, profiter d'un espace public agréable lorsque les températures atteignent 35 ou 40 degrés.

Nous allons donc travailler, pour l'été prochain, à des aménagements simples, accessibles et utiles : des espaces de fraîcheur, des pontons permettant de s'asseoir et de se rafraîchir les pieds, ou encore une guinguette au bord de l'eau.

La baignade n'est qu'une possibilité parmi d'autres. Elle n'est ni le point de départ ni l'aboutissement de notre réflexion.

Notre ambition est plus large : faire de l'Isère et de ses berges un espace davantage accessible aux habitantes et aux habitants, notamment lors des épisodes de fortes chaleurs.

Nous continuerons donc à agir sur la sécurité, les commerces, les quartiers populaires et les services publics, malgré les contraintes qui pèsent sur les collectivités. Mais nous continuerons aussi à travailler sur la fraîcheur et sur l'adaptation de Grenoble au changement climatique.

Parce que notre responsabilité est double : répondre aux problèmes d'aujourd'hui et préparer Grenoble aux réalités de demain.

Je vous remercie.

Discours introductif de Mme la Maire
Conseil municipal du 06 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les élu-es,

Chères Grenobloises, chers Grenoblois,

La Ville fonctionne grâce à l'engagement de son administration et des agent-es. Je les remercie d'ailleurs sincèrement pour leur engagement pour le service public. Nous accueillons aujourd'hui Claire Lemeunier, à la direction des services. Je lui souhaite, au nom de notre assemblée, la bienvenue à Grenoble.

Les événements survenus en marge de la séance du Conseil municipal du 29 septembre rendent nécessaire un rappel clair du cadre dans lequel nous exerçons notre mandat d'élu-es.

Nous avons toutes et tous été élu-es par les Grenobloises et Grenoblois. Ils attendent de nous que nous exercions pleinement ces responsabilités. Ils n'attendent pas que nous empêchions l'institution de fonctionner.

Dans un contexte de crise climatique et sociale, l'action de la Ville dans le cadre de ses services publics de proximité est indispensable pour protéger les habitant-es et pour préparer l'avenir de notre territoire. Nous devons être à la hauteur de ce travail qui nous a été confié.

Le Conseil municipal et ses commissions sont les lieux où ce travail doit se faire. La liberté d'expression des élu-es dans ces espaces est une condition essentielle de notre démocratie communale.

Comme tout travail collectif, l'exercice de notre mandat requiert un cadre commun. Le règlement intérieur du Conseil municipal constitue ce cadre de référence.

Je souhaite notamment rappeler les dispositions du chapitre V relatif à l'organisation des débats.

L'article 21 dispose que : « les discussions ou interpellations réciproques entre conseillers ou conseillères et toutes manifestations de nature à troubler l'ordre de la séance sont proscrites ». Je rappelle également que les débats doivent porter sur les affaires inscrites à l'ordre du jour. Tout écart à ce principe peut être interrompu par la présidence de séance.

Ces règles ne sont ni accessoires, ni facultatives. Le Conseil municipal est un lieu de débat et de désaccord. Il n'est pas un espace de manifestation.

Je vous rappelle également les dispositions du code général des collectivités territoriales. L'article L2121-16 dispose clairement que « le maire peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre public ».

Je suis garante du respect des règles. Cela inclura, si nécessaire, des rappels à l'ordre, la régulation des prises de parole, l'interruption des interventions hors cadre, des suspensions de séance et toute autre mesure utile.

Il ne s'agit pas de restreindre le débat démocratique. Il s'agit au contraire de permettre qu'il ait lieu.

Aujourd'hui, à Grenoble comme partout en France, des lycéennes et des lycéens, soutenus par des étudiant-es et des organisations syndicales, se mobilisent pour leurs conditions d'études.

Leurs demandes sont légitimes. Dans les lycées de notre pays, et Grenoble n'est pas une exception, les difficultés sont nombreuses : des classes surchargées, un manque d'enseignant-es, d'infirmier-es scolaires et d'assistant-es d'éducation, mais aussi des conditions d'accueil et de travail qui se dégradent dans des bâtiments souvent vétustes, mal isolés.

Cela ne cautionne pas des dégradations ou des casses, et qui pénalisent les habitant-es, les commerçant-es, les agent-es publics et, en premier lieu, les jeunes eux-mêmes.

Mais ces dérives ne doivent pas être une excuse pour réduire les jeunes au silence. Car l'immense majorité des jeunes qui se mobilisent le font pacifiquement.

Je veux évoquer un autre point, et je parle aussi comme mère. Je sais que des parents sont inquiets. Ils soutiennent les revendications de leurs enfants, mais ils veulent aussi pouvoir les savoir en sécurité. Ils ne doivent pas avoir à choisir entre soutenir la mobilisation de leur enfant et craindre pour sa sécurité.

Je veux également remercier l'ensemble des agent-es de terrain qui, dans ces moments parfois difficiles, continuent avec professionnalisme à faire vivre le service public. Leur travail est essentiel et leur sécurité doit également être pleinement respectée.

Face à tout cela, nous réaffirmons notre engagement pour le dialogue et l'éducation populaire, nous devons pouvoir écouter leur colère, leurs revendications, leurs inquiétudes des lycéen-es.

C'est dans cet esprit que nous proposions, déjà dans notre programme, de rendre accessibles les référendums aux habitantes et aux habitants dès 16 ans : parce que nous considérons que la participation à la vie démocratique ne doit pas attendre 18 ans pour commencer.

Ces derniers jours, des élu-es de la majorité grenobloise étaient aux côtés des lycéennes et des lycéens mobilisés. Hier, nous avons reçu une délégation inter-lycées pour échanger avec elle ici. C'était un beau moment d'écoute sur leurs difficultés, de la chaleur dans les classes jusqu'aux questions de santé mentale.

Nous leur avons proposé de venir prendre la parole aujourd'hui devant le conseil municipal, afin qu'ils puissent exprimer ici, avec leurs mots, leurs attentes et leurs revendications.

C'est un premier pas. Une première étape. Ils viendront donc dans l'après-midi.

Nous leur avons aussi proposé de construire avec eux la suite : ouvrir des espaces jeunesse de la Ville pour leur AG, mettre en place des cahiers de doléances lycéens et porter leur parole auprès des institutions.

Leur voix compte. Elle doit pouvoir être entendue.

Et notre rôle, comme élu-es et comme adultes, est aussi de faire en sorte qu'elle puisse l'être dans un cadre qui protège chacun et qui permette le dialogue plutôt que la confrontation.

Et je finirai par cette citation de Mandela "Rien ne révèle mieux l'âme d'une société que la façon dont elle traite ses enfants"

Je voudrais aussi dire quelques mots sur le cancer du sein qui reste aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique.

Depuis 2023, la Ville porte une coordination dédiée aux dépistages organisés des cancers en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire : la Ligue contre le cancer, les CPTS, le Planning familial, le Département, la CPAM et bien d'autres.

C'est dans ce cadre que nous nous mobilisons notamment à l'occasion d'Octobre Rose, qui constitue un temps fort pour informer, sensibiliser et encourager les femmes à participer au dépistage.

Les équipes du CCAS et de la Ville ont choisi de multiplier les façons de parler de prévention. La confection des nœuds roses est déjà une manière d'engager la conversation sur la prévention. Dans le bâtiment Camille Claudel, l'arbre à rubans permet à chacune et chacun d'accrocher son ruban dès lors qu'un rendez-vous de dépistage aura été pris : une façon symbolique de rendre visible le passage à l'action. S'y ajoutent des messages de prévention quotidiens, dont un qui m'a particulièrement interpellé : « Vous ne me voyez pas, pourtant je suis là ».

Le taux de participation au dépistage, stable autour de 52% dans notre région, demeure insuffisant. Et derrière ces chiffres, il y a des réalités très concrètes : des difficultés d'accès à la mammographie, des inégalités territoriales, sociales ou économiques.

C'est pourquoi nous devons continuer à agir pour faciliter l'accès au dépistage. Et cela passe aussi par le renforcement de l'offre de soins sur notre territoire, auquel nous travaillons.

Mais notre action ne peut évidemment pas se limiter au dépistage.

Nous devons également parler d'Octobre Vert, consacré au cancer du foie, et de Novembre Bleu, consacré notamment aux cancers masculins. Dans ce cadre, la Ville organisera une grande course, « La Course aux noix », afin de sensibiliser à la prévention et au dépistage des cancers masculins. Cette initiative fait d'ailleurs l'objet d'une délibération présentée lors de ce Conseil municipal.

Et au-delà du dépistage, nous devons agir sur l'ensemble des déterminants de santé.

La prévention des cancers passe aussi par notre alimentation, nos conditions de vie, notre environnement et notre exposition aux pollutions. Les liens entre certaines expositions environnementales et le développement de cancers sont aujourd'hui documentés scientifiquement. Cela doit nous conduire à agir en amont, sur les causes évitables et sur les conditions dans lesquelles nous vivons.

C'est pourquoi la Ville de Grenoble s'associe à la Ligue contre le cancer, qui a demandé l'extension du principe de précaution sanitaire afin de garantir à chacune et chacun le droit de vivre dans un environnement favorable à la santé ou qui s'est positionnée contre la réintroduction de pesticides dans le cadre de la loi agricole.

C'est cette approche globale de la santé que nous devons continuer à porter à Grenoble : une politique de santé qui ne se contente pas de soigner les conséquences, mais qui cherche aussi à agir sur les causes, à réduire les inégalités et à permettre à chacune et chacun de vivre dans un environnement réellement favorable à sa santé.

C'est tout le sens de notre engagement dans le cadre d'Octobre Rose, mais aussi tout au long de l'année.

J'en viens à notre Conseil municipal de ce jour qui sera marqué par plusieurs enjeux qui touchent directement l'amélioration de la vie quotidienne des Grenobloises et Grenoblois.

Plusieurs délibérations concernent des sujets très concrets à La Villeneuve comme au Village Olympique : la santé, l'alimentation, le logement et le renouvellement urbain des quartiers.

Nous parlerons notamment de la préfiguration d'un tiers-lieu consacré à l'alimentation, avec l'ambition de créer un nouvel espace utile aux habitantes et aux habitants du quartier.

Nous parlerons également du lancement de la rénovation des logements du 100 galerie de l'Arlequin : un projet qui touche directement aux conditions de vie, à la qualité du logement, et à l'adaptation climatique de nos quartiers.

Nous aborderons aussi la santé, avec la convention proposée avec l'AGECSA pour le fonctionnement de son centre de santé pédiatrique installé au Carré, mais également avec le soutien au centre de santé sexuelle inter-quartiers porté avec le Planning familial, qui vient de fêter ses 70 ans. Nous sommes très fiers à Grenoble d'avoir eu le premier planning familial en France.

Nous proposerons par ailleurs un soutien à la mise en place de la Face B, qui a ouvert ce vendredi dans les locaux de la Bobine.

C'est un nouveau lieu au cœur du parc Paul-Mistral, pensé pour accueillir des artistes, accompagner des projets et être un nouveau lieu de spectacle et de convivialité.

Enfin, nous aurons à nous prononcer sur le soutien au Grand Collectif, lieu de culture, de travail, d'expérimentation artistique et d'éducation populaire au cœur du quartier Abbaye, dans le cadre de l'urbanisme transitoire des Volets Verts.

Derrière toutes ces délibérations, il s'agit au fond de savoir comment nous voulons faire la ville. Comment nous voulons faire en sorte que chacune et chacun puisse vivre, se soigner, se loger, se nourrir, travailler et grandir dignement à Grenoble.

Je vous propose maintenant d'entrer dans l'examen des délibérations.

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Discours introductif de Mme la Maire
Conseil municipal du 06 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les élu-es,

Chères Grenobloises, chers Grenoblois,

La Ville fonctionne grâce à l'engagement de son administration et des agent-es. Je les remercie d'ailleurs sincèrement pour leur engagement pour le service public. Nous accueillons aujourd'hui Claire Lemeunier, à la direction des services. Je lui souhaite, au nom de notre assemblée, la bienvenue à Grenoble.

Les événements survenus en marge de la séance du Conseil municipal du 29 septembre rendent nécessaire un rappel clair du cadre dans lequel nous exerçons notre mandat d'élu-es.

Nous avons toutes et tous été élu-es par les Grenobloises et Grenoblois. Ils attendent de nous que nous exercions pleinement ces responsabilités. Ils n'attendent pas que nous empêchions l'institution de fonctionner.

Dans un contexte de crise climatique et sociale, l'action de la Ville dans le cadre de ses services publics de proximité est indispensable pour protéger les habitant-es et pour préparer l'avenir de notre territoire. Nous devons être à la hauteur de ce travail qui nous a été confié.

Le Conseil municipal et ses commissions sont les lieux où ce travail doit se faire. La liberté d'expression des élu-es dans ces espaces est une condition essentielle de notre démocratie communale.

Comme tout travail collectif, l'exercice de notre mandat requiert un cadre commun. Le règlement intérieur du Conseil municipal constitue ce cadre de référence.

Je souhaite notamment rappeler les dispositions du chapitre V relatif à l'organisation des débats.

L'article 21 dispose que : « les discussions ou interpellations réciproques entre conseillers ou conseillères et toutes manifestations de nature à troubler l'ordre de la séance sont proscrites ». Je rappelle également que les débats doivent porter sur les affaires inscrites à l'ordre du jour. Tout écart à ce principe peut être interrompu par la présidence de séance.

Ces règles ne sont ni accessoires, ni facultatives. Le Conseil municipal est un lieu de débat et de désaccord. Il n'est pas un espace de manifestation.

Je vous rappelle également les dispositions du code général des collectivités territoriales. L'article L2121-16 dispose clairement que « le maire peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre public ».

Je suis garante du respect des règles. Cela inclura, si nécessaire, des rappels à l'ordre, la régulation des prises de parole, l'interruption des interventions hors cadre, des suspensions de séance et toute autre mesure utile.

Il ne s'agit pas de restreindre le débat démocratique. Il s'agit au contraire de permettre qu'il ait lieu.

Aujourd'hui, à Grenoble comme partout en France, des lycéennes et des lycéens, soutenus par des étudiant-es et des organisations syndicales, se mobilisent pour leurs conditions d'études.

Leurs demandes sont légitimes. Dans les lycées de notre pays, et Grenoble n'est pas une exception, les difficultés sont nombreuses : des classes surchargées, un manque d'enseignant-es, d'infirmier-es scolaires et d'assistant-es d'éducation, mais aussi des conditions d'accueil et de travail qui se dégradent dans des bâtiments souvent vétustes, mal isolés.

Cela ne cautionne pas des dégradations ou des casses, et qui pénalisent les habitant-es, les commerçant-es, les agent-es publics et, en premier lieu, les jeunes eux-mêmes.

Mais ces dérives ne doivent pas être une excuse pour réduire les jeunes au silence. Car l'immense majorité des jeunes qui se mobilisent le font pacifiquement.

Je veux évoquer un autre point, et je parle aussi comme mère. Je sais que des parents sont inquiets. Ils soutiennent les revendications de leurs enfants, mais ils veulent aussi pouvoir les savoir en sécurité. Ils ne doivent pas avoir à choisir entre soutenir la mobilisation de leur enfant et craindre pour sa sécurité.

Je veux également remercier l'ensemble des agent-es de terrain qui, dans ces moments parfois difficiles, continuent avec professionnalisme à faire vivre le service public. Leur travail est essentiel et leur sécurité doit également être pleinement respectée.

Face à tout cela, nous réaffirmons notre engagement pour le dialogue et l'éducation populaire, nous devons pouvoir écouter leur colère, leurs revendications, leurs inquiétudes des lycéen-es.

C'est dans cet esprit que nous proposions, déjà dans notre programme, de rendre accessibles les référendums aux habitantes et aux habitants dès 16 ans : parce que nous considérons que la participation à la vie démocratique ne doit pas attendre 18 ans pour commencer.

Ces derniers jours, des élu-es de la majorité grenobloise étaient aux côtés des lycéennes et des lycéens mobilisés. Hier, nous avons reçu une délégation inter-lycées pour échanger avec elle ici. C'était un beau moment d'écoute sur leurs difficultés, de la chaleur dans les classes jusqu'aux questions de santé mentale.

Nous leur avons proposé de venir prendre la parole aujourd'hui devant le conseil municipal, afin qu'ils puissent exprimer ici, avec leurs mots, leurs attentes et leurs revendications.

C'est un premier pas. Une première étape. Ils viendront donc dans l'après-midi.

Nous leur avons aussi proposé de construire avec eux la suite : ouvrir des espaces jeunesse de la Ville pour leur AG, mettre en place des cahiers de doléances lycéens et porter leur parole auprès des institutions.

Leur voix compte. Elle doit pouvoir être entendue.

Et notre rôle, comme élu-es et comme adultes, est aussi de faire en sorte qu'elle puisse l'être dans un cadre qui protège chacun et qui permette le dialogue plutôt que la confrontation.

Et je finirai par cette citation de Mandela "Rien ne révèle mieux l'âme d'une société que la façon dont elle traite ses enfants"

Je voudrais aussi dire quelques mots sur le cancer du sein qui reste aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique.

Depuis 2023, la Ville porte une coordination dédiée aux dépistages organisés des cancers en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire : la Ligue contre le cancer, les CPTS, le Planning familial, le Département, la CPAM et bien d'autres.

C'est dans ce cadre que nous nous mobilisons notamment à l'occasion d'Octobre Rose, qui constitue un temps fort pour informer, sensibiliser et encourager les femmes à participer au dépistage.

Les équipes du CCAS et de la Ville ont choisi de multiplier les façons de parler de prévention. La confection des nœuds roses est déjà une manière d'engager la conversation sur la prévention. Dans le bâtiment Camille Claudel, l'arbre à rubans permet à chacune et chacun d'accrocher son ruban dès lors qu'un rendez-vous de dépistage aura été pris : une façon symbolique de rendre visible le passage à l'action. S'y ajoutent des messages de prévention quotidiens, dont un qui m'a particulièrement interpellé : « Vous ne me voyez pas, pourtant je suis là ».

Le taux de participation au dépistage, stable autour de 52% dans notre région, demeure insuffisant. Et derrière ces chiffres, il y a des réalités très concrètes : des difficultés d'accès à la mammographie, des inégalités territoriales, sociales ou économiques.

C'est pourquoi nous devons continuer à agir pour faciliter l'accès au dépistage. Et cela passe aussi par le renforcement de l'offre de soins sur notre territoire, auquel nous travaillons.

Mais notre action ne peut évidemment pas se limiter au dépistage.

Nous devons également parler d'Octobre Vert, consacré au cancer du foie, et de Novembre Bleu, consacré notamment aux cancers masculins. Dans ce cadre, la Ville organisera une grande course, « La Course aux noix », afin de sensibiliser à la prévention et au dépistage des cancers masculins. Cette initiative fait d'ailleurs l'objet d'une délibération présentée lors de ce Conseil municipal.

Et au-delà du dépistage, nous devons agir sur l'ensemble des déterminants de santé.

La prévention des cancers passe aussi par notre alimentation, nos conditions de vie, notre environnement et notre exposition aux pollutions. Les liens entre certaines expositions environnementales et le développement de cancers sont aujourd'hui documentés scientifiquement. Cela doit nous conduire à agir en amont, sur les causes évitables et sur les conditions dans lesquelles nous vivons.

C'est pourquoi la Ville de Grenoble s'associe à la Ligue contre le cancer, qui a demandé l'extension du principe de précaution sanitaire afin de garantir à chacune et chacun le droit de vivre dans un environnement favorable à la santé ou qui s'est positionnée contre la réintroduction de pesticides dans le cadre de la loi agricole.

C'est cette approche globale de la santé que nous devons continuer à porter à Grenoble : une politique de santé qui ne se contente pas de soigner les conséquences, mais qui cherche aussi à agir sur les causes, à réduire les inégalités et à permettre à chacune et chacun de vivre dans un environnement réellement favorable à sa santé.

C'est tout le sens de notre engagement dans le cadre d'Octobre Rose, mais aussi tout au long de l'année.

J'en viens à notre Conseil municipal de ce jour qui sera marqué par plusieurs enjeux qui touchent directement l'amélioration de la vie quotidienne des Grenobloises et Grenoblois.

Plusieurs délibérations concernent des sujets très concrets à La Villeneuve comme au Village Olympique : la santé, l'alimentation, le logement et le renouvellement urbain des quartiers.

Nous parlerons notamment de la préfiguration d'un tiers-lieu consacré à l'alimentation, avec l'ambition de créer un nouvel espace utile aux habitantes et aux habitants du quartier.

Nous parlerons également du lancement de la rénovation des logements du 100 galerie de l'Arlequin : un projet qui touche directement aux conditions de vie, à la qualité du logement, et à l'adaptation climatique de nos quartiers.

Nous aborderons aussi la santé, avec la convention proposée avec l'AGECSA pour le fonctionnement de son centre de santé pédiatrique installé au Carré, mais également avec le soutien au centre de santé sexuelle inter-quartiers porté avec le Planning familial, qui vient de fêter ses 70 ans. Nous sommes très fiers à Grenoble d'avoir eu le premier planning familial en France.

Nous proposerons par ailleurs un soutien à la mise en place de la Face B, qui a ouvert ce vendredi dans les locaux de la Bobine.

C'est un nouveau lieu au cœur du parc Paul-Mistral, pensé pour accueillir des artistes, accompagner des projets et être un nouveau lieu de spectacle et de convivialité.

Enfin, nous aurons à nous prononcer sur le soutien au Grand Collectif, lieu de culture, de travail, d'expérimentation artistique et d'éducation populaire au cœur du quartier Abbaye, dans le cadre de l'urbanisme transitoire des Volets Verts.

Derrière toutes ces délibérations, il s'agit au fond de savoir comment nous voulons faire la ville. Comment nous voulons faire en sorte que chacune et chacun puisse vivre, se soigner, se loger, se nourrir, travailler et grandir dignement à Grenoble.

Je vous propose maintenant d'entrer dans l'examen des délibérations.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026
Délibération 2-44137. Convention entre la Ville de Grenoble et l'association le Grand Collectif au titre de l'urbanisme tactique des Volets verts - Subvention exceptionnelle.

Les Volets verts, ce terrible résumé de douze ans de gestion écologiste et ça n'en finit jamais.

Dix ans après les immeubles vidés de leurs habitants avec la promesse d'une réhabilitation rapide, près d'un an après que le promoteur ait jeté l'éponge parce qu'il ne serait jamais rentré dans ses frais dans un quartier que votre politique a paupérisé, vous nous proposez un « acte 2 » de l'urbanisme tactique. Je le redis, c'est le nom poli que vous donnez à l'abandon. Vous animez la friche au lieu de la réhabiliter.

Là on prend tout ce qui n'a pas marché et on recommence avec trois ans de plus d'occupation transitoire, c'est-à-dire habiller le vide et le fait qu'il ne se passe rien, et en plus ça nous coûte cher parce que pour faire tenir le décor, vous sortez 20 000 euros de subvention exceptionnelle pour maintenir un poste de coordinateur que la Fondation de France a cessé de financer.

Donc 36 500 euros au total cette année pour le Grand Collectif, qui, je cite "*joue un rôle structurant dans la transformation du quartier*". Désolé mais là ça me fait tousser, parce qu'il faut voir comment se passe la transformation de la place phare de l'urbanisme tactique :

Des regroupements sur l'espace public jusque tard dans la nuit, de la musique, du tapage, des départs de feux, des rodéos motorisés réguliers, des déchets et des poubelles abandonnés. Des habitants qui me disent qu'ils n'arrivent plus à dormir depuis des semaines. Ils sont à bout.

Je vous ai écrit il y a 3 semaines, monsieur l'adjoint à la sécurité, pour demander des choses simples : l'intervention de la police municipale, la fermeture effective des îlots centraux faute de savoir les tenir, une opération de nettoyage du site, et un calendrier. Notre collègue Jean-Noël Pusel demandait déjà en conseil avant l'été la fermeture et le nettoyage régulier de ces îlots. Jamais fait. Vous avez laissé un site à l'abandon se transformer en zone de non-droit nocturne, et les habitants le payent.

Et pour la propreté, le quartier en est réduit à compter sur les marches de ramassage de déchets organisées par les associations. Quand ce sont les bénévoles qui nettoient à la place de la Ville on sait tous ce que ça veut dire, c'est que la Ville a démissionné, c'est formidable de faire ce travail à la place de la municipalité qui nous fait payer une taxe foncière exorbitante.

Donc la question que je repose ce matin est simple : quand est-ce que vous allez arrêter d'animer le problème et l'abandon en nous faisant croire que c'est formidable, pour enfin le régler ?

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble

Conseil Municipal du 6 octobre 2026

Délibération 4-44242. Bail civil entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour la relocalisation temporaire des services de la ville dans les bâtiments « Mancret ».

Je profite simplement de cette délibération pour vous demander s'il y a une réflexion sur la stratégie immobilière de la Ville, parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'on a beaucoup de locaux vides dont on ne fait rien.

Un exemple que je suis allé voir récemment, Rue Revol, un immeuble municipal attend depuis longtemps qu'on en fasse quelque chose. Il ne sert à rien, il se dégrade, et il pourrait être vendu. Dans une ville autant dans le rouge financier que la nôtre, un bien vide n'est pas neutre, il coûte en alors qu'il pourrait rapporter.

Par ailleurs j'ai sollicité l'adjoint au logement sur des terrains à l'abandon sur lesquels les riverains se posent des questions, aussi je me permets de vous relancer ici pour deux d'entre eux :

- À l'arrière du 101 cours Berriat, un terrain vide, dont les habitants du secteur se demandent ce que la Ville compte en faire.
- Rue de la Mure, quartier Jean Macé, une parcelle non entretenue où une vraie jungle de mauvaises herbes déborde et empêche de marcher sur le trottoir, là aussi il y a de l'espace, est-ce que quelque chose est prévu ?

Si vous avez des réponses à m'apporter, je vous remercie.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026
Délibération 8-44161. Conventions annuelles de participation financière et décision attributive entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes et la Ville de Grenoble pour des actions de prévention en santé bucco-dentaire, nutrition et développement et acquisition du langage auprès des enfants scolarisés dans les écoles grenobloises.

Cette délibération s'inscrit, je cite, dans le « Plan municipal de santé » et le « Contrat local de santé ». Très bien. Alors je profite de votre présence, Madame Germain, pour parler d'un sujet de santé publique très concret, sur lequel je vous ai écrit cet été.

Au 55 avenue Léon Blum, un garage fait vivre aux riverains un enfer quotidien. Des bruits de mécanique du matin au soir, des gaz d'échappement, des émanations, directement au pied d'un immeuble d'habitation. Certains habitants ont des problèmes de santé que ça aggrave. Ils vivent reclus, fenêtres et volets fermés, y compris en plein été, pendant la canicule dont on a parlé ce matin.

Une riveraine a saisi vos services fin mai. Je vous ai écrit le 21 juillet, je vous ai relancée le 7 septembre. Et votre réponse, c'est que des mesures de bruit ont été faites le 16 juillet et que « l'exploitation des données est en cours ».

Ça fait bientôt trois mois. Il ne faut pas trois mois pour lire un sonomètre. Pendant ce temps, les habitants continuent de vivre volets fermés.

Votre délibération parle de lutter contre les inégalités de santé. Ces habitants-là, ils subissent une inégalité très simple : celle de ne pas pouvoir ouvrir leurs fenêtres chez eux.

Alors deux questions simples : quels sont les résultats de ces mesures ? Et si l'activité n'est pas conforme, quand allez-vous faire appliquer la réglementation ?

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble

Conseil Municipal du 6 octobre 2026

Délibération 10-44211. Stratégie alimentaire - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Point d'Eau - Attribution de subventions dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt du « Fonds GRAINES » (Fonds Grenoblois pour une Alimentation Inclusive, Ethique et Solidaire) - Seconde vague.

On a encore une délibération sur votre stratégie alimentaire, une nouvelle vague de subventions, et ça me donne l'occasion de revenir sur un sujet que vous aimeriez bien qu'on oublie : la sécurité sociale de l'alimentation.

Alors désolé mais je vous rappelle qu'on a voté des centaines de milliers d'euros pour ce qu'on nous vend comme la révolution, le droit nouveau, le modèle que toute la France va nous envier, avec un objectif affiché de 150 foyers cotisants fin 2025.

En juin dernier, je vous demandais simplement combien il y a de bénéficiaires. Pas de réponse. Et Madame Germain qui nous explique qu'il y a « une convention qui va jusqu'en 2027 ». Circulez y'a rien à voir, on a bien compris pourquoi.

En août, la Ville annonçait à la presse un « point complet à l'automne ».

Le 17 septembre, j'ai reçu votre courrier, madame l'adjointe : cette fois l'évaluation sera présentée « dans quelques mois ». Et quand je demande combien d'agents travaillent sur le dispositif, vous me répondez que ma demande est « sans objet ». C'est vrai que c'est sans objet de se préoccuper de l'argent public et de son utilisation.

Là on est le 29 septembre, c'est le conseil de rentrée, c'est l'automne, je le redemande : où est le bilan ?

Il recule à chaque fois qu'on le demande. C'était pour l'automne, puis maintenant dans quelques mois, à ce rythme, on l'aura pour la fin du mandat.

Et je ne suis pas le seul à me poser la question, je vous rappelle que même LFI qui a voté tout le dispositif au précédent mandat a confirmé en séance tous leurs doutes sur ce projet.

Pendant ce temps, l'argent continue de couler : près de 700 000 euros de subventions sur la stratégie alimentaire en 2025, et une nouvelle vague aujourd'hui. On finance, on finance, mais on ne mesure jamais rien.

Donc je vous repose la question, très simplement, parce que vous devez avoir ces éléments et on aimerait vous entendre les expliquer publiquement :

- combien de foyers bénéficient de la sécurité sociale de l'alimentation à Grenoble ?
- combien a-t-elle coûté à ce jour, tout compris ?

Si vous n'êtes pas capables de répondre à ces deux questions après des années d'études d'expérimentation, c'est que la réponse est déjà connue.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026
Délibération 11-43466. Stratégie alimentaire – Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens avec la Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique - Attribution d'une subvention dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt du « Fonds GRAINES » (Fonds Grenoblois pour une Alimentation Inclusive, Ethique et Solidaire). Préfiguration d'un tiers-lieu alimentaire solidaire à la Villeneuve.

Avec cette délibération vous faites le constat qu'autour de la place des Géants, « *l'ensemble des commerces alimentaires de proximité ont disparu (boucherie, épicerie, restauration), laissant les habitants sans accès direct à une offre alimentaire de base. Cette situation renforce un sentiment d'abandon* ».

C'est bien de le constater. C'est bien de constater que vous avez laissé mourir le cœur commerçant d'un quartier de 11 000 habitants, et que les gens s'y sentent abandonnés. Bienvenue dans la réalité, ça fait des années qu'on vous le dit et que les habitants vous le crient, aujourd'hui ils expliquent vivre dans ce qu'ils qualifient de bidonville.

Mais alors qu'est-ce que vous proposez pour y répondre ? Une boucherie ? Une épicerie ? Non. 25 000 euros pour la « *préfiguration d'un tiers-lieu alimentaire* ». Autrement dit, une étude pour définir « *les fonctions du lieu, son modèle économique, sa gouvernance* ». Après 10 000 euros déjà versés en février pour une « *Grande Tablée citoyenne* ».

Les habitants n'ont plus un endroit pour acheter une baguette, et vous leur proposez des ateliers de co-construction. C'est toujours la même méthode : on constate, on étudie, on anime, et rien ne change.

Les commerces ne partent pas par hasard. Ils partent parce que le quartier est sale, parce qu'il est dégradé, parce que l'insécurité et les incivilités font fuir clients et commerçants. Tant que vous ne traitez pas ça, aucun tiers-lieu ne remplacera une boulangerie.

Et c'est là que le paradoxe devient insupportable. Cette même Régie de quartier porte un dispositif qui, lui, fonctionne sur le terrain : les correspondants de nuit. Une présence humaine le soir, de la médiation, du lien, de la tranquillité. Et ce dispositif est aujourd'hui menacé sans qu'on vous ait entendu sur le sujet alors que vous avez les moyens de le pérenniser.

Pour résumer on met 25 000 euros sur une étude de tiers-lieu, et on laisse fragiliser la seule présence de nuit qui apaise le quartier. Vous financez ce qui fait joli dans une délibération, et vous lâchez ce qui marche.

Alors est-ce que vous pouvez nous dire ici si, oui ou non, vous allez garantir la pérennité des correspondants de nuit à la Villeneuve ?

Et plus largement quand allez-vous présenter aux habitants un vrai plan pour faire revenir des commerces, avec de la propreté et de la sécurité, plutôt qu'une énième étude ?

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention : Angélique WABENE
Groupe La France Insoumise

Délibération 11-(43466) ALIMENTATION Stratégie alimentaire – Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens avec la Régie de Quartier Villeneuve – Village Olympique – Attribution d'une subvention dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt du « Fonds GRAINES » (Fond Grenoblois pour une Alimentation Inclusive Éthique et Solidaire). Préfiguration d'un tiers-lieu alimentaire solidaire à la Villeneuve.

Madame la Maire, mes chers collègues,

Nous allons voter cette subvention, parce qu'il faut soutenir l'association qui la reçoit. Mais nous refusons qu'on la vote comme si c'était une bonne nouvelle, parce que ce n'en est pas une. C'est une délibération qui acte, une fois de plus, qu'on donne des miettes à la Villeneuve, et qu'on s'en félicite.

Regardons les faits, tels qu'ils sont écrits noir sur blanc dans cette délibération : place des Géants, il n'y a plus un seul commerce alimentaire depuis dix ans. Pas une boucherie, pas une épicerie, rien. Aujourd'hui, pour faire ses courses, un habitant de la Villeneuve doit aller jusqu'au Auchan de Marie Reynoard ou jusqu'au Carrefour d'Échirolles. C'est tout. Rien à pied, rien dans le quartier. La délibération parle elle-même d'un "sentiment d'abandon" et d'une "urgence à agir". Alors pourquoi la réponse, ce soir, est-elle 25 000 euros pour une étude de préfiguration ? Une étude. Encore. Pour un problème qu'on documente depuis une décennie.

Et je veux qu'on soit clairs sur ce dont on parle, quand on parle de commerce. Ce n'est pas qu'un lieu d'achat. C'est un lieu de vie. C'est l'endroit où on croise ses voisins, où on discute deux minutes à la caisse, où les enfants apprennent à faire une course seuls, où les personnes âgées ont un visage familier à qui parler dans la semaine. Une place dont tous les rideaux sont baissés, c'est une place qui dit aux habitants, chaque jour, qu'on les a oubliés. Un quartier sans commerce est privé d'un espace de rencontre banal et quotidien, celui-là même qui tisse le lien social qu'on prétend vouloir reconstruire ailleurs dans cette délibération.

Le marché a eu dix ans pour agir, et il n'a rien fait. Il ne fera rien : à la Villeneuve, il n'y a pas assez de pouvoir d'achat pour qu'un commerce s'y installe aux règles ordinaires. Ce n'est la faute de personne, sauf de ceux qui, aujourd'hui, ont les moyens d'agir et choisissent de ne pas le faire. Car c'est bien un choix. Quand la puissance publique laisse un quartier populaire sans commerce en attendant que quelqu'un s'en charge, elle fait payer aux plus modestes le prix de son inaction. Ceux qui n'ont pas de voiture, les personnes âgées, les familles qui comptent chaque euro, subissent le manque, alors qu'ailleurs, personne n'imaginerait qu'un quartier de 10 000 habitants puisse vivre sans un seul commerce. Ça s'appelle une inégalité entre les territoires, et c'est à la Ville de la corriger.

Un commerce municipal, ce n'est pas une dépense de plus, c'est un investissement. Un investissement dans des emplois locaux, dans l'insertion, dans l'animation d'une place aujourd'hui morte, dans la dignité de pouvoir faire ses courses près de chez soi. Ce n'est pas un service qu'on rend au quartier par charité : c'est ce qu'on lui doit, comme à n'importe quel autre. Et une préfiguration qui ne débouche sur aucun engagement, ce n'est pas un investissement, c'est un ajournement.

Et pendant qu'on se félicite de ces 25 000 euros, la même association, sur les mêmes secteurs (Villeneuve, Géants Baladins, Village Olympique), s'apprête à perdre 11 postes de correspondants de nuit. Ce ne sont pas des postes administratifs qu'on supprime dans un bilan comptable. Ce sont 11 personnes présentes chaque soir, de 18h30 à 1h30, qui assurent la tranquillité des habitant-es, qui apaisent les tensions, qui

interviennent en médiation sans avoir recours aux forces de l'ordre. Onze familles qui perdent leur emploi, et un quartier entier qui perd, du jour au lendemain, sa présence de nuit, dans le secteur même où on nous demande de saluer 25 000 euros pour "co-construire" un projet alimentaire avec les habitant-es. Il faut appeler les choses par leur nom : c'est une politique de vitrine. On communique sur l'alimentation solidaire pendant qu'on démantèle, dans le même quartier, au même moment, le service qui tient la médiation sociale la nuit.

Si cette majorité veut réellement faire quelque chose pour les quartiers populaires, elle doit ouvrir ce chantier. Pas le préfigurer : l'ouvrir. Un vrai commerce municipal, ou délégué à une structure d'insertion, à la Villeneuve, avec un investissement réel derrière et au moins un poste financé. Je demande que le Conseil constate formellement, aujourd'hui, la carence de l'initiative privée place des Géants, et qu'il s'engage sur un calendrier précis vers ce commerce pérenne. Et je demande qu'on nous dise, maintenant, ce qu'il en est du maintien des 11 postes de correspondants de nuit, parce qu'on ne peut pas se prévaloir de "reconstruire le lien social à la Villeneuve" d'une main pendant qu'on supprime, de l'autre, le service qui l'assure concrètement chaque nuit.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble

Conseil Municipal du 6 octobre 2026

Délibération 13-44057. Délibération rectificative d'une erreur matérielle dans la délibération n° 40829 du Conseil municipal en date du 3 novembre 2025 dénommée "Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public et désaffichage de la ville de Grenoble".

Je profite de cette délibération sur le domaine public, qui fixe notamment les redevances que paient nos commerçants pour leurs terrasses, pour soulever trois sujets.

Le premier, place Paul Huilier, quartier Jean Macé, que vous avez récemment inauguré. L'an dernier, près de trente places de stationnement y ont été supprimées. La place a été refaite, et le résultat est là : le seul commerce du quartier a perdu environ 20 % de son chiffre d'affaires depuis. Et en prime, la place est mal conçue : dès qu'il pleut, de grandes flaques se forment, et quand il y a du vent, la poussière vole en terrasse. On supprime le stationnement, on fragilise le dernier commerce, et on livre un aménagement qui prend l'eau.

C'est la même méthode que sur les quais, et c'est mon deuxième sujet. Au mois de juin, les restaurateurs et commerçants du quai Perrière, du quai de France et de l'entrée de Grenoble vous ont adressé une lettre, Madame la Maire. Un véritable cri d'alarme. Ils m'ont demandé d'en lire quelques passages ici, puisque visiblement, personne ne les a écoutés.

Ils écrivent : « Nous vous écrivons avec la peur au ventre, le cœur lourd, le corps épuisé par les nuits blanches et les trésoreries à bout de souffle.

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention : Robinson ROSSI
Groupe La France Insoumise

Délibération 13-(44057) DOMAINE PUBLIC Délibération rectificative d'une erreur matérielle dans la délibération n°408029 du Conseil municipal en date du 3 novembre 2025 dénommée « Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public et désaffichage de la ville de Grenoble ».

Madame la Maire, mes chers collègues,

Nous parlons ici d'une modification technique d'une délibération déjà adoptée, nous savons le travail important abattu par les services et les assurons de notre soutien, nous parlons donc ici de la dimension politique, que nous ne pouvons laisser passer sans discuter !

Cela devient politique quand nous demandons des corrections techniques supplémentaires à la délibération et qu'elles n'apparaissent pas : pourquoi accepter notre demande de faire apparaître la ville entière dans la carte et de préciser quel tarif s'applique à chaque zone, si c'est pour nous le refuser en séance. Madame Carroz, souhaiteriez vous faire oublier les dispositions prises pour en modifier le contenu ? Comprenez que nous doutons de votre sincérité et nous méfions des passages en force sur ce thème, car la parole habitante a été déjà malmenée.

Oui nous voulons de la transparence car nous ne sommes pas d'accord sur votre manière de faire évoluer les mobilités.
Non, On ne changera pas émissions carbone par une hausse du tarif des stationnements sans gratuité des transports.
La mutation des pratiques dépend notamment des conditions sociales. Le peu de données objectifs sur la mutation des mobilités selon la classe sociale et la composition familiale, à l'échelle de notre territoire ne doit pas servir de prétexte.

Oui, Attaquons nous sans concessions aux ultra riches qui saccagent notre climat. Mais cela peut se faire sans prétendre "que tout le monde doit faire des efforts" quand certains galèrent tout le temps.

Monsieur Namur, comptez-vous nous redire, comme à la séance d'avant, hors micro, que les personnes porteuses de handicap, n'ont elles qu'à prendre un vélo ?

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble

Conseil Municipal du 6 octobre 2026

Délibération 17-44295. Soutien à la tournée de projections-débats du film Welcome to Europe - Versement d'une subvention à l'association Weavers.

Vous nous demandez 4 000 euros pour une tournée de projections d'un film militant avec des "débats", je mets des guillemets, parce que la conclusion est déjà écrite et qu'il n'y a jamais de débat entre personnes convaincues.

J'invite tout le monde à lire cette délibération, c'est un vrai tract que ne renierait pas LFI. Je vous cite quelques passages. Vous tirez à boulets rouge « l'Europe qui durcit ses politiques migratoires », vous osez estimer qu'avec ça « l'histoire se répète », comme si Von Der Leyen et Adolf Hitler étaient à mettre sur un pied d'égalité, vraiment quel sens de la mesure.

Vous poursuivez, « les discours politiques et médiatiques entretiennent une fiction », les représentations des générations précédentes seraient « nourries par les chaînes d'information en continu », on parle de « désinformation », on évoque « les pires heures de notre continent », encore. Il manque juste le mot nazi quelque part.

Et le but des "débats" est écrit noir sur blanc : « dénoncer » bien sûr, et promouvoir « l'accueil inconditionnel ». Et au milieu de tout ça, cette phrase qui mérite un prix : le film ferait tout ça « *sans militantisme ostentatoire* ». Celle-là il fallait l'oser.

Je ne m'épancherai pas sur le fond du sujet, on sait ce que ça donne vos bons sentiments humanistes en application à Grenoble. La délibération pleure bien sûr sur le sort des personnes exilées qui dorment dans les rues de nos villes, sous des tentes ou dans des squats, pendant ce temps grâce à vos discours sur "l'accueil inconditionnel" justement, on a des enfants qui dorment dans la rue ou dans des écoles, un véritable bidonville rue Leconte de Lisle sur lequel vous m'assuriez vous mobiliser quand je vous ai alerté au mois d'avril et qui prospère encore, des filières mafieuses de passeurs qui font leur beurre sur des primo arrivants dans la misère qui squattent des appartements publics place des géants.

Bref, on peut être d'accord ou pas avec ces thèses, c'est le débat démocratique. Mais le problème c'est que ce n'est pas le rôle d'une mairie de payer, avec l'argent de tous les Grenoblois, la diffusion des idées d'un seul camp politique. Parmi les Grenoblois qui financent cette tournée, il y en a beaucoup qui ne pensent pas comme vous. Et vous leur expliquez, dans une délibération officielle, que s'il pense qu'il y a un sujet migratoire en France et qu'on devrait

le traiter autrement, c'est forcément une « fiction » entretenue par la télévision. Donc vous voulez les rééduquer.

Parce que le plus grave, c'est que la délibération précise que la Ville facilitera la mise en relation avec les établissements scolaires, pour sensibiliser « les jeunes en temps scolaire ». Donc on va utiliser l'argent public et les réseaux de la Ville pour faire entrer un contenu militant dans les écoles, sur les heures de classe.

Désolé mais l'école n'est pas un lieu de propagande, qu'elle vienne de gauche ou de droite. Et je pense que le jour où une mairie RN finance un film projeté dans les écoles pour promouvoir le durcissement des contrôles aux frontières, vous serez quelques uns sur ces bancs à vous égosiller.

Mais ça a au moins le mérite d'éclairer vos mensonges, Madame la Maire, vous qui disiez le soir de votre élection que vous seriez la maire de tous les Grenoblois. Avec ce genre de délibération, vous êtes restée la tête de liste d'un petit quarteron politicien, qui finance son militantisme avec l'argent de tous. Et ça, c'est intolérable.

Brigitte Boer
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention délibération 21 # 44217
Titre : Changement de dénomination du stade Vercors en stade "Roger GARCIN".

Madame la Maire, Mesdames, Messieurs,

Je trouve que ce changement de nom est une excellente nouvelle : en effet reconnaître la valeur de cette légende du football grenoblois en donnant son nom au stade Vercors est une excellente initiative.

Depuis 2020, je suis élue à la ville de Grenoble, et je crois bien que c'est la première fois que le nom d'un homme va être utilisé pour dénommer un lieu...

Je ne dis pas que des femmes remarquables n'avaient pas besoin d'être reconnues et que leur nom soit donné à différents lieux grenoblois ne me choque pas... Ce qui me choque, c'est que par exemple aucun lieu grenoblois ne porte encore le nom de Simone Veil ni de Samuel Paty... Même si des projets semblaient exister, ils n'ont jamais été réalisés !

Si les hommes ont à nouveau le droit d'être célébrés à Grenoble, j'espère que nous aurons bientôt un lieu pour rendre hommage à Jacques Chirac, qui avait des liens particuliers avec Grenoble puisqu'il y avait effectué son stage de l'ENA à

la Préfecture et qu'il est venu à Grenoble des dizaines de fois. Il y a aussi Robert Badinter, Valéry Giscard D'Estaing... En ce qui concerne Jacques Chirac et Valéry Giscard D'Estaing, la municipalité s'était engagée à leur dédier une rue ou une place... Promesse qui n'a pas été tenue... Mais il y a aussi Pierre Gascon, une personnalité hors du commun, Résistant et déporté avec son père qui lui n'est pas revenu, conseiller municipal de Grenoble dans la municipalité Michallon qui a obtenu les JO pour Grenoble, puis Premier Adjoint au Maire de Grenoble pendant 12 ans, qui n'a pas le plus petit morceau de reconnaissance de la ville.

J'espère que ce premier homme reconnu à Grenoble depuis 2020 ne restera pas une exception, même si je souhaite également que d'autres femmes exceptionnelles soient commémorées, il ne faudrait pas que l'on en vienne à célébrer des femmes, uniquement parce qu'elles sont femmes en occultant des grands hommes qui méritent également d'être célébrés.

Je vous remercie.

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Jasmine NEBILI
Groupe La France Insoumise

Délibération 23-(44097) ÉDUCATION Subventions au titre de l'appel à projets des écoles 2026-2027

Madame la Maire, Mes chers collègues,

Je souhaiterais profiter de cette délibération pour poser une question sur l'égalité d'accès à ces dispositifs.

Est-ce que vous avez regardé si les écoles qui répondent à ces appels à projets sont toujours les mêmes ? Et, si c'est le cas, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de réfléchir à un système permettant également d'aller vers les écoles qui déposent moins de projets, afin que les élèves de tous les établissements puissent bénéficier de ce type d'actions ?

Je pense notamment aux écoles qui disposent de moins de temps, de moins de ressources ou qui rencontrent davantage de difficultés pour construire et déposer un projet. L'absence de candidature ne signifie pas nécessairement l'absence de besoin.

Sur un budget de 40 225 euros, peut-être pourrions-nous réfléchir, à terme, à une partie des crédits permettant d'accompagner ou de faire émerger des projets dans ces écoles moins présentes dans les appels à projets.

L'objectif serait ainsi non seulement de soutenir les initiatives, mais aussi de faire en sorte que ces opportunités puissent progressivement bénéficier à l'ensemble de nos écoles.

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Angélique WABENE
Groupe La France Insoumise
Délibération 24-(44142) ÉDUCATION Convention cadre pour la mise en place du vote électronique via l'Espace Numérique de Travail (ENT) ONE entre la ville de Grenoble et l'Académie de Grenoble

Madame la Maire, Mes chers collègues,

Nous sommes favorables à la modernisation des modalités de vote, et le vote électronique via l'ENT peut effectivement faciliter la participation pour un certain nombre de familles.

Mais je souhaite attirer l'attention sur un point essentiel : l'accès au numérique n'est pas égal pour toutes les familles.

Certaines familles peuvent rencontrer des difficultés d'accès à un ordinateur ou à une connexion internet, mais aussi des difficultés dans l'utilisation des outils numériques ou dans la maîtrise de leurs identifiants et de leurs démarches en ligne.

Il existe donc un risque que la dématérialisation, si elle n'est pas accompagnée, éloigne justement du vote les familles qui sont déjà les plus éloignées des institutions et de la participation citoyenne.

Le vote électronique ne doit donc pas devenir un facteur supplémentaire d'inégalité. Faciliter le vote pour ceux qui maîtrisent déjà le numérique ne doit pas conduire à compliquer l'accès au vote pour les autres.

Je souhaiterais donc savoir quelles mesures d'accompagnement sont prévues pour les familles qui rencontreraient des difficultés : aide à la connexion, accompagnement dans les établissements, possibilité d'être accompagnées dans la procédure de vote, ou maintien d'une solution alternative lorsque cela est nécessaire.

Parce que la dématérialisation peut être un outil de simplification, mais elle ne doit jamais devenir une barrière à la participation démocratique.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble

Conseil Municipal du 6 octobre 2026

Délibération 27-44110. Soutien au lancement du projet de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) La Belle Électrique au sein de la Face B – Locaux de l'ancien bowling.

Pour être clair, tout le monde a envie que les locaux de la bobine retrouvent de l'activité et occupent à nouveau les lieux parce que c'est sordide les soirs parc paul mistral sans animation.

Mais on nous demande aujourd'hui de voter 40 000 euros de plus pour la Belle Électrique : 16 000 euros de subvention de projet et 24 000 euros de subvention exceptionnelle pour lancer le nouveau projet.

Il faut bien mesurer l'ensemble. Avec cette délibération, le soutien de la Ville à la Belle Électrique atteint 607 563 euros pour la seule année 2026 : 550 000 euros déjà votés en décembre, ces 40 000 euros, et la mise à disposition de locaux. Et c'est sans compter les travaux d'aménagement de la Face B, réalisés par la Ville, qui se poursuivent jusqu'à la fin de l'année.

Il ne s'agit pas de remettre en cause la culture, les musiques actuelles ni même la Belle Électrique. Mais je vous trouve bien imprudents et légers à ne pas regarder la réalité économique en face. La Bobine a fermé en 2025 à cause de grandes difficultés financières, on connait tous l'histoire, la masse salariale énormissime qui y était pour beaucoup, et aujourd'hui, les responsables du nouveau projet eux-mêmes, dans la presse, « assument la fragilité économique » du lieu parce qu'il n'y a pas vraiment d'idée de modèle différent.

Donc on reprend un lieu qui a fait faillite, avec un modèle dont les porteurs reconnaissent eux-mêmes qu'il est fragile, et on démarre par une subvention exceptionnelle. Je vous annonce déjà la suite : dans quelques années, on nous demandera une rallonge pour éviter la fermeture.

Donc avant de voter, j'aimerais savoir combien coûtent les travaux de la Face B à la Ville, parce que je n'ai pas trouvé le chiffre, et si vous avez eu des garanties :

– quel est le plan de financement du lieu sur trois ans, et quelle part des recettes doit venir d'autre chose que des subventions ?
– et quels objectifs de fréquentation et d'autofinancement fixez-vous à la Belle Électrique en contrepartie de cet argent ?

Dans une ville aussi exsangue que la nôtre, on a plus le luxe de signer des chèques en blanc sans conditions.

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Coline PISSARD-GIBOLLET
Groupe La France Insoumise

Délibération 28-(44139) AFFAIRES CULTURELLES Comité d'avis – Désignation des habitant-e-s volontaires et des personnalités qualifié.e.s

Madame la Maire, Mes chers collègues,

Je voulais rebondir sur le comité d'avis, parce qu'on vous a beaucoup entendu parler de démocratie participative etc

Comme dans d'autres dispositifs participatifs - type réunions publiques, ateliers etc - on retrouve toujours les mêmes profils d'habitant-es, et un cadrage qui reste entièrement défini par la Ville. Le problème c'est que la
participation devient une fin en soi, pour prouver qu'on a consulté, plutôt qu'un vrai moyen pour les habitants de peser sur la décision.

En ce qui concerne le comité d'avis sur les projets culturels, le tirage au sort parmi les volontaires reste positif mais il faut s'interroger de qui est volontaire, qui a le temps pour participer à ce genre de dispositif.

Aussi, ce que je trouve quand même dommage, c'est que le comité n'intervient que sur des projets déjà montés et en partie arbitrés. ça ressemble donc plus à de la validation a posteriori, qu'à un outil démocratique

Une vraie vision ambitieuse de la participation citoyenne devrait travailler à la co-construction, à la base même des politiques publiques et ici des politiques culturelles. Et là, on pourrait commencer à parler de démocratie participative.

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Jasmine NEBILI
Groupe La France Insoumise

Délibération 37-(44042) PREVENTION SECURITE Convention de financement « Projet Liaison » entre la Ville de Grenoble et le Comité Dauphinois d'Action Socio-Educative (CODASE)

Madame la Maire, Mes chers collègues,

Nous voterons évidemment favorablement cette subvention au CODASE, car ce dispositif expérimental, mis en place depuis 2025 au collège Émile César, répond à des besoins qui sont clairement identifiés dans la délibération.

On parle ici de 20 à 25 élèves qui nécessitent un accompagnement éducatif renforcé, dans un contexte de rupture scolaire, d'absentéisme, de situations de vulnérabilité et parfois d'un étayage familial limité.

L'intérêt de ce dispositif est justement de ne pas rester dans une réponse exclusivement scolaire. L'éducateur spécialisé peut aller vers le jeune, créer un espace d'écoute et de dialogue, travailler avec sa famille, faire le lien avec l'établissement, accompagner les démarches liées à la santé, à la scolarité ou à l'orientation.

C'est cette approche globale qui me paraît particulièrement intéressante.

Et c'est justement pourquoi je souhaiterais que nous réfléchissions à la possibilité de déployer ce type de dispositif dans d'autres collèges, mais également dans les écoles primaires, lorsque les besoins sont identifiés.

Parce que nous savons que certaines situations rencontrées dès l'école primaire nécessitent bien davantage qu'une réponse pédagogique. Pour certains enfants, notamment ceux qui sont en situation de handicap ou qui connaissent des difficultés sociales, familiales ou éducatives importantes, l'accompagnement doit être pluridisciplinaire.

Une AESH peut être indispensable, mais elle ne peut pas, à elle seule, répondre à l'ensemble des besoins d'un enfant.

Il faut pouvoir articuler plusieurs compétences : l'AESH pour l'accompagnement dans la scolarité et l'autonomie, le psychologue pour les dimensions psychologiques et le développement de l'enfant, et l'éducateur spécialisé pour la dimension éducative, sociale et familiale.

Et cette question est d'autant plus importante que les établissements scolaires sont eux-mêmes confrontés à des tensions concernant les personnels médico-sociaux.

Je crois donc qu'il faut saisir l'occasion de cette expérimentation pour réfléchir à son changement d'échelle.
Le dispositif du CODASE montre qu'à côté de l'enseignant, il peut être nécessaire d'avoir d'autres professionnels capables d'intervenir autrement, avec le jeune et avec sa famille.
Prévenir le décrochage, prévenir les ruptures et prévenir les situations de mise en danger, c'est aussi intervenir suffisamment tôt.

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Coline PISSARD-GIBOLLET
Groupe La France Insoumise

Délibération 38-(41047) PERSONNEL MUNICIPAL Régime indemnitaire des emplois fonctionnels administratifs de direction

Madame la Maire, Mes chers collègues,

Nous avons bien compris que cette délibération transpose une réforme nationale et relève de contraintes réglementaires.

Mais elle nous permet de faire le lien avec les différents échanges que nous avons déjà eu en conseil au sujet des difficultés de recrutement. Ici, sur les postes de direction générale, la réponse apportée est claire et assumée : revaloriser sensiblement le régime indemnitaire - pour rendre ces emplois plus attractifs.

C'est cohérent avec l'objectif affiché. Mais alors la question se pose avec d'autant plus de force pour les postes où vous souhaitez recruter des contractuels à tour de bras : si l'attractivité salariale est un levier reconnu et mobilisé pour les emplois de direction, pourquoi ce même raisonnement ne s'applique-t-il pas aux postes intermédiaires et techniques où la collectivité peine également à recruter des fonctionnaires ?

On ne peut pas invoquer les contraintes budgétaires globales sur les uns et débloquer des marges significatives sur les autres sans expliquer la cohérence d'ensemble de la politique RH.

Nous demandons que la revalorisation indemnitaire ne se limite pas aux emplois fonctionnels de direction, mais s'inscrive dans une réflexion globale sur l'attractivité de l'ensemble des métiers en tension de la collectivité.

Je vous remercie.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026
Délibération 46-43974. Avenant à la convention financière NPNRU Villeneuve de Grenoble - Secteur Arlequin Parc Jean Verlhac - Aménagement des espaces publics - Phase études.

Cette délibération porte sur les études d'aménagement de l'Arlequin et du parc Jean Verlhac, et elle nous apprend deux choses.

La première, c'est qu'on corrige une erreur : la Ville payait deux fois les mêmes frais de conduite d'opération, dans deux conventions différentes. On récupère 54 000 euros de trop-perçu. Tant mieux, mais ça en dit long sur le suivi de vos dossiers.

La seconde, c'est que la part de la Ville dans ces études passe de 49 à 74 %. Notre facture grimpe de plus de 320 000 euros, avant même le premier coup de pelle.

Et puisqu'on parle du parc Jean Verlhac, parlons de ce qu'il y a dedans : le lac. Votre projet de lac baignable, à 5,6 millions d'euros d'investissement et 650 000 euros de fonctionnement chaque année, un projet que 60 % des habitants consultés ont rejeté en 2023, contre lequel ils ont même fait gagner une contre-proposition au budget participatif en 2025, que vous avez balayée.

Avant l'été, face à la colère des habitants, vous avez annoncé que vous geliez le projet et que vous reviendriez avec une nouvelle copie à l'automne. Nous sommes le 29 septembre, c'est l'automne, alors comme pour la sécu sociale alimentaire, où est la nouvelle copie ?

Je fais le parallèle avec ce qu'on disait ce matin. 160 000 euros par an, c'était trop cher pour garder la piscine des Iris, dans ce même quartier. Mais 650 000 euros par an pour un lac, ça ne vous fait pas tousser. Les habitants de la Villeneuve ont perdu une vraie piscine, et on leur propose un lac dont ils ne veulent pas, pour 4 fois le prix.

Alors trois questions simples :

- est-ce que le projet de lac baignable est abandonné, oui ou non ?
- si non, quand présentez-vous la nouvelle version promise pour l'automne ?
- et dans les études que nous payons si cher, combien concernent ce lac ?

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026
Délibération 47-44028. Avenant à la convention financière subséquente entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble dans le cadre du PRU des Villeneuves - Opération de réaménagement des espaces publics du secteur 1a : Place des Géants et abords.

Je cite votre délibération : la Métropole a décidé, « en accord avec la Ville », de « mettre un terme à la mission du groupement de maîtrise d'œuvre car ses prestations sont jugées insatisfaisantes ». Donc le marché est résilié, tout est à relancer, et je cite encore : « a minima, le démarrage des travaux va être décalé d'un an ».

En 2024 déjà, on promettait aux habitants que « les études techniques vont reprendre à l'automne ». Deux ans plus tard, on congédie le maître d'œuvre et on repousse encore d'au moins un an. Le seul projet censé redonner un avenir à la place des Géants est à l'arrêt.

Mais les habitants, eux, ils peuvent pas mettre leur vie en pause pendant que vous relancez vos appels d'offres. Parce que pendant ce temps, qu'est-ce qui se passe sur la place ?

On l'a dit tout à l'heure, il n'y a plus un seul commerce. La pharmacie a fermé, la dernière. Avant elle, la boucherie, la boulangerie, le tabac, la librairie, le coiffeur : une vingtaine de commerces disparus en quelques années. Tout à l'heure, votre propre délibération l'écrivait noir sur blanc.

Et à côté, des dizaines de logements sont squattés depuis des années dans des montées ACTIS. Des habitants se retrouvent privés d'électricité parce que leurs disjoncteurs ont été branchés sur des appartements occupés illégalement. Des déchets jetés par les fenêtres, des rats par centaines, des épaves de voitures abandonnées, des bagarres à quinze ou vingt personnes, du bruit jusqu'à trois ou quatre heures du matin. Une maman seule, dont la porte a été forcée, qui dort désormais sur son canapé avec une chaise calée contre la porte. Des habitants qui disent, je cite, vivre « dans un bidonville », il faut que chacun mesure la portée de ce genre de témoignage.

Et je le redis ici, comme je l'ai dit vendredi au conseil métropolitain. La présidente d'ACTIS, madame Daran, qui siège dans cette majorité, m'a écrit, avec copie à la maire, que le phénomène « reste d'ampleur, marqué par l'emprise d'un réseau mafieux ». Un réseau mafieux dans des logements sociaux payés par les Grenoblois, sous les yeux de leur propre bailleur. Vous le reconnaissez vous-mêmes, par écrit, et vous êtes incapables d'y mettre fin.

Quand l'opposition et les habitants décrivent cette réalité, qu'est-ce que vous répondez ? Vous parlez de « trumpisme permanent ». Vous insultez ceux qui décrivent le réel plutôt que de le traiter et ça c'est juste dégueulasse.

Pas plus tard qu'hier, la veille de ce conseil, j'ai enfin reçu la réponse de Madame Cenatiempo à un courrier que j'avais adressé le 23 août. Il confirme à son tour, noir sur blanc, « l'emprise par des réseaux et des marchands de sommeil » et parle de « réseaux criminels ». Deuxième aveu écrit mais ensuite ? « Coopération et partenariat sont la clé ». « L'ensemble des partenaires sont pleinement mobilisés » pour aboutir à « une issue la plus favorable possible ». Pas une mesure, pas une date, du verbiage de techno. Des réseaux criminels s'installent dans vos logements, et votre réponse, c'est un paragraphe de langue de bois.

Dans le Dauphiné, Madame Cénatiempo reconnaissait pourtant qu'elle a ressenti « un choc » et « un vrai sentiment d'impuissance ». C'est bien de le découvrir alors que ça dure depuis des années et qu'un adjoint depuis des lustres habite juste à côté. On avance !

Le conseiller métropolitain délégué au commerce nous explique lui que sa « première visite, c'était ici », et que « aucun repreneur ne s'est fait connaître ». Mais évidemment ! Qui irait ouvrir un commerce dans un quartier où la collectivité elle-même renonce à faire respecter la loi la plus élémentaire ?

Alors arrêtez de vous cacher derrière la Préfecture, derrière la Métropole ou derrière ACTIS. ACTIS, c'est vous. La Métropole, c'est votre majorité. La Ville, c'est vous. Vous avez toutes les clés en main.

On en reparlera tout à l'heure avec le vœu porté par Anouchka Michard, écrit avec les mamans du quartier qui vous demandent d'agir, mais arrêtez cette politique de la défausse permanente, c'est un mépris terrible pour les habitants qui souffrent.

Vous vouliez être élue, vous l'êtes Madame Ruffin ; Madame Cénatiempo et le PS voulaient être dans la majorité, ils le sont et sont en charge du secteur 6 et d'ACTIS, donc maintenant il est temps d'assumer vos responsabilités.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026
Délibération 48-44261. Adhésion de la Ville de Grenoble au Réseau compost citoyen Auvergne-Rhône Alpes (RCC AURA) dans le cadre de l'accompagnement "Gestion des Déchets Verts" dispensé par la FREDON Auvergne Rhône-Alpes (2026-2027).

Avec cette délibération, la Ville adhère à un réseau associatif pour se faire accompagner pendant un an sur la « prévention et la gestion des déchets verts ». Avec des séances collectives, des temps de travail et du « soutien personnalisé ». C'est formidable.

Mais pendant qu'on parle gestion des déchets, parlons de cet été.

Pendant que vous prépariez votre plan d'action sur les déchets verts, vous avez supprimé les poubelles dans les parcs. En plein été, au moment où les familles s'y retrouvent, pique-niquent et cherchent un peu de fraîcheur. Résultat : les déchets finissent sur les pelouses, au pied des arbres, dans les allées.

Et la situation est telle qu'on en arrive à des scènes que personne ici ne devrait accepter. Il y a quelques jours, des élèves de 9 ans de l'école Painlevé ont participé à une journée consacrée à l'environnement au parc de la Savane. Au programme : ramassage de déchets. Ils ont trouvé des papiers, des canettes… et une seringue. Heureusement, aucun enfant n'y a touché. Un parent vous a écrit, Madame la Maire, et nous a mis en copie. Il pose une question simple : est-il vraiment approprié de faire ramasser les déchets des parcs municipaux à des enfants de 9 ans, au risque de tomber sur des seringues ou des objets coupants ?

Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement, très bien. Mais quand on en est à faire nettoyer les parcs par des écoliers parce qu'on a retiré les poubelles, et qu'ils y trouvent des seringues, ce n'est plus de la pédagogie. C'est l'aveu que vous ne tenez plus l'espace public. Ce parent attend une réponse claire, de vous personnellement : quelles mesures allez-vous prendre pour que ça ne se reproduise jamais ?

Je rappelle aussi que les distributeurs de sacs pour les déjections canines ont été supprimés. Dans une ville connue pour son problème de saleté, et même si on sait que vous êtes câblés différemment, je ne comprends pas ce qui vous est passé par la tête pour supprimer ce qui permet de maintenir un peu de propreté, que ce soit ces sacs ou les poubelles.

Et au-delà des parcs, il suffit de marcher dans la ville. Malherbe, la place des Géants, l'avenue de Constantine où les dépôts sauvages au pied des tours sont quasi quotidiens : les habitants n'en peuvent plus des rues sales, des encombrants qui traînent, des déchets qui restent là. À l'Arlequin, à l'Abbaye, il n'y a pas un quartier épargné. Rue Honoré de Balzac, derrière le squat de la rue des Alliés, vous répondez depuis des années aux habitants, via le Fil de la Ville, que la rue est bien entretenue. Mais tous les jours, ils retrouvent des déchets jetés çà et là, et ça n'en finit plus.

Ce problème du Fil de la Ville, qui répond que tout est géré alors que ce n'est pas le cas, nous en avons des témoignages multiples. Votre système est dysfonctionnel.

La propreté, c'est le premier service qu'on attend d'une ville. C'est aussi le premier signe qu'une municipalité tient l'espace public, ou au contraire qu'elle l'a abandonné. Et aujourd'hui, les Grenoblois voient bien que leur ville est sale.

Alors, plutôt qu'une année d'accompagnement et de retours d'expérience, je vous pose des questions simples : allez-vous remettre des poubelles dans les parcs, et d'abord, pourquoi les avez-vous enlevées ? Allez-vous réinstaller les distributeurs de sacs ? Et quand allez-vous présenter un vrai plan propreté, quartier par quartier, avec des moyens et un calendrier ?

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Abdelnour Djebbouri
Groupe La France Insoumise

Délibération 51-(43384) AFFAIRES CULTURELLES Action en faveur de l'accueil des étudiants – Organisation d'un jeu concours de rentrée universitaire et attribution de lots culturels et patrimoniaux

Merci Madame la Maire,

Je vais renforcer ce que ma camarade Jasmine a dit. Je vous avoue que pour avoir été un étudiant boursier extrêmement précaire et qui a connu la faim pendant ses études, là on n'est pas au rendez-vous. Moi je vous parle de ça c'était il y a 7-8 ans, on travaille à côté, on a des loyers super chers, on fait la queue pour avoir à manger, c'est ça la réalité des étudiants et c'est de plus en plus dur. Personnellement, je vais vous faire un faux dilemme, mais je préfère voir la Tour Perret en ruines mais que les étudiants aient à manger, qu'ils aient un toit, qu'ils puissent s'épanouir sans stress et aller jusqu'au bout des études. Parce que moi j'ai dû choisir entre finir mon master ou travailler ! Si on est dans une municipalité de gauche on doit aller vers ces étudiants là et on doit construire des priorités. Les étudiants précaires n'ont pas le temps d'aller s'amuser d'aller voir la culture. On est constamment obsédés par combien on va avoir à la fin du moi. Et qu'on le veuille ou non ça nous amène vers l'illégalité. Parce que quand on veut s'en sortir et qu'on se fait recaler au niveau de l'embauche, au niveau du logement.. Forcément il ne reste plus de solution et c'est là que la ville de Grenoble a un rôle important, c'est à dire accompagner les étudiants qui galèrent le plus, c'est une urgence !

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Allan BRUNON
Groupe La France Insoumise

Délibération 51-(43384) AFFAIRES CULTURELLES Action en faveur de l'accueil des étudiants – Organisation d'un jeu concours de rentrée universitaire et attribution de lots culturels et patrimoniaux

Merci Madame la Maire,

Cela tombe bien Madame Pantel que vous preniez la parole sur ce sujet, vous aviez promis une brigade de la réquisition des logements vacants ; voilà le moment de la mettre en place ! Pour faire en sorte que les personnes qui manquent d'endroits où se loger puissent avoir des lieux pour se loger. Ça ça serait concret. Ensuite sur le fait qu'on siège au CCAS, effectivement on vient, ça nous permet de voir comment la direction du CCAS parfois maltraite ses agents. Évidemment on vous le rappellera autant de fois que nécessaire.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026

Délibération 53-44282. Délibération cadre de remboursement des frais occasionnés par les déplacements en Métropole et en Outre-mer, à l'étranger pour mission ou formation des agent-es de la Ville de Grenoble, les frais de missions des élu-es et les intervenant-es extérieur-es ou occasionnel-les.

Cette délibération encadre notamment les frais de mission des élus à l'étranger. Les précédents mandats ça a permis à beaucoup d'élus de bien voyager un peu partout sans qu'on ne connaisse jamais l'utilité de ces déplacements pour les Grenoblois, j'espère qu'on aura droit à des bilans détaillés désormais.

Ici cette délibération tombe à point nommé, elle va permettre de financer le premier voyage de Madame la Maire.

Le 15 septembre, vous avez annoncé en grande pompe à l'hôtel de ville votre voyage à Bethléem, pour y porter, je vous cite, « *la solidarité des Grenobloises et des Grenoblois* ». La presse se demande déjà si vous pourrez y être pour Noël, quel feuilleton passionnant.

C'est peut-être moins passionnant mais vous pourriez commencer par aller à la rencontre des Grenoblois qui vous attendent, particulièrement dans les quartiers populaires, au village olympique, à mistral, à l'arlequin, place des géants.

Une habitante de la place vous a même lancé un défi dans la presse.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026

Délibération 55-44060. Transformations de postes et précisions sur certains emplois

Comme à chaque conseil, on nous demande de valider des transformations de postes et l'ouverture de postes à des contractuels. Cette fois, ce sont neuf postes permanents ouverts aux contractuels, sur des contrats de trois ans qui pourront devenir des CDI.

Et la délibération est très honnête sur la raison : la Ville « a le plus grand mal à trouver des candidats ». Et dans la liste, il y a un poste qui résume tout : un « chargé de recrutement expert ». On en est donc à recruter quelqu'un pour arriver à recruter. C'est dire l'état d'attractivité de notre collectivité.

Je le disais ce matin : depuis six mois, les services naviguent à vue faute de direction politique. On le ressent à tous les niveaux, dans les réponses qui n'arrivent pas, dans les dossiers qui traînent, dans les courriers qui mettent cinq semaines à revenir. On sait aussi que les postes de policiers municipaux sont ouverts depuis longtemps sans trouver preneur.

Et malgré ça on continue à nous demander de voter poste par poste, conseil après conseil, sans jamais avoir la vision d'ensemble. Nous attendons toujours l'organigramme complet de la Ville. Nous ne connaissons pas l'évolution globale des effectifs. Combien d'agents, combien de créations, combien de suppressions, pour quelle masse salariale ?

Et c'est d'autant plus grave que la situation financière de la Ville et de la Métropole est extrêmement dégradée. Les Grenoblois ont déjà subi une hausse d'impôts à la limite du soutenable. Si on veut éviter la prochaine, il faudra faire des économies de fonctionnement, et donc piloter les effectifs sérieusement, pas au fil de l'eau.

Alors tant que nous n'aurons pas l'organigramme complet et un état précis des effectifs, nous ne pourrons pas voter cette délibération. Quand allez-vous enfin nous les transmettre ?

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Coline PISSARD-GIBOLLET
Groupe La France Insoumise
Délibération 55-(44060) PERSONNEL MUNICIPAL Transformations de postes et précisions sur certains emplois

Madame la Maire, Mes chers collègues,

A chaque fois on se demande si ça vaut le coup de faire une énième intervention sur le sujet, ça devient presque un mauvais gag et on a l'impression que ça ne vous intéresse pas d'engager un travail de fond.

Par contre, à un moment il va falloir se poser la question de pourquoi vous n'arrivez pas à recruter. Pourquoi vous n'arrivez pas à recruter un juriste marchés publics titulaire ? Là on est pas sur un poste avec une compétence rare ou de niche, c'est un cœur de métier classique de la fonction publique territoriale, avec une filière, un cadre d'emplois et un concours dédié, pareil pour un chef de service.

On a bien compris qu'on aurait pas de réponse et qu'apparemment ce n'est pas votre sujet d'essayer de comprendre le problème structurel qui traverse la collectivité.

Je trouve ça un peu facile de se cacher derrière la continuité du service public. Mais c'est franchement inquiétant que vous ne vous saisissiez pas du sujet. Et je le dis avec beaucoup d'inquiétude, il faut saisir le moment politique qu'on traverse : il y a des hommes politiques, comme Bruno Le Maire, qui parlent sur les plateaux télé de supprimer la fonction publique territoriale. Madame la Maire, Monsieur Kismoune, la question est de savoir si on veut s'ériger en rempart face à ces idéologies néolibérales dangereuses pour notre service public ou si on les accompagne.

J'ai été moi même contractuelle dans la fonction publique territoriale, pendant plusieurs années et pour les travailleurs c'est juste de l'incertitude et la précarité.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026
Délibération 57-44082. Protocole transactionnel entre la Ville de Grenoble et la Société ROUX FRERES dans le cadre des travaux de construction de l'école Anne Sylvestre dans la ZAC Flaubert.

On va verser près de 37 000 euros à l'entreprise qui avait le lot « menuiseries extérieures et occultations » de l'école Anne Sylvestre. Autrement dit, les fenêtres et les protections solaires.

Et je l'ai évoqué tout à l'heure, cette école toute neuve, vous nous l'avez vendue comme un modèle d'adaptation climatique. Sauf qu'en juin dernier, on nous a témoigné qu'il a fait jusqu'à plus de 30 degrés dans les classes. On a donc un cas où vous partiez d'une feuille blanche, on parle pas d'un bâtiment des années 60.

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Robinson ROSSI
Groupe La France Insoumise

Délibération 58-(44047) PATRIMOINE MUNICIPAL Avenant n°6 au procès-verbal d'affectation des biens immobiliers au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Madame la Maire, Mes chers collègues,

Depuis 2022, cet immeuble rue Jouhaux répond à une mission essentielle : héberger jour et nuit.

Je salue le travail des services du CCAS, de la ville et toutes les structures qui aident, déploient une énergie et une solidarité exemplaires. La France Insoumise soutient cette prolongation d'affectation.

Alors qu'il y a déjà près de 3000 personnes à la rue, que le nombre de places créées par l'État manque et que la pauvreté explose, nous ne pouvons nous préparer à l'hiver sans planifier et s'engager, donc utiliser nos propres moyens.

Monsieur Selali, vous nous avez annoncé que la ville possède 70 logements vides dans des écoles, qui sont dans un état variable, mais certains mobilisables.

- Pourquoi ne pas annoncer un plan de rénovation de ces logements municipaux, tels que ceux dans l'immeuble de l'école Painvelé ?
- Pourquoi ne pas mobiliser l'EPFL, qui est un service public où l'actionnaire majoritaire à 45% est GAM, pour mettre à disposition l'hôtel Galia immédiatement le temps que le projet de création de logements sociaux d'Actis aboutisse ? Nous savons faire de l'hébergement en transitoire.
- Dans la même logique, pourquoi ne pas organiser de l'hébergement d'urgence au Rabot, dont on craint que vous ne sélectionnez pas le projet intégration du logement social ?

Si vous ne voulez plus des écoles occupées, créez des logements, nous en avons les moyens.

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2026

Intervention : Mme Rdija Thérèse SAHIRI- Non inscrite

Délibération n°59-44104 : Avenant n°2 à la convention de financement entre la Ville de Grenoble et le syndicat des copropriétaires du 100 galerie de l'Arlequin.

Objet :

Demande d'informations relatives au dispositif de préfinancement Procivis Alpes-Dauphiné et à ses conséquences pour le Plan de sauvegarde de l'Arlequin et les opérations de renouvellement urbain

Madame la Maire,

Lors de la commission Résiliences, les services ont indiqué que la suspension du dispositif de préfinancement de Procivis Alpes-Dauphiné résultait notamment de l'épuisement de l'enveloppe de préfinancement, des retards de versement des aides de l'ANAH ainsi que des conséquences de la crise immobilière sur les capacités de financement des missions sociales de Procivis. Il a également été indiqué qu'un bilan consolidé pourrait être communiqué ultérieurement.

Le dossier présenté au Conseil métropolitain du 25 septembre 2026 précise que le Plan de sauvegarde de l'Arlequin est articulé avec le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain des Villeneuves et que le montage financier initial reposait sur un préfinancement Procivis estimé à près de 9 millions d'euros pour les cinq copropriétés concernées, dont environ 2,6 millions d'euros pour la copropriété du 100 Galerie de l'Arlequin. Le même dossier indique que Procivis Alpes-Dauphiné a suspendu ce dispositif par courrier du 22 janvier 2026 et que le Président de Grenoble Alpes Métropole a saisi Monsieur le Ministre chargé du Logement, cette démarche étant restée sans réponse à ce jour.

Par ailleurs, la Métropole a été amenée à mettre en œuvre des solutions alternatives afin de permettre le démarrage des travaux du 100 Galerie de l'Arlequin, notamment par un versement anticipé des subventions, une participation de l'EPFL et un différé de paiement accordé par les entreprises, réduisant ainsi le besoin résiduel de trésorerie à moins de 700 000 €.

Au regard de ces éléments, je souhaiterais obtenir les informations suivantes :

1.Quel est le montant de l'enveloppe globale de préfinancement Procivis prévue pour la période 2023-2030 ?

2.Quel montant a été effectivement mobilisé à ce jour et quelles opérations en ont bénéficié ?

3.Selon quelles modalités cette enveloppe est-elle reconstituée, notamment par les remboursements des avances et par l'alimentation du fonds de missions sociales de Procivis Alpes-Dauphiné ?

4. Quel est aujourd'hui le montant des sommes restant disponibles et quelles sont les perspectives de reconstitution de ce dispositif jusqu'en 2030 ?

5. Quelles conséquences la suspension du préfinancement Procivis est-elle susceptible d'avoir sur les autres opérations du Plan de sauvegarde des copropriétés privées ainsi que sur les opérations conduites dans le cadre du NPNRU ?

6. Les courriers adressés à Monsieur le Ministre chargé du Logement, ainsi que les éventuelles réponses ou suites données, peuvent-ils être communiqués aux conseillers municipaux afin d'éclairer les difficultés rencontrées et les solutions envisagées ?

7.Enfin, serait-il possible de communiquer aux élus un document consolidé présentant :

- Le coût global des opérations concernées
- les participations respectives de chaque financeur
- les préfinancements mobilisés
- Les remboursements attendus
- Ainsi que les perspectives d'évolution du dispositif jusqu'en 2030 ?

Cette demande a pour seul objectif de permettre aux conseillers municipaux de disposer d'une vision globale d'un mécanisme de financement essentiel à la poursuite des opérations de renouvellement urbain et de traitement des copropriétés privées dégradées.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026
Délibération 61-44297. Avenant à la convention cadre avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Cette délibération, c'est un peu le catalogue de tout ce qui ne va pas dans votre façon de gérer.

D'abord, on nous demande de voter 6 840 euros pour neuf jours d'étude supplémentaires sur le plan guide du parc Paul Mistral. Sauf que, je cite la délibération, cette étude a « *d'ores et déjà été réalisée* » et le plan guide a été finalisé en juin. Donc on vote aujourd'hui pour payer un travail fait il y a trois mois. On ne décide plus, on régularise, le conseil municipal devient une chambre d'enregistrement.

Ensuite, quand on prend le programme d'études de l'année : plus de 115 000 euros, 152 jours de travail. Et en tête de liste, « Grenoble 2040, pour des quartiers favorables à la santé ». Plus loin, « Presqu'île 2040 ».

Je le disais tout à l'heure : vous êtes incapables de faire une école adaptée à la chaleur en 2026, d'organiser une baignade deux dimanches dans l'année, de sortir un bilan sur un dispositif ultra coûteux… mais vous nous faites de la prospective à 2040. Commencez par gérer correctement en 2026, on verra après pour 2040.

Parce que la prospective, chez vous, c'est surtout une façon de brasser de l'air. On produit des rapports, des « mises en récit », des plans guides qui mettent deux ans à sortir, et pendant ce temps les Grenoblois voient les piscines fermer, les arbres mourir et les commerces baisser le rideau. Le jour où vous aurez prouvé que vous savez anticiper l'été prochain, on pourra discuter sérieusement de 2040.

Et puis il y a cette ligne 11. Je vous pose la question directement, monsieur Back : c'est quoi, cette « nouvelle étude en accord avec les nouveaux élus » ? Sur quel sujet, pour combien, et pour quoi faire ? On nous demande de financer une étude dont personne ici ne connaît l'objet. Ca s'appelle signer un chèque en blanc.

Dans une ville aussi endettée que la nôtre, chaque euro dépensé en études qu'on range ensuite dans un tiroir est un euro qui ne va pas à l'entretien des écoles, des piscines ou des espaces verts. C'est ça que vous devriez prévoir.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026

Délibération 66-44164. Renouvellement de la convention entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère pour la mise à disposition du gymnase du Collège Olympique pour héberger des activités périscolaires sur l'année scolaire 2026-2027.

J'en profite puisqu'on parle des enfants de l'école du Verderet.

Cet été, madame la Maire, vous êtes allée faire le tour de l'école des Trembles, fraîchement rénovée.

Mais j'en viens à mon sujet, à 200 mètres de là, il y a l'école du Verderet. Et là, personne n'est venu faire de photos et c'est normal, parce qu'au Verderet, il y a de l'humidité dans les locaux, des flaques énormes dans la cour défoncée dès qu'il pleut, une isolation défaillante, et une barrière inadaptée qui met en danger les maternelles qui peuvent filer s'ils ne sont pas surveillés car elle est facilement escaladable et très petite. Ce sont les parents qui nous le remontent.

C'est toute la limite de votre politique spectacle, une école vitrine où vous venez vous montrer, pendant qu'à côté vous en laissez une se dégrader. J'aimerais donc profiter de cette délibération pour demander si des travaux sont prévus pour le Verderet, et quand ?

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Khemisti BOUBEKER
Groupe La France Insoumise

Délibération 66-(44164) EDUCATION Renouvellement de la convention entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère pour la mise à disposition du gymnase du Collège Olympique pour héberger des activités périscolaires sur l'année scolaire 2026-2027

Madame la Maire, Mes chers collègues,

Nous voterons favorablement cette convention, puisqu'elle permet à deux écoles publiques qui ne disposent pas, à proximité, d'équipements sportifs municipaux couverts, d'accéder au gymnase du Collège Olympique.

Mais cette convention met aussi en lumière une question plus structurelle : l'accès aux équipements sportifs n'est pas aujourd'hui le même pour toutes nos écoles et dans ce cas au Village Olympique.

Il est bien sûr important de pouvoir s'appuyer sur les équipements du Département, et nous pouvons nous en réjouir. Mais je pense qu'il faut également nous interroger sur le long terme : comment faire pour que chaque école puisse disposer d'un équipement sportif adapté et suffisamment proche pour permettre aux enfants de pratiquer l'EPS dans de bonnes conditions ?

Je souhaiterais donc que cette situation soit intégrée dans notre réflexion sur les équipements scolaires et sportifs de la Ville, et que nous puissions envisager, lorsque cela est possible, la création ou l'aménagement d'espaces sportifs de proximité pour les écoles qui en sont aujourd'hui dépourvues.

Cette convention est une bonne réponse à un besoin immédiat. Mais elle ne doit pas nous faire oublier le besoin de construire des solutions durables.

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Jasmine NEBILI
Groupe La France Insoumise

Délibération 67-(44294) ÉDUCATION Renouvellement du partenariat avec l'UNICEF – Adhésion au réseau Territoires d'enfance

Madame la Maire, Mes chers collègues,

Nous allons aujourd'hui voter pour le renouvellement de notre engagement avec l'UNICEF et réaffirmer notre volonté de faire de Grenoble une ville attentive aux droits et à la protection des enfants.

Mais ces engagements doivent aussi se mesurer à la réalité vécue par certains enfants grenoblois.

Depuis 2022, selon l'Intercollectif des écoles occupées, 130 familles, représentant 330 enfants, ont été mises à l'abri dans 60 écoles de Grenoble. En juillet 2026, 16 familles soit 65 personnes dont 46 enfants étaient encore présentes dans les écoles.

Ce ne sont pas de simples chiffres. Ce sont des enfants qui vont à l'école le matin et qui, faute de solution d'hébergement, y ont parfois passé la nuit précédente.

Car il faut être très clair :
Le problème n'est pas l'enfant qui est dans l'école.
Le problème, c'est qu'il n'a pas d'autre endroit où dormir.

Une école doit évidemment rester un lieu d'apprentissage, de protection et d'émancipation. Mais lorsqu'une famille y trouve refuge parce qu'elle n'a nulle part où aller, le problème n'est pas la famille qui cherche à mettre ses enfants à l'abri.

Combien de logements ou de bâtiments vacants ont été identifiés ? Et quelles solutions concrètes et durables sont proposées aux familles actuellement hébergées dans les écoles ?

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026

Délibération 70-44109. Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Je voudrais m'arrêter sur une ligne de cette délibération, qui concerne l'association Enfanzine, installée au 102 place des Géants, qui fait de l'éveil aux arts plastiques et à la lecture pour les enfants du quartier.

Je cite la délibération : l'association « fait face à des difficultés de gestion d'énergie et à des dégradations régulières du local et de ses abords ». Et donc, je cite encore, « les services de la Ville sont à la recherche d'un nouvel espace de travail au cœur de la Villeneuve ».

Donc après une délibération qui constate que tous les commerces ont disparu, après une délibération qui reconnaît que les travaux sont encore repoussés d'au moins un an, voilà le troisième aveu du jour : même les associations que vous logez vous-mêmes place des Géants ne peuvent plus y rester, à cause des dégradations. En fait, le fil rouge de ce conseil, c'est la descente aux enfers de la Villeneuve.

Et quelle est votre réponse ? Pas de faire cesser les dégradations, pas de sécuriser le local et le quartier. Non non : c'est de déménager l'association, vous organisez son départ.

C'est très bien pour Enfanzine, mais les familles de la place des Géants qu'on a déjà beaucoup évoqué, elles, on ne leur cherche pas un nouveau local. Elles, elles restent. Avec les dégradations, les squats, les rats et le bruit et toutes les nuisances.

Bref c'est encore un signal terrible, parce que quand la Ville elle-même déménage ses propres activités pour enfants d'un quartier, c'est qu'elle a renoncé à ce quartier.

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Coline PISSARD-GIBOLLET
Groupe La France Insoumise

Délibération 70-(44109) AFFAIRES CULTURELLES Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel

Madame la Maire, Mes chers collègues,

Je profite de cette délibération pour vous informer que nous sommes régulièrement interpellés par des artistes et des collectifs, amateurs comme professionnels, qui sont en difficulté tout simplement pour trouver un lieu où répéter et jouer. Pas assez de créneaux, des procédures peu lisibles, une mise en concurrence de fait entre pratique amateur et professionnelle sur des équipements saturés.

L'accès à un lieu pour créer et se produire n'est pas un détail logistique, c'est une condition de la liberté de création, à l'émergence de nouvelles compagnies et de la vitalité culturelle d'une ville.

Nous souhaitons donc savoir s'il existe un état des lieux réel des besoins en espaces de répétition et de diffusion, et des critères d'accès clairs et transparents.

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Kenza Doukhi
Groupe La France Insoumise

Délibération 77-(44184) AFFAIRES CULTURELLES Musée de Grenoble – Renouvellement des conventions de partenariat avec le lycée polyvalent Emmanuel Mounier et l'École Supérieure d'Art et de Design (ESAD) pour l'année 2026.

Merci Madame la Maire,

Sur cette délibération, je voulais parler de l'histoire de Mounier, parce que je suis une ancienne élève de Mounier, mais je voulais surtout dire que c'est un lycée de combat. Quand Madame Bens dit que le lycée Mounier est un lycée neuf, il faut savoir que les professeurs ont du s'enchaîner au lycée pour qu'il soit rénové, parce qu'il était totalement délabré, qu'il tombait en ruines et qu'il était totalement amianté. Ensuite, l'option Arts plastiques et arts appliqués a failli fermer, donc les professeurs et les élèves se sont de nouveau mobilisés pour résister. Le Clept est en grandes difficultés, on en a déjà parlé, encore une fois les professeurs et les élèves continuent de résister. Là depuis plus d'une semaine on peut voir que le lycée Mounier est encore une fois un lycée qui lutte et qui luttera toujours. Les lycées sont d'ailleurs une compétence de la Région, donc je trouve drôle que la droite râle là-dessus alors que c'est votre chef qui décide de ne pas rénover les lycées de la région et de Grenoble. Les lycéens ne parlent pas que des locaux mais aussi du manque de moyens et de professeurs. C'est n'est peut être pas une compétence de la mairie, par contre en tant qu'élu on a le devoir, de faire en sorte de gérer autrement les violences policières qu'il y a eu sur les lycéens, et de protéger nos jeunes.

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Robinson ROSSI
Groupe La France Insoumise

Délibération 88-(43326) ACCÈS AUX DROITS Convention d'attribution de financement 2026 dans le cadre du programme « intégration et accès à la nationalité française » pour les actions sociolinguistiques entre la ville de Grenoble et l'État

Madame la Maire, Mes chers collègues,

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.
Et pourtant, la nationalité est devenue un critère d'exclusion a rebours complet de l'esprit de nos lois : notre citoyenneté repose sur le sol et non sur le sang.

Des années de régressions alors même que le premier titre de séjour est souvent un droit pour les personnes exilées installées en France.

Dans tout le pays, nous témoignons de pratiques arbitraires et illégales des préfectures, s'ajoutent des entraves liées à l'accès au guichet largement documentées

Cette délibération révèle une manœuvre abjecte : la baisse réelle de nos dotations pour enseigner le français aux personnes exilées et les aider à nouer des liens sociaux : pas un euro de plus malgré l'inflation ; qui voudra voir son salaire baisser ? C'est une maltraitance à tous les étages. Nous ne pouvons l'accepter passivement.

Mais surtout quel apprentissage de la langue? Les critères de maîtrise ont été excessivement rehaussés : des dizaine milliers exilés forcé-es devront justifier un niveau de langue pour rester dans le pays.
Niveau B2, j'affirme que peu ici pourraient obtenir. Constatez le peu de diversité du vocabulaire de la droite, répéteur automatique des xénophobes factieux.

Notre ville copréside ANVITA, il est temps de riposter à leur offensive idéologique et dénoncer la fabrique des sans papiers, cela commence dans cette délibération.
Oui, il faut sortir de la surenchère xénophobe.
Régularisons les exilé-es !

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026

Délibération 90-44048. Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Association Collectif Voisin.

Cette délibération signe une convention avec le Collectif Voisin, dans le quartier de l'Abbaye, pour favoriser, je cite, « la participation des habitants » et « les initiatives citoyennes », et faire émerger « des projets répondant aux besoins du territoire ».

Très bien. Mais alors, Madame Sy, puisque vous rapportez cette délibération et que vous êtes l'adjointe de ce secteur, parlons d'une initiative citoyenne bien réelle, à quelques rues de là : l'avenue de Washington.

L'Union de quartier Abbaye-Jouhaux, le collectif du Mayflower et quatre copropriétés, le Washington, le Prélude, les Mouettes et le Poincaré, ont travaillé ensemble sur un projet alternatif d'aménagement de l'avenue et le soumettent depuis des années aux élus. Un projet qui garde du stationnement, qui fluidifie la circulation des cyclistes et des piétons, qui supprime le terrain vague envahi de broussailles derrière le Mayflower, et qui réduit davantage les îlots de chaleur que le vôtre. C'est exactement ce que votre délibération prétend encourager.

Et qu'est-ce que vous en faites ? Rien. Refus de discuter, et ça dure depuis des années. Ils ont été méprisés, menés en bateau par la précédente adjointe de secteur Isabelle Peters qui siège toujours dans vos rangs, et vous leur offrez le même mépris avec des réponses bateau. Il est beau le dialogue.

Votre projet, je le rappelle, c'est 49 places entre le 33 et le 51, alors que les soirs et les week-ends, avec le stade et le gymnase, plus d'une centaine de véhicules s'y garent. Les habitants vous ont posé des questions précises. Où vont se garer les sportifs, alors que la place de la Commune n'est libre qu'après 14h30 le week-end et que le parking du stade est fermé ? Dans quelles rues se trouvent ces « nombreuses places disponibles » qu'on leur a promises par écrit en novembre ? Pas de réponse. Et aujourd'hui, ils en sont réduits à écrire au président de la Métropole pour être simplement reçus parce que la municipalité les envoie bouler.

Même chose pour les incendies de voitures sur le parking de la rue Marius Riollet. Quand une caméra y était installée, les incendies ont cessé. Elle a été retirée, et ils ont repris. Les habitants demandent simplement qu'une caméra y soit intégrée dans votre plan de déploiement. C'est du bon sens.

Donc c'est bien beau de financer la participation citoyenne organisée par ceux qui vous arrangent, mais si vous la refusez quand elle vient contredire vos projets ça ne vaut rien.

Alors je vous demande deux choses simples et j'aimerais avoir votre retour aujourd'hui madame Sy : recevoir avant la fin de l'année l'Union de quartier et les copropriétés de l'avenue de Washington pour étudier sérieusement leur projet, et installer une caméra sur le parking Marius Riollet.

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Coline PISSARD-GIBOLLET
Groupe La France Insoumise

Délibération 102-(44215) CONSEIL MUNICIPAL Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Madame la Maire, Mes chers collègues,

Nous déposons deux amendements déjà portés en réunion préparatoire mais non retenus, et nous les redéposons ici car ils touchent directement au droit d'expression des oppositions.

Il faut quand même rappeler que le droit d'expression de l'opposition n'est pas une option de courtoisie que la majorité accorde ou retire selon les séances. C'est une garantie démocratique, précisément parce qu'une majorité, aussi légitime soit-elle par les urnes, ne représente pas à elle seule la totalité du conseil ni de la population.

Les questions orales, les vœux, le droit d'amendement : ce sont les seuls outils qui permettent aux groupes minoritaires de peser sur l'ordre du jour et sur le débat, au-delà du seul vote.

Une question orale traitée en fin de séance, devant un hémicycle clairsemé, n'a pas le même poids politique qu'en ouverture. Ce ne sont pas des détails de procédure : ce sont les conditions concrètes d'un débat démocratique réel.

Et je ne peux pas m'empêcher de faire le lien avec ce qui vient de se passer aujourd'hui : notre délibération sur la rupture du jumelage avec la Ville israélienne de Rehovot n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de ce conseil, alors que rien dans notre règlement intérieur ne le justifie. Et c'est exactement ce genre de pratique qu'on dénonce.

J'aimerai finir en vous citant Madame Ruffin : "La démocratie elle-même peut s'user si nous n'en prenons pas soin" c'était lors de votre discours d'investiture le 27 mars dernier.

Dans une volonté de garantir la démocratie dans notre conseil municipal, nous demandons l'adoption de ces deux amendements.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble

Conseil Municipal du 6 octobre 2026

Délibération 101-44138. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Un règlement intérieur, ce n'est pas un texte technique. C'est la règle du jeu démocratique de cette assemblée. Et celui que vous nous proposez a une ligne directrice très claire : réduire au silence ceux qui vous dérangent.

D'abord les vœux. Sous Éric Piolle, qu'on ne peut pourtant pas soupçonner d'avoir été un grand démocrate, les vœux passaient en début de séance, quand les Grenoblois et la presse sont là et écoutent. Bon, il avait déjà relégué les questions orales en fin de conseil.

Vous, vous allez plus loin et vous finissez le travail : vous y renvoyez aussi les vœux. Regardez l'ordre du jour d'aujourd'hui : vœux et questions orales à 16h50, fin prévue à 18 heures. Quand il n'y a plus personne dans le public, que les journalistes sont repartis, que la moitié de la majorité somnole et qu'on n'a plus le temps de rien.

Ensuite, votre article 23 prévoit qu'un vœu n'est inscrit qu'« après acceptation » de la maire « au regard de l'intérêt communal ». C'est donc vous qui décidez de ce qui mérite d'être débattu. Et je note au passage que l'intérêt communal a bon dos : aujourd'hui même, votre majorité présente un vœu sur l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël. On a du mal à saisir l'intérêt communal, j'y reviendrai tout à l'heure, mais on comprend bien que c'est une notion à votre libre appréciation pour vous donner un verrou de plus.

Et puis il y a l'article 20. La présidente de séance pourra retirer la parole à un élu qui « s'écarte du sujet ». En théorie, pourquoi pas. Mais on sait très bien comment ça se passe en pratique. Quand nous parlons de Grenoble, de ce que nous font remonter les grenoblois, en le rattachant à des délibérations dans le thème, on nous rappelle à l'ordre pour hors-sujet. Mais quand les élus LFI invectivent, insultent, vont jusqu'à traiter des élus de cette assemblée de « nazis », là, bizarrement, personne ne coupe rien.

En réalité ce règlement n'est pas fait pour garantir la sérénité des débats. Il est fait pour vous protéger de la contradiction. Et ça dit beaucoup de votre fragilité : une majorité sûre d'elle n'a pas besoin de museler son opposition.

Éric Piolle avait déjà réduit l'espace de l'opposition. Vous faites pire, madame la Maire. Vous parliez de coopération et de dialogue pendant la campagne. Six mois plus tard, votre dialogue, c'est un règlement qui repousse la parole de l'opposition en fin de journée, la soumet à votre bon vouloir et vous donne le pouvoir de la couper.

Conseil municipal

Intervention : Mme Rdija Thérèse SAHIRI - Non inscrite

Délibération n°101-44215 Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Le règlement intérieur constitue le cadre d'organisation des travaux du Conseil municipal pendant toute la durée du mandat. Son élaboration comme sa révision doivent permettre l'expression de l'ensemble dessensibilités représentées ausein de l'assemblée. La délibération n° 44215 soumet au conseil l'adoption durèglement intérieur tel qu'annexé, après travaux de la commission ad hoc réunie les 7 juillet et 1er septembre 2026.

Le présent amendement vise à renforcer le caractère pluraliste des travaux préparatoires en prévoyant la participation des conseillers municipaux noninscrits à la commission ad hoc chargée de préparer une éventuelle révision du règlement intérieur. Il s'inscrit dansle cadre de l'article 39 du règlement intérieur grenoblois, qui prévoit qu'une commission ad hoc peut être proposée pour étudier toute modification du règlement intérieur.

Cette proposition ne remet pasencause les compétences du Conseil municipal, qui demeure seul compétent pour adopter ou modifier son règlement intérieur conformément aux dispositions applicables du Code général des collectivités territoriales.

Elle s'inspire de pratiques mises en œuvre dans d'autres grandes collectivités. Ainsi, la Ville de Lyon a prévu, dans la délibération créant sa commission ad hoc, que les élus non inscrits y siègent également, chacun disposant d'une voix.

La Ville de Nantes retient également une logique de pluralisme dans l'organisation de ses travaux préparatoires, en rappelant que la composition de ses commissions permanentes doit permettre l'expression pluraliste des élus, que tous les élus ont accès auxdossiers préparatoires aux commissions via la plateforme dédiée, et que les modifications du règlement sont soumises au groupe de travail qui l'a élaboré.

Cette disposition contribuerait ainsi à renforcer le pluralisme des travaux préparatoires et la légitimité du processus de révision du règlement intérieur, sans modifier les compétences du Conseil municipal.

Je vous remercie.

Conseil municipal du 06 octobre 2026
Intervention Bastien CASTILLO
Groupe La France Insoumise

Délibération 102-(44215) CONSEIL MUNICIPAL Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Merci Madame la Maire,

Bon, je trouve vos arguments assez incroyables M. Sellami. Votre réponse à nos propositions d'amendements : « c'est ça ne change pas par rapport à avant donc c'est bon ». Mais on peut aussi faire mieux qu'avant ! Ce n'est pas un argument de nous dire c'était comme ça avant. Et votre deuxième argument est le même c'est : « ça se fait comme ça un peu partout en France donc on suit ». Mais ce n'est pas un argument rationnel vous devez justifier de pourquoi vous voulez faire ça ! Après on le comprend, ça vous arrange de limiter notre expression parce qu'au final, en tant qu'opposition notre principal moyen d'expression, outre les prises de parole sur les délibérations, c'est les vœux et les questions orales qui nous permettent de porter des sujets politiques et c'est les endroits où on a le plus de surface pour de l'exposition médiatique, c'est pour ça qu'on demande de les passer en début de conseil municipal. Et le fait que ça ne se fasse pas partout en France n'est absolument pas un argument. Quand on refuse des amendements il faut les justifier de manière un peu plus solide.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026
Voeu 1 - Oui Grenoble

Je veux commencer par dire une chose clairement, pour écarter toute ambiguïté : les souffrances des civils à Gaza, comme celles des victimes et des otages du 7 octobre, nous touchent tous au coeur dans cette assemblée.

Mais ici, le sujet, c'est ce que vous faites de ce conseil municipal.

Aujourd'hui, vous avez eu toute la journée pour parler de Grenoble. De ce qui fait le quotidien des Grenoblois, et on a tâché de vous lister nombre de sujets tout au long de ce conseil. Mais le vœu que votre majorité choisit de porter, c'est un appel à la Commission européenne sur un accord commercial avec Israël.

Est-ce que ce vœu changera quoi que ce soit à Gaza ? Non. Est-ce qu'il changera quoi que ce soit pour un seul Grenoblois ? Non plus. C'est un vœu pieux, qui ne sert qu'à une chose : envoyer un signal politique.

Et ce signal, on sait à qui il s'adresse. Il suffit de lire votre propre texte : l'initiative que vous soutenez est portée par l'« Alliance de la Gauche Européenne », celle de La France insoumise. Vous courez après LFI, à qui vous devez votre élection. Leurs thèmes deviennent vos thèmes, leurs mots deviennent vos mots. Le 15 septembre, madame la Maire, vous parliez vous-même de « génocide » et d'« anéantissement ». Il y a six mois, c'était le vocabulaire de monsieur Brunon. Aujourd'hui, c'est celui de la maire de Grenoble.

Je rappelle ce que ce règlement intérieur, que vous venez de voter, prévoit : un vœu n'est accepté qu'« au regard de l'intérêt communal ». Donc l'intérêt communal, pour vous, c'est la politique commerciale de l'Union européenne. Mais pendant ce temps, pour certains ici, parler de la place des Géants, c'est du « trumpisme ». Vous inversez tout, on marche sur la tête.

Surtout, importer ce conflit dans notre conseil municipal, ce n'est pas anodin. Grenoble a vu cet été ce que ça donne quand on importe les tensions internationales : un spectacle interrompu par des militants, des élus insultés, un climat de haine de plus en plus insupportable. Chaque fois que vous faites de ce conseil une tribune pour un conflit à 4 000 kilomètres, vous dressez un peu plus les Grenoblois les uns contre les autres, au lieu de les rassembler autour de ce qui les concerne tous.

Les Grenoblois ne vous ont pas élue pour faire de la diplomatie. Ils vous ont élue pour que leur ville soit propre, sûre, et qu'on y vive bien. Commencez par ça.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026
Voeu 2 - GO RG

Anouchka vient de vous lire les mots des mamans de la place des Géants. Des mots simples : pouvoir dormir, pouvoir inviter sa famille sans avoir honte, pouvoir sortir de chez soi sans perdre sa dignité. Ce vœu n'est pas le nôtre, c'est le leur. Nous n'avons fait que le porter jusqu'ici.

Ces mamans ont tout fait dans les règles. Elles se sont organisées en collectif. Elles ont écrit une pétition à ACTIS, à la Préfète, et à vous, madame la Maire. Elles ont témoigné dans la presse. Elles ont demandé de l'aide. Et elles attendent encore une réponse claire.

Toute la journée, on a vu les aveux s'empiler. Votre délibération qui reconnaît que tous les commerces ont disparu. Celle qui repousse les travaux d'au moins un an. Celle qui déménage une association à cause des dégradations. Le courrier de la présidente d'ACTIS, qui parle d'un « réseau mafieux ». Celui de votre adjointe, reçu hier, qui parle de « réseaux criminels » et de « marchands de sommeil ». Vous savez tout et tout est dans vos mains.

Et vous ne pouvez pas dire que c'est impossible. La Préfecture l'a rappelé : l'an dernier, il y a eu 34 évacuations à la Villeneuve, dont 10 sur la place des Géants. Cette année, 12 reprises de logements ont déjà eu lieu, et 13 autres sont programmées. Quand on veut, on peut. La question, c'est de savoir si vous voulez.

Et ne me dites pas que c'est une question d'argent. ACTIS estime lui-même que ces occupations illégales lui coûtent 700 000 euros par an. Laisser pourrir la situation coûte bien plus cher que la régler.

Ce vœu demande des choses de bon sens : identifier les logements occupés illégalement et engager les démarches pour y mettre fin, intervenir sur les dégradations, renforcer la présence du bailleur, donner aux mamans un interlocuteur identifié, et leur présenter un calendrier. Rien de révolutionnaire. Juste ce qu'un bailleur doit à des locataires qui paient leur loyer et leurs charges.

Alors ce vœu, vous n'avez aucune raison de ne pas le voter. ACTIS est présidé par une adjointe de votre majorité. Si vous le rejetez, ce n'est pas à nous que vous direz non. C'est à ces mamans, qui sont peut-être en train de nous écouter.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 6 octobre 2026
Voeu 3 - LFI

Je vais commencer par une bonne nouvelle : LFI a découvert la place des Géants.

Il aura fallu un été entier. Un été où nous étions sur place avec les habitants, où les mamans se sont organisées en collectif, où Anouchka Michard les a accompagnées jour après jour, où nous avons écrit à ACTIS, à la maire, où la presse a relayé. Et à la rentrée, miracle : LFI s'agite d'abord dans le quartier puis dépose un vœu sur la Villeneuve.

Au fond je suis content de cette pâle imitation, elle confirme que nous avons vu juste.

Mais il y a une différence entre nos deux vœux. Le nôtre a été écrit avec les mamans de la place des Géants. Le vôtre est écrit depuis les bureaux de votre parti. Comble de l'ironie, il explique qu'il « entend porter la parole des habitants, non s'y substituer ». C'est bien de le préciser, parce que dans les faits, c'est exactement ce que vous faites.

Et au moins, vous êtes honnêtes sur vos intentions. Dans la presse samedi, monsieur Brunon expliquait qu'il est « normal que la place des Géants devienne une bataille politique ». Voilà. Pour vous, la place des Géants, c'est une bataille politique. Pour nous, ce sont des familles qui veulent dormir la nuit. Pour vous, c'est un décor pour vendre Mélenchon à 18 mois de la présidentielle. Pour nous, ce sont des Grenoblois qui veulent vivre normalement.

Et je rappelle une chose que vous préférez oublier : pendant des années, c'est une élue LFI qui était chargée des quartiers populaires dans la majorité de monsieur Piolle. Vous n'êtes pas les pompiers de la Villeneuve. Vous êtes co-responsables de ce que vivent ses habitants aujourd'hui.

Quant au fond, on retrouve vos obsessions habituelles. Surtout pas de remise en cause de la politique d'urbanisme et de logement actuelle, même quand les habitants vivent dans des immeubles à bout de souffle. Des « commerces municipaux », comme si la Ville savait faire tourner une boulangerie. Et bien sûr, c'est la faute de l'État. Sur les squats, sur les réseaux mafieux, sur l'insécurité qui fait fuir les commerçants : pas un mot. Ce sont pourtant les premières choses dont parlent les habitants.

Et vous vous permettez de dire qu'on vient « attiser les haines entre les communautés ». Ce qui attise les tensions, Monsieur Brunon, ce n'est pas de